



Bulletin Officiel

N° 5364 Mercredi 24 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CHL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING – UADH - 23

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO 24

SOCIETE HEXABYTE – AGO - 25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE 26

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 26

STRATEGIE ACTIONS SICAV 27

INFORMATIONS POST AGO

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 28-30

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 31

COURBE DES TAUX 32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –
- WIFACK INTERNATIONAL BANK
- SOCIETE ELBENE INDUSTRIE
- FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- LAND'OR
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV BNA
- AL HIFADH SICAV
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Universal Auto Distributors Holding - UADH

Immeuble EQUINOXE, 1^{er} étage du bloc A, les berges du Lac 2, 1053 Tunis

Suite à des discussions entamées depuis plus de 8 mois entre le groupe Loukil et l'Etat Djiboutien, qui avaient débutées dans le cadre de l'évènement Tunisia 2020, un protocole d'accord vient d'être signé, entre M. Bassem LOUKIL, PDG du Groupe Loukil et M. Ali Daoud HOUMED, représentant du Fond de Développement Économique de Djibouti portant sur la vente de 2000 véhicules Citroën C-Elysée, ainsi que 600 tracteurs camions Renault Trucks, avec plateaux, pour un montant total de 140 Million d'Euros, extensible sur une deuxième tranche pour un montant global de 300 millions d'Euros pour l'ensemble du contrat. Les premières livraisons sont prévues pour le dernier trimestre de l'exercice 2017 pour être clôturées au plus tard le 30 juin 2018.

Cet accord signé le 23 mai 2017 est un accord tripartite entre l'Etat Djiboutien, le groupe Loukil mais également la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), qui se propose de financer la totalité dudit marché rentrant dans le cadre du développement des secteurs de transport de l'Etat de Djibouti, mais aussi dans le cadre de la promotion des échanges Interafricains dont ils sont aujourd'hui les leaders.

Le groupe Loukil continue ainsi d'appliquer sa stratégie, décidée depuis plusieurs années, de se concentrer sur le marché Africain, tout en se basant sur son savoir-faire et sur les compétences tunisiennes, qu'il essaye de mettre continuellement en avant.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **vendredi 26 mai 2017**,

Un dividende de 3,472 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **26 mai 2017**.

Les actionnaires auront jusqu'au **25 mai 2017** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

2017 - AS - 4819

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **vendredi 26 mai 2017**,

un dividende de 130,174 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2017 - AS - 4820

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **vendredi 26 mai 2017**,

Un dividende de 37,174 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **26 mai 2017**.

Les actionnaires auront jusqu'au **25 mai 2017** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions de SICAV obligataires distribuées chez TUNISIE VALEURS.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Chimique ALKIMIA

Siège social : 11, Rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2017, la Société ALKIMIA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2016.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2016.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2016 à Cent Quarante Quatre Mille Dinars (144 000 DT) et la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à Soixante Mille Dinars (60 000 DT).

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2016	(9 054 875,980 DT)
* Report à nouveau 2015.....	(3 632 530,853 DT)
* Amortissement différés 2015.....	(2 864 194,082 DT)

Soit	(15 551 600,915 DT)
* Amortissements différés	(5 700 386,356 DT)
* Report à nouveau.....	(9 851 214,559 DT)

SEPTIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès - Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :**BILAN AU 31/12/2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

(en 1000 DT)

ACTIFS (DT)	2016	2015	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (DT)	2016	2015
Actifs non courants	40 783 789	37 960 964	Capitaux propres	43 802 156	52 918 716
Immobilisations incorporelles brutes	1 704 686	1 665 871	Capital social	19 472 530	19 472 530
Amortissements Im. Incorp.	(1 465 744)	(1 030 095)	Réserves	39 881 227	39 942 911
Immobilisations incorporelles nettes	238 943	635 776	Amortissements différés	(5 700 386)	(2 864 194)
Immobilisations corporelles brutes	85 495 688	77 943 973	Résultats reportés	(9 851 215)	(3 632 531)
Amortissements Im. Corp.	(63 833 688)	(61 443 123)			
Immobilisations corporelles nettes	21 661 999	16 500 850	Passifs non courants	7 562 991	4 913 014
Immobilisations financières	30 538 716	30 480 206	Emprunt	6 401 099	2 500 000
Provisions	(11 655 868)	(9 655 868)	Provisions	1 161 892	2 413 014
Immobilisations financières nettes	18 882 847	20 824 338			
			Passifs courants	56 875 264	69 154 376
Actifs courants	67 456 621	89 025 142	Fournisseurs et comptes rattachés	28 396 234	44 176 248
Stocks	17 139 990	21 395 904	Autres passifs courants	9 330 279	14 335 551
Clients et comptes rattachés	42 429 105	59 464 650	Autres passifs financiers	19 148 750	10 642 577
Autres actifs courants	2 810 601	2 144 538			
Autres actifs financiers	218 102	277 139			
Liquidités et équivalents de liquidités	4 858 824	5 742 911			
	108 240 411	126 986 106		108 240 411	126 986 106

3- L'état d'évolution des capitaux propres :**Capitaux propres au 31.12.2016 après affectation du résultat**

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat	Total
								de l'exercice	
Solde au 31.12.2016	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	153 974,367	-3 632 530,853	-2 864 194,082	-9 054 875,980	43 802 156,452
Affectation résultat 2016									
Dividendes									
Réserves générales									0
Amortissement différés							-2 836 192,274	2 836 192,274	
Résultat reporté						-6 218 683,706		6 218 683,706	0
Solde au 31.12.2016	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	153 974,367	-9 851 214,559	-5 700 386,356	0,000	43 802 156,452

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2016 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation :	429 658,417 D.
Régularisation du résultat d'exploitation :	- 46 838,712 D.
Report à nouveau exercice 2015 :	30,905 D.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	382 850,610 D.
Dividendes :	382 782,957 D.
Report à nouveau exercice 2016 :	67,653 D.

Elle décide la distribution, au titre de l'exercice 2016, d'un dividende de **3,837 dinars** par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera **le vendredi 26 mai 2017** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,526%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,550%	1 002,649
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,702%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,748%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,795%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,427
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,889%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,935%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,215%	1 003,393
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,287%	923,346
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,399%	1 001,454
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,815%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,116%	981,223
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,228%	984,432
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,554
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,198
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,826
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,141
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,513
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,640
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,290
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,266
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,139
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,255
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,710
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,790
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,882

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,108	167,124		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,863	112,875		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,682	96,692		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,882	14,884		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,669	108,681		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,526	1,527		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,197	107,271		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,705	40,709		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,132	55,137		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,958	114,957		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,545	109,552		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,548	132,392		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,800	498,534		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,292	117,262		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,465	126,302		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,446	137,050		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,494	119,210		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,069	99,080		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,619	147,356		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,081	92,928		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,209	97,288		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,027	143,131		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,269	127,271		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,687	96,395		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,646	99,304		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,753	19,772		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,592	2 231,314		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	113,412	112,797		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,168	147,860		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,835	156,001		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,976	15,845		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 310,313	5 309,213		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 205,980	5 196,787		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,499	2,493		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,194	2,193		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	111,058	110,801		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,159	119,157		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,837	105,848
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,073	101,081
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,303	107,314
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,004	100,015
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,503	101,515
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,841	108,850
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,044	102,056
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,801	99,810
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,933	105,940
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,046	104,056
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,847	101,857
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,139	105,150
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,242	104,253
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,637	106,648
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,119	105,128
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,407	100,417
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,798	105,806
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,197	100,208
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,470	105,482
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,950	106,960
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,760	104,773
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,976	104,987
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,669	106,680
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,360	100,369

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,363	10,364
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,969	104,980
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,511	101,523
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,058	107,070
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,682	10,684
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,334	56,111
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,298	97,347
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,898	16,894
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,517	268,411
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,217	29,216
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 272,390	2 274,879
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,613	71,695
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,803	53,812
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,098	102,083
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,788	85,732
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,615	10,588
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,246	11,206
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,665	13,611
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,941	11,909
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,847	12,842
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,586	11,587
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	140,497	140,596
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	136,915	136,866
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,962	8,939
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,305	105,202
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,647	80,532
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,354	82,332
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,569	99,517
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,672	93,616
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,934	100,785
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,805	9,804
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	102,372	101,114
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	143,668	138,880
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,765	104,454
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,172	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	203,226	202,869
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,879	184,737
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,954	158,785
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,422	21,436
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,201	143,809
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,185	123,567
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 081,963	9 065,530
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,426	8,384
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,809
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	961,240	957,244
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5403,602	5366,521
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4976,185	4967,982
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,360	114,364
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,122	9,067
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 387,888	10 343,677

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	111 846	64 413
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	33 330	77 960
Créances sur la clientèle	3	2 562 093	2 381 519
Portefeuille -titre commercial	4	30 693	794
Portefeuille d'investissement	5	413 018	312 151
Valeurs immobilisées	6	45 074	46 180
Autres actifs	7	60 968	47 563
TOTAL ACTIF		3 257 022	2 930 580
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP	8	23 011	25 009
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	205 511	188 512
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 248 871	1 958 169
Emprunts et Ressources spéciales	11	287 945	274 541
Autres passifs	12	191 918	194 230
TOTAL PASSIF		2 957 256	2 640 461
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		100 008	100 008
Réserves		167 966	156 622
Autres capitaux propres		63	143
Modification comptable		-	1 410
Résultat de l'exercice		31 729	31 936
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	299 766	290 119
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 257 022	2 930 580

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	14	708 650	668 927
Crédits documentaires	15	248 077	252 516
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		956 727	921 443
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16	171 286	183 042
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	17	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		171 313	183 069
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	18	1 898 592	1 763 331
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 898 592	1 763 331

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(En Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation			
<i>bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	19	164 902	161 020
Commissions	20	47 894	43 731
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	19 502	13 020
Revenus du portefeuille d'investissement	22	22 604	16 733
Total produits d'exploitation		254 902	234 504
<i>bancaire</i>			
Charges d'exploitation			
<i>bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(79 506)	(69 687)
Commissions encourues		(6 041)	(4 424)
Total charges d'exploitation		(85 547)	(74 111)
<i>bancaire</i>			
PRODUIT NET BANCAIRE		169 355	160 393
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(6 542)	(5873)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	1 745	199
Autres produits d'exploitation		3 146	2 813
Frais de personnel		(78 786)	(73 347)
Charges générales d'exploitation	26	(30 483)	(28 481)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6	(8 230)	(7 839)
RESULTAT D'EXPLOITATION		50 205	47 865
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	8	181
Impôts sur les sociétés	28	(15 222)	(16 110)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		34 991	31 936
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	29	(3 262)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 729	31 936
Effets des modifications comptables		-	1 410
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		31 729	33 346
RESULTAT PAR ACTION AVANT MODIFICATION COMPTABLE (DT)			
	30	1,586	1,597

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

(En milliers de Dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		235 373	214 875
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(84 736)	(75 539)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		3 461	2 664
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		113	(118)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(184 730)	(95 409)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		280 434	(59 536)
Titres de placement / Titres de transaction		(28 275)	1 070
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(110 945)	(85 182)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(8 817)	4244
Impôts sur les sociétés		(27 213)	(12 601)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		74 665	(105 532)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 862	12 190
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(86 262)	(113 553)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(7 122)	(9 022)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(74 522)	(110 385)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation / diminution ressources spéciales		13 557	164 284
Dividendes versés		(22 001)	(19 221)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(8 444)	145 063
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(8 301)	(70 854)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(74 686)	(3 832)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(82 987)	(74 686)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100 007 645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/10/2016
Actionnaires Tunisiens	682	9 953 884	49 769 420	49,766
<u>Personnes Morales</u>	<u>31</u>	<u>148 998</u>	<u>744 990</u>	<u>0,745</u>
Assurances	9	79 773	398 865	0,399
SICAV	1	989	4 945	0,005
SICAF	4	42 806	214 030	0,214
SICAR	0	0	0	0,000
FCP	0	0	0	0,000
Autres Personnes Morales	17	25 430	127 150	0,127
<u>Personnes Physiques</u>	<u>599</u>	<u>1 295 990</u>	<u>6 479 950</u>	<u>6,479</u>
M.MedRached CHEBIL	1	135 608	678 040	0,678
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370
Mme ABDELMOULA Cherifa	1	67 195	335 975	0,336
Autres Personnes Physiques	595	921 083	4 605 415	4,605
<u>Groupes et Familles</u>	<u>52</u>	<u>8 491 245</u>	<u>42 456 225</u>	<u>42,453</u>
***Groupe TAMARZISTE	6	2 353 302	11 766 510	11,766
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 736	588 680	0,589
LE PNEU	1	385 104	1 925 520	1,925
MENNINX HOLDING	1	1 850 462	9 252 310	9,252
***Groupe Mohamed RIAHI	6	1 011 246	5 056 230	5,056
PERSONNES PHYSIQUES	3	151 010	755 050	0,755
DELTA FINANCES	1	131 866	659 330	0,659
DELTA PROJETS	1	61 444	307 220	0,307
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128
WINDY INVEST PART.	1	641 411	3 207 055	3,207
***Famille SELLAMI	11	1 718 820	8 594 100	8,593
PERSONNES PHYSIQUES	7	995 033	4 975 165	4,975
STRAMICA	1	470 328	2 351 640	2,351

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/10/2016
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
***Famille BOURICHA	6	987 211	4 936 055	4,936
PERSONNES PHYSIQUES	5	974 540	4 872 700	4,872
AMATAB	1	12 671	63 355	0,063
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	1 157 379	5 786 895	5,786
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 157 379	5 786 895	5,786
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	468 827	2 344 135	2,344
PERSONNES PHYSIQUES	4	468 827	2 344 135	2,344
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	518 626	2 593 130	2,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	450 772	2 253 860	2,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
***Famille BOUAOUADJA	5	275 834	1 379 170	1,379
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 834	1 379 170	1,379
<u>Actions non créées</u>	-	<u>17 651</u>	<u>88 255</u>	<u>0,088</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 651	88 255	0,088
Actionnaires Etrangers	45	10 047 645	50 238 225	50,234
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>10 017 766</u>	<u>50 088 830</u>	<u>50,085</u>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>44</u>	<u>29 879</u>	<u>149 395</u>	<u>0,149</u>
Personnes physiques non résidentes	44	29 879	149 395	0,149
TOTAL	<u>727</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100,000</u>

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 619 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2016.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2016, à 12 625 KTND.

c- Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2016 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 867KTND et d'une reprise sur provisions de 944 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2016, s'élève à 18 183KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) **Titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) **Titres d'investissements** : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) **Titres de participation** : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) **Parts dans les entreprises associées** : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) **Parts dans les entreprises liées** : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2016 à 10 195KTND.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 111.846KTND contre 64.413KTND au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Comptes ordinaires BCT	91 851	43 445
	111 846	64 413

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 33.330KTND contre 77.960KTND au 31 décembre 2015 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	22 998	-
Banques de dépôt (2)	6 099	4000
Banques non-résidentes (3)	4 232	70 458
Organismes financiers spécialisés	-	3 461
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires (4)	1	41
	33 330	77 960

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<i>Jusqu'à 3 mois</i>	<i>Plus de 3 mois et moins d'1an</i>	<i>Plus d'1an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
(1) Banque Centrale de Tunisie	22 998				22 998
(2) Banques de dépôt	6 099	-	-	-	6 099
(3) Banques non résidentes	4 232	-	-	-	4 232
(4) Créances rattachées	1	-	-	-	1
	33 330	-	-	-	33 330

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(1) BANQUE CENTRALE				
Prêts	-	-	22 998	22 998
Total Banques Centrale	-	-	22 998	22 998
(2) BANQUES DE DEPOT				
Prêts	-	-	6 099	6 099
Total Banques de dépôt	-	-	6 099	6 099
(3) BANQUES NON RESIDENTES				
Comptes Nostri	2 518	-	1 490	4 008
Comptes LORO	218	-	6	224
Total Banques non résidentes	2 736	-	1 496	4 232
(4) CRÉANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur comptes nostri			1	1
Total Créances rattachés	-	-	1	1

Note 3– Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 2.562.093KTND au 31 décembre 2016 contre à 2.381.519 KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille escompte	1	2 343 680	2 131 941
<i>dont Activité leasing</i>		<i>143 161</i>	<i>141 685</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	2	133 209	144 352
Crédits sur ressources spéciales	3	50 040	57 026
Autres crédits à la clientèle	4	195 856	206 857
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		7 907	6 163
Total brut		2 730 692	2 546 339
Agios réservés classes 2, 3&4		(15 479)	(15 021)
Provisions individuelles		(140 495)	(138 793)
<i>dont provisions additionnelles</i>		<i>(18 183)</i>	<i>(17 260)</i>
Provision collective		(12 625)	(11 006)
Total des provisions	5	(153 120)	(149 799)
TOTAL NET	6	<u>2 562 093</u>	<u>2 381 519</u>

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 195.856 KTND contre un solde de 206.857 KTND au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Créances douteuses	174 703	165 310
Valeurs impayées	12 655	32 255
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	7 608	6 838
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(i) 890	2 454
	<hr/> 195 856	<hr/> 206 857

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

Provisions au 31 décembre 2015	149 799
Dotations sur provisions individuelles	8 474
<i>dont provisions additionnelles</i>	1 867
Dotations sur provision collective	1 619
Reprises sur provision	(i) (6 772)
Provisions au 31 décembre 2016	153 120

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	4 896
<i>Dont provisions additionnelles</i>	944
Reprises sur créances radiées	1876
	6 772

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois] 3mois -1 an]]1 an -5 ans]	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	133 209	-	-	-	133 209
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	589 617	346 552	877 042	387 308	2 200 519
<i>Créances sur crédit-bail</i>	6 830	38 563	91 059	6 709	143 161
<i>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</i>	770	120	-	-	890
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	7 691	9 858	28 486	4 005	50 040
<i>Créances Impayés</i>	12 655	-	-	-	12 655
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	182 311	-	-	-	182 311
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	7 907	-	-	-	7 907
Total	941 880	395 093	995 697	398 022	2 730 692
Agios Réservés sur créances douteuses					(15 479)
Provisions Individuelles					(140 495)
Provision collective					(12 625)
Total créances nettes d'agios et de provisions					2 562 093

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille au 31 décembre 2016 comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
Engagement total créances classées C0 et C1	2 540 398	2 355 923
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	190 294	190 416
Engagement Total Brut	2 730 692	2 546 339
Agios réservés sur créances classées	(15 479)	(15 021)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 715 213	2 531 318
Total provisions individuelles	(140 495)	(138 793)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 574 718	2 392 525
Provision collective	(12 625)	(11 006)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 562 093	2 381 519

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	2 540 398	2 355 923
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	394 656	408 167
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	190 294	190 416
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	3 906	3 686
Engagement Total Brut	3 129 254	2 958 192
Total Agios réservés sur créances classées	(15 479)	(15 021)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 113 775	2 943 171
Provisions individuelles Bilan	(140 495)	(138 793)
Provisions individuelles Hors Bilan	(1 626)	(1 572)
Total provisions individuelles	(142 121)	(140 365)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	2 971 654	2 802 806
Provision collective	(12 625)	(11 006)
Total des engagements nets d'agios et des provisions	2 959 029	2 791 800

Note 4– Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste au 31 décembre 2016 s'élève à 30.693KTND contre 794KTND au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de Trésor à Court Terme	29 752	-
Créances rattachées aux BTCT	147	-
Total	30 693	794

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2016 à 413.018KTND contre 312.151KTND au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participation (i)	35 680	32 930
Parts dans les entreprises liées (ii)	6 807	9 024
Titres d'investissement	357 258	260 690
Titres en Portage	43	67
Créances rattachées aux titres d'investissement	17 029	13 288
Total brut	416 817	315 999
Provision pour dépréciations de titres	(3 799)	(3 848)
Total Net (iii)	413 018	312 151

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	Valeur comptable au 31/12/16
EPAC COMMUNICATION	30
SEDAT	115
SIDCO-SICAR	1 648
DEMURGER	120
AST	197
TAPARURA (SEACNVS)	150
SIMAC	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
HUILE DE MORNAG	13
EL KANAOUET	128
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63

Raison Sociale	Valeur comptable au 31/12/16
BOWDEN	5
STCT	7
FRDCM	23
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
SABA	3 750
Sidi OTHMEN	3 780
Yasmine	6 220
Jinene	10 000
Saouef	3 000
Tazoghane	2 000
SHNEIDER	72
NOUVELLE SOTIM	4 000
TOTAL	35 680

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31.12.15	Créances rattachées 2015	Total au 31/12/15	Acquisition	Cession / Autres sorties	Valeur Brute 31/12/2016	Créances rattachées 2016	Total au 31/12/16	Provision 2015	Dotation 2016	Reprise 2016	Cumul Provisio n 2016	VCN 31/12/16
Titres d'investissement	215 048	9 336	224 384	135 168	(47 938)	311 614	11 875	323 489	-	-	-	-	323 489
Emprunt National	20 000	656	20 656	-	(656)	20 000	650	20 650	-	-	-	-	20 650
Titres de participations	32 930	-	32 930	4 000	(1250)	35 680	-	35 680	(1879)	-	12	(1867)	33 813
Parts dans les entreprises liées	9 024	-	9 024	258	(2475)	6 807	-	6 807	(417)	-	37	(380)	6 427
SICAR Fonds gérés	25 642	3 285	28 927	-	(3285)	25 644	4 503	30 147	(1552)	-	-	(1552)	28 595
Participation en rétrocession	67	11	78	36	(71)	43	1	44	-	-	-	-	44
Total	302 711	13 288	315 999	139 462	(55 675)	399 788	17 029	416 817	(3 848)	-	49	(3 799)	413 018

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 45.074KTND au 31 décembre 2016 contre 46.180KTND au 31 décembre

LIBELLE	Val. Brute au 31/12/15	Acquisition	Cession	Reclassements	Val. Brute au 31/12/16	Tot Amort 2015	Dotation 2016	Cession	TotAmort 2016	V. Nette au 31/12/2016
Immobilisations Incorporelle	43 375	1 460	-	660	45 495	(41 635)	(1 623)	-	(43 258)	2 237
Agencements et aménagements	37 643	1 522	-	1129	40 294	(28 887)	(2 203)	-	(31 090)	9 204
Immobilisations d'exploitation	27 793	978	-	8546	37 317	(19 102)	(1 320)	-	(20 422)	16 895
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(448)	(34)	-	(482)	301
Terrain	5 803	-	-	-	5 803	-	-	-	-	5 803
Matériel de Transport	1 919	337	-	-	2 256	(1 281)	(235)	-	(1 516)	740
Fonds de Commerce	1 076	-	-	-	1 076	(536)	(44)	-	(580)	496
Mobilier et Matériels	32 970	1 953	(783)	2406	36 546	(27 868)	(2 771)	779	(29 860)	6 686
Immobilisations en cours	14 576	877	-	(12 741)	2 712	-	-	-	-	2 712
Total	165 937	7 127	(783)	-	172 282	(119 757)	(8 230)	779	(127 208)	45 074

2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Valeurs brutes en début de période	165 937	158 146
Acquisitions	7 127	9248
Cessions/Apurements/Corrections inventaire	(783)	(1 457)
Valeurs brutes en fin de période	172 282	165 937
Amortissements	(127 208)	(119 757)
Valeurs nettes en fin de période	45 074	46 180

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées suite à la prise en compte des résultats de l'inventaire physique des immobilisations et au rapprochement avec le système de gestion au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 60.968 KTND au 31 décembre 2016 contre 47.563KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débiteurs divers	(i)	41 437	37 277
Comptes de régularisation	(ii)	6 819	8 087
Comptes de Stock		215	166
Créances prises en charge par l'Etat		1 106	1 218
Charges à répartir		261	224
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	11 539	1 053
		61 377	48 025
Provisions sur autres actifs		(409)	(462)
		60 968	47 563

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Prêts et avances au personnel	27 640	20 030
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	417	371
Retenue à la source	264	67
Autres débiteurs divers	13 116	16 809
	41 437	37 277

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1041	824
Produits à recevoir	1 890	6 199
Compensation reçue	1230	544
Débites à régulariser et divers	2658	520
	6 819	8 087

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille encaissement	275 060	175 333
Comptes exigibles après encaissement	(263 521)	(174 280)
	11 539	1 053

4.2 Passifs

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 23.011KTND au 31 décembre 2016 contre 25.009KTND au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	23 000	25 000
Dettes rattachées	11	9
	<u>23 011</u>	<u>25 009</u>

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 205.511KTND au 31 décembre 2016 contre 188.512KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques de dépôt	(i)	87 000	92 500
Banques non-résidentes	(ii)	118 162	96 057
Organismes financiers spécialisés	(iii)	325	212
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		24	(257)
		<u>205 511</u>	<u>188 512</u>

(i) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>Banques de dépôts</u>		
Emprunts au jour le jour et à terme	87 000	92 500
	<u>87 000</u>	<u>92 500</u>

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	30 333	6 546
Emprunts au jour le jour et à terme	87 829	89 511
	<u>118 162</u>	<u>96 057</u>

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	325	209
Emprunts	-	3
	<u>325</u>	<u>212</u>

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
BANQUES DE DEPOT				
Emprunt	-	-	87 000	87 000
<i>Total banques de dépôt</i>			87 000	87 000
BANQUES NON RESIDENTES				
Comptes Nostri	26 856	-	248	27 104
Comptes LORO	3 168	-	61	3 229
<i>Total comptes ordinaires</i>	<i>30 024</i>	-	<i>309</i>	<i>30 333</i>
<i>Emprunts</i>	<i>67 829</i>	-	<i>20 000</i>	<i>87 829</i>
Total Banques non résidentes	97 853	-	20 309	118 162
ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	-	-	325	325
Total Etablissements financiers	-	-	325	325
CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur emprunts	12	-	11	23
Total Créances rattachés	12	-	11	23

Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2.248.871KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 1.958.169KTND au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes à vue	(i)	1 240 994	1 075 620
Comptes d'épargne	(ii)	608 716	572 223
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	235 103	197 272
DAT/BC échus non remboursés		5 245	4 240
Autres sommes dues à la clientèle		54 714	21 613
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	102 000	86 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		2 099	1 201
		2 248 871	1 958 169

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	1 240 994				1 240 994
Comptes d'épargne	608 716				608 716
CAT/BC et autres produits financiers	121 833	98 250	15 020		235 103
DAT/BC échus non remboursés	5 245				5 245
Autres sommes dues à la clientèle	54 714				54 714
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	96 000	6 000			102 000
Dettes rattachées	2 099				2 099
	2 129 601	104 250	15 020	-	2 248 871

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compagnies d'assurances	22 592	12 085
Entreprises publiques	215 002	91 477
Autres clientèles commerciales	292 042	336 118
Comptes de non-résidents	390 750	329 363
Clients particuliers	320 608	306 577
	1 240 994	1 075 620

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	523 953	491 576
Comptes d'épargne investissement		102	90
Comptes d'épargne logement		48 597	60 384
Autres	(b)	36 064	20 173
		608 716	572 223

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit de différents types de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Bons de caisse	89 141	87 574
Dépôts à terme	129 863	91 545
Placements en devises	16 099	18 153
	235 103	197 272

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Entreprises étatiques	18 500	23 500
Sociétés privées	83 500	62 500
	102 000	86 000

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 287.945KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 274.541KTND au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt Obligataire	38 140	46 300
Ressources Etatiques	4 979	4 853
FOPRODI	211	211
FONAPRA	4 768	4 642
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	31 340	39 960
Ligne PROPARCO	467	1 087
Lignes CFD	30 873	38 873
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 028	9 600
Ligne BAD BCT	9 000	6 000
Fond BNPP	80 982	66 286
Ligne BERD	88 725	88 725
Ligne FADES BCT	12 620	0
Autres fonds extérieurs	10 836	10 369
Ligne Italienne	2 920	1 935
Ligne FODEP	13	13
Ligne Espagnole	2 744	2 983
Ligne BEI	1 761	2 485
Ligne K F W	11	115
Encours FADES	236	256
Ligne NATIXIS	3 151	2 582
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1530	1 683
Total Emprunts et Ressources Spéciales	287 945	274 541

Note 12 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 191.918KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 194.230KTND au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provisions	(1)	22 894	21 739
Comptes de régularisation	(2)	71 314	63 098
Créditeurs divers		97 710	109 393
		191 918	194 230

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 626	1 572
Provisions pour risques et charges		11 073	10 186
Provisions pour charges de retraites		10 195	9 981
		22 894	21 739

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges à payer		36 263	27 930
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		1 768	388
Crédits à régulariser et divers		33 283	34 780
		71 314	63 098

4.3 Capitaux propres

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 100.008 KTND composé de 20.001.529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2016 à 299.766KTND

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables	Total
Capitaux Propres au 31-12-2015	100 008	10 000	25 253	49 068	72 301	143	31 936	1 410	290 119
Réserves à régime spécial			(13 762)		13 762				-
Modification comptable					1 410			(1 410)	-
Réserves Facultatives					27 905		(27 905)		-
Réserves spéciales réinvestissement				4 031			(4 031)		-
Distribution dividendes					(22 001)				(22 001)
Subvention d'investissement						(81)			(81)
Résultat au 31-12-2016							31 729		31 729
Solde au 31-12-2016	100 008	10 000	11 491	53 099	93 377	62	31 729	-	299 766

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354KTND. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant est de 103.926KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

31-déc-16	Montant
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	34 031
Réserves à régime spécial	11 491
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	18 810
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014.	103 926

4.4 Engagements hors bilan

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 708.650 KTND contre un solde de 668.927KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	527 935	491 722
Etablissements bancaires	527 935	491 722
En faveur de la clientèle	180 724	177 205
Cautions fiscales	18 708	22 902
Cautions pour marchés	91 094	90 802
<i>En devises</i>	<i>15 877</i>	<i>14 701</i>
<i>En dinars</i>	<i>75 217</i>	<i>76 101</i>
Cautions douanières	30 741	20 703
Cautions diverses	34 506	37 378
<i>En devises</i>	<i>21 973</i>	<i>26 956</i>
<i>En dinars</i>	<i>12 533</i>	<i>10 422</i>
Obligations cautionnées	5 666	5 420
	<u>708 650</u>	<u>668 927</u>

Note 15 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 248.077KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 252.516KTND au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	32 949	15 857
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	215 128	236 659
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>167 252</i>	<i>187 432</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>47 876</i>	<i>49 227</i>
	<u>248 077</u>	<u>252 516</u>

Note 16 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2016 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 171.286KTND contre 183.042KTND au 31 décembre 2015.

Note 17 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 18 – Garanties reçues

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	180 961	198 536
Garanties reçues des banques	776 700	657 631
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	776 700	657 631
Nantissement titres	79 849	81 325
Garanties reçues de la clientèle	861082	825 839
	<u>1 898 592</u>	<u>1 763 331</u>

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

Achat au comptant	31 080KTND
Vente au comptant	17 085KTND

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat à terme	243 716KTND
Vente à terme	59 525 KTND

4.5 Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 164.902KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 161.020KTND au 31 décembre 2015.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	999	817
Produits sur opérations de crédit	(ii)	153 171	148 300
Revenus assimilés	(iii)	10 732	11 903
		<u>164 902</u>	<u>161 020</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Marché Monétaire au jour le jour		871	544
Placements en devises auprès des correspondants étrangers		22	189
Marché Monétaire en devises		47	12
Autres		59	72
		<u>999</u>	<u>817</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)		125 913	121 678
Comptes courants débiteurs		12 265	12 787
Leasing		13 043	11 615
Crédits sur ressources extérieures		1 654	2 064
Créances douteuses ou litigieuses		296	156
		<u>153 171</u>	<u>148 300</u>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires		4 974	5 591
Commissions de découverts		2 751	2 469
Commissions sur billets de trésorerie		108	94
Report-Déport		2 563	3 454
Autres intérêts assimilés		336	295
		<u>10 732</u>	<u>11 903</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 47.894KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 43.731KTND au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	37 705	34 431
Commissions de tenues de comptes	4 411	4 369
Commission sur opération de change manuel	288	290
Autres commissions	5 490	4 641
	47 894	43 731

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 19.502KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 13.020KTND au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	-	(7)
Gains/Pertes sur opération BTA-BTCT	153	4
Gains de change	79 332	35 077
Perte de change	(59 983)	(22 054)
	19 502	13 020

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de 22.604KTND contre 16.733KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	20 365	14 331
<i>dont Intérêts sur BTA</i>	<i>16 699</i>	<i>11 046</i>
Intérêts sur Emprunt National	1 237	1 230
Dividendes sur portefeuille titres de participations	999	1 101
Intérêts sur titres en portage	3	71
	22 604	16 733

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 79.506KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 69.687KTND au 31 décembre 2015.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	5 898	6 309
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (i)	50 855	48 672
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	13 014	8 911
Charges assimilées	9 739	5 795
	79 506	69 687

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôts à vue	11 209	9 962
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	14 914	10 786
Comptes d'épargne	19 977	19 072
Certificats de dépôts	4 755	8 852
	50 855	48 672

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.542KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 5.873 KTND au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions (i)	12 210	13 932
<i>dont provisions additionnelles</i>	1 867	1 924
Reprises de provisions (ii)	(7 788)	(9 575)
<i>dont provisions additionnelles</i>	(944)	(875)
<i>et dont provisions sur créances radiées</i>	(1 876)	(977)
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par provision	23	24
Pertes / créances irrécouvrables non couvertes par provision	30	488
Radiation de créances	2 107	1 005
Récupération sur créances radiées	(40)	(1)
	6 542	5 873

(i) Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	8 474	10 496
<i>dont provisions additionnelles</i>	<i>1867</i>	<i>1924</i>
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)	74	21
Dotations à la provision collective	1 619	1 364
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 829	1 155
Dotations aux provisions pour charge de retraite	214	896
	<u>12 210</u>	<u>13 932</u>

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées en 2016 se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Bilan)	6 772	7 479
<i>dont provisions additionnelles</i>	<i>624</i>	<i>875</i>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Hors Bilan)	21	696
Reprises de provisions pour risques et charges	942	1 368
Reprise de provisions sur autres actifs	53	32
	<u>7 788</u>	<u>9 575</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.745)KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de (199)KTND au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	(1 441)	(999)
Dotations aux provisions	-	826
Reprises de provisions	(49)	(11)
Plus ou moins-value de cession sur titres d'investissement	(255)	(15)
	<u>(1 745)</u>	<u>(199)</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 30.483KTND au 31 décembre 2016 contre un solde de 28.481KTND au 31 décembre 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôts et taxes	1 192	1 083
Transport et déplacement	1325	1038
Frais divers de gestion	10 445	9 349
Autres charges d'exploitation	244	1086
	<hr/> 30 483	<hr/> 28 481

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 8KTND au 31 décembre 2016 contre 181 KTND au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	9	214
Autres pertes ordinaires	(1)	(33)
	<hr/> 8	<hr/> 181

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 totalise 15.222KTND et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	46 951
Réintégrations	26 527
Déductions (dont provisions)	(29 987)
Résultat fiscal	43 491
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	15 222

29 - Perte provenant des éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finances pour la gestion 2017, il a été institué une contribution conjoncturelle exceptionnelle au titre de l'exercice 2016.

La charge non déductible fiscalement relative à cette contribution s'élève à 3 262 KDT.

30 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	31 729	31 936
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action (en DT)	1,586	1,597

4.6 Etat de flux de trésorerie

Note 31 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2016, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de (82 987)KTND et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	91 851	43 445
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	4 232	15 552
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	22 998	-
Banque de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	6 099	4 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	-	54 906
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(87 000)	(92 500)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(23 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(30 333)	(6 546)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(87 829)	(89 511)
	<u>(82 987)</u>	<u>(74 686)</u>

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le GROUPE BNP Paribas

La banque a conclu avec des sociétés du Groupe BNP Paribas des contrats portant sur la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique, de développement de logiciels et la fourniture d'applications informatiques. Une convention d'amendement desdits contrats qui a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2014, a été signée par l'UBCI et la société mère BNPPARIBAS en date du 30 décembre 2014. Cette convention a plafonné l'impact financier des charges (hors Immobilisations) se rattachant à ces contrats au titre d'un exercice donné à 2,5% du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la banque a fait recours au Groupe BNP Paribas pour l'obtention de garanties pour la couverture de certains engagements de l'UBCI.

A ce titre, le montant total des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2016 s'élève à 5.198 KTND qui se détaille ainsi :

- Prestations d'assistance informatique : 4.010 KTND ;
- Acquisition d'immobilisations incorporelles : 785 KTND ;
- Commissions sur Garanties émises : 403 KTND.

Egalement, l'UBCI a émis des factures au nom de BNP PARIBAS pour un montant de 481KDT qui se détaille comme suit :

- 130KDT en vertu du contrat de service Scan Chèques Clients ;
- 351KDT en vertu d'une convention de prise en charge partielle de la rémunération du Directeur Général.

1. Prestations d'assistance informatique

Désignation	Description	Charge effective TND	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	490	BNPP
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	11	BNPP
Atlas 2	Serveur	127	BNPP
Connexis Cash	Outil cash management	381	BNPP
Connexis Trade	Outil opérations import/export	184	BNPP
Ivision	Outil commerce extérieur	151	BNPP
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	54	BNPP
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	30	BNPP
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	24	BNPP
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	24	BNPP
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	157	BNPP
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	24	BNPP
SearchSpace	Outil de lutte contre le blanchiment	120	BNPP
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	101	BNPP
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	34	BNPP
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	47	BNPP
Client first	Intensité relationnelle et cross selling	9	BNPP
Aquarius	Outil Factoring	120	BNPP
Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	638	BNPP
Maintenance Boitiers Riverbed	Boitier pour la décompression des données	48	BNPP
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	12	BNPP
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	18	BNPP
Maintenance Boitiers Internet	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	74	BNPP
Cobol Microfocus	Licence	97	BNPP
Oracle	Licence	140	BNPP
Oracle Siebel	Licence	40	BNPP
Business Object	Licence	67	BNPP
SAP	Licence	49	BNPP
Maintenance BDSI	Demandes d'actions formulées par l'UBCI pour intervention sur les applicatifs	506	BDSI
Différence de change règlement des factures 2015		233	
TOTAL KTND		4 010	

2. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNPPARIBAS

Désignation	Description	Valeur Brute KDT	Fournisseur
Prestations BDSI	Développements informatiques des applicatifs	274	BDSI
Autres applications	Licences Microsoft 431KDT; BNPINet 79KDT	511	BNPP
TOTAL KTND		785	

3. Garanties émises par BNPPARIBAS :

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0.2% l'an.

La charge liée au titre de 2016 est de 403KTND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1 288 KTND.

La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Finance l'ensemble de son réseaux pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Finance 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2016 s'élève à 88KDT.

En 2013 l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR une convention de fonds géré pour un montant de 2.666KTND destiné à la prise de participation dans le capital de HYDROSOL FONDATIONS. Selon la convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2016 s'élève à 44KTND.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2016 s'élève à 35 KTND.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2016 s'élève à 934 KTND.

D-Engagements des parties liées :

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2016 comme suit :

Groupe	Engagements au 31/12/2016
Groupe SELLAMI	15 418
Groupe RIAHI	3 643
Groupe BOURICHA	158
Groupe TAMARZISTE	14
Total des Engagements des parties liées	19 233

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- Le Président du Conseil d'Administration ayant cessé ses fonctions en juin 2016 a bénéficié au cours de l'exercice 2016 de la prise en charge du carburant et de l'entretien de son véhicule pour un montant total de 6 KTND. Ledit véhicule ayant été acquis en 2011 pour un montant toutes taxes comprises de 130KTND lui a été cédé au dinar symbolique. Sa valeur comptable à la date de cession est nulle.
- La rémunération de son successeur en tant que Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2016 s'élève à 156 KTND. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 157 KTND.
- La rémunération brute de l'Administrateur Directeur Général ayant quitté ses fonctions en août 2016 s'élève à 300 KTND. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 639 KTND.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 198 KTND. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 581 KTND. La charge totale supportée par la banque au titre de 2016 est limitée à 230 KTND suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 351 KTND.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2016 s'élève à 176 KTND dont une rémunération variable de 40 KTND. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 231 KTND.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 622 KTND, y compris la rémunération des administrateurs membres permanents des comités.

Note 33 – Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KTND. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 34 – Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 30 Mars 2017, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 299 766 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice de 31 729 KDT ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de 82 987 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 33 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

FINOR

Karim DEROUICHE

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

A.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2016

Votre conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	10 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actif net TTC	0,595% Actif net TTC	1 047 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actif net TTC	0,665% Actif net TTC	150 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	27 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	32 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 288 KDT en 2016.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 35 KDT.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2016, au titre de ce contrat, s'élèvent à 934 KDT.

A.2. Opérations et conventions conclues à partir de 2016

1. Votre conseil d'administration réuni le 15 Novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Finance en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2016 s'élève à 88KDT.

2. L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2.666KTND destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2016 s'élève à 44KTND.

B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers

approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2016, sont présentées au point 1 ci-dessous.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2016.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 1 385 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 895 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 490 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 358 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 231 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 127 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2016 s'élève à 32 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 21 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 11 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2016 s'élève à 338 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 218 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 120 KDT.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 1 076 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 695 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 381 KDT.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 122 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 67 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2016, s'élève à 97 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 63 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 34KDT.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 519 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 335 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 184 KDT.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 426 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 275 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 151 KDT.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 445 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 288 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 157 KDT.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 84 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 54 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 30 KDT.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 153 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 99 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 54 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 79 KDT.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 62 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 34 KDT.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 132 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 85 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 47 KDT.

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est

conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 26 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 17 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 9 KDT.

2. Contrat de service Scan Chèques Client

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scanérisation des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage de mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et de proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130KDT, a été émise par l'UBCI au nom de BNP Paribas Fortis Cash Management suite à la mise en service de l'application.

3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

3.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2016 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 180 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 97 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 49 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 67 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 393 KDT.

3.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

3.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2016, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 74 KDT.

3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2016, s'élève à 12 KDT.

3.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce

titre, en 2016, s'élève à 18 KDT.

3.2.4. Prestations de maintenance de boitiers

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed pour un montant de 48 KDT.

3.3. Redevances de télécommunication

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 638 KDT.

4. Acquisition d'immobilisations incorporelles

En 2016, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 431 KDT au titre de licences MICROSOFT.

5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2016, totalisent 780 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 506 KDT,
- Frais de développement informatique : 274 KDT.

6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2016.

7. Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1er juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring. Ces contrats ont été autorisés par votre Conseil d'Administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2016 s'élève à 120 KDT.

8. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2016.

9. Différentiel de change au titre des factures de l'exercice 2015

Pour les factures BNP relatives à l'exercice 2015 ayant été réglées en 2016, la différence entre le cours de change de la date de règlement et celui de la date de clôture de 2015, a généré une perte de change supportée par la banque pour un montant de 233KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre 8 ci-avant).

10. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration et non encore signées

10.1. Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 :

Votre conseil d'administration réuni le 17 Mars 2016 a autorisé les contrats suivants :

- Contrat "Quick Win" qui prévoit la mise en place d'un site de consultation et d'opérations e-banking. Le budget alloué se détaille comme suit :
 - le coût de déploiement s'élève à 19.467Euros;
 - le coût annuel de la maintenance s'élève à 22.900 Euros.
- Contrat "Ratama" : Un outil dédié à la gestion des crédits à la consommation pour les clients et les non-clients de l'UBCI en remplacement de l'outil Cetelem. Le budget alloué se détaille comme suit :
 - le coût de l'acquisition de l'application s'élève à 117.500 Euros ;
 - le coût de l'intégration ATLAS par BDSI s'élève à 11.500 Euros ;
 - le coût annuel de la maintenance s'élève à 10.125 Euros.
- Contrat "Sonar" qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué se détaille comme suit :

- le coût de déploiement s'élève à 10.806 Euros ;
- la redevance annuelle à compter de 2017 s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant cinq années seulement (2017 à 2021).

10.2. Conseil d'administration réuni le 03 mai 2016 :

Votre conseil d'administration réuni le 03 Mai 2016 a autorisé un contrat d'application « Netreveal ». Il s'agit d'une plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à postériori les comportements suspects.

Le cout de déploiement de la solution « Netreveal » s'élève à 82.477Euros. Le coût annuel à compter de 2017 s'élève à 97.861Euros.

10.3. Conseil d'administration réuni le 25 août 2016 :

Dans sa réunion du 25 Aout 2016, votre conseil d'administration a autorisé ce qui suit:

- Un contrat d'application « Taléo », outil de gestion des recrutements et des mobilités internes. A ce titre, l'UBCI supportera le coût de déploiement local soit 15.000 Euro et la licence annuelle à partir de 2017.
- Une lettre de mission ACE (Amélioration Continue de l'Efficacité) : cette mission s'inscrit dans le cadre de la "convention d'assistance technique - prestations ponctuelles " (titre 6 ci-haut) et elle couvrira les champs suivants :
 - Formation ACE ;
 - Préparation et appui méthodologique aux chefs de projets et aux coachs ACE ;
 - Management de la performance.

10.4. Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 :

En date du 15 Novembre 2016 Votre conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en Octobre 2013 (titre B.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

C. Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHI, et des sociétés l'Office des céréales et La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2016, à 258,8 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2016, s'élèvent à 403 KDT.

D. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2016, comme suit :

- Lors de la réunion de votre conseil d'administration en date du 03 Juin 2016, M. Abderrazak ZOUARI a déclaré renoncer à ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration ayant quitté ses fonctions a bénéficié au titre de l'année 2016, de la prise en charge des frais de carburant et d'entretien de sa voiture de fonction pour un montant de 6 KDT.

En outre, le même conseil a autorisé la cession à M. Abderrazak ZOUARI de sa voiture de fonction au dinar symbolique. Ladite voiture a été acquise en 2011 pour un montant toutes taxes comprises de 130 KDT. À la date de cession elle est totalement amortie.

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2016 telle qu'approuvée par votre conseil d'administration du 15 novembre 2016 s'élève à 156 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016 s'élève à 157 KDT.

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Patrick POUPON.

- La rémunération de l'administrateur Directeur Général ayant quitté ses fonctions de directeur général est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 20 Janvier 2015, le Comité de Nomination et Rémunération a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage par an. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 639 KDT, dont 220 KDT de charges fiscales et sociales.

- La rémunération de M. Pierre BEREGOVOY Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 Novembre 2016, le Comité de Nomination et Rémunération a fixé sa rémunération annuelle brute à 379 KDT. Cette décision a été validée par le conseil d'administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale relative à l'exercice 2016 s'élève à 581 KTND dont 141KDt de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 230 KTND suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 351 KTND conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par votre conseil d'administration réuni le 15 Novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'Administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an. En 2016, et sur proposition du comité nomination et rémunération du 02 Juin, le conseil d'administration réuni la même date a porté ladite rémunération variable à 40KDT.

Au titre de l'exercice 2016, sa rémunération brute, s'élève à un montant de 176 KDT en tenant compte de l'augmentation légale des salaires. La charge totale supportée par la banque s'élève à 231 KDT, dont 49 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2016, s'élève à 622 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se

Libellé	Ex - Président du Conseil d'Administration		Président du Conseil d'Administration		Ex - Directeur Général		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris ex-DG et PCAs)	
	Charge 2016	Passifs 31.12.16	Charge 2016	Passifs 31.12.16	Charge 2016	Passifs 31.12.16	Charge 2016	Passifs 31.12.16	Charge 2016	Passifs 31.12.16	Charge 2016	Passifs 31.12.16
Avantages à CT	6	-	157	-	639	-	230	-	231	40	622	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à LT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	6	-	157	-	639	-	230	-	231	40	622	-

présentent comme suit (en KDT) :

Tunis, le 25 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre
de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR**

**FINOR
Karim DEROUICHE**

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT(*)	3	103 663	1 601
Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	4	36 099 552	89 665 786
Créances sur la clientèle	5	211 591 294	249 340 040
Portefeuille-titres commercial	6	91 021	77 198
Portefeuille d'investissement (*)	7	12 016 855	7 815 571
Valeurs immobilisées (**)	8	20 856 689	4 237 859
Autres actifs (*)	9	8 047 548	5 236 364
TOTAL ACTIF		288 806 622	356 374 419
Passifs			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		13 954	15 403
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 319 186	2 830 709
Emprunts et ressources spéciales	11	99 573 956	165 626 460
Autres passifs(**)	12	14 125 213	21 070 240
TOTAL PASSIF		117 032 309	189 542 812
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	150 000 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		15 554 923	10 806 677
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres		649 464	639 638
Résultats reportés		216 676	25 336
Effets des modifications Comptables (**)		200 370	495 734
Résultat de l'exercice (**)		4 932 880	4 644 222
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	171 774 313	166 831 607
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		288 806 622	356 374 419

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison(Cf. Note 2-14)

(**) : Données comparative retraitée suite correction d'erreur(Cf. Note 2-15)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		-	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		14 261 340	9 387 075
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		6 976 905	12 958 145
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		21 238 245	22 345 220
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	29	22 527 381	29 710 807
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	31 176 717	39 969 100
<i>Total des engagements reçus</i>		53 704 098	69 679 907

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos 31 Décembre 2016
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015 (*)
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Marges et revenus assimilés	14	23 966 469	24 670 270
Commissions (en produits)	15	904 902	1 075 603
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille d'investissement	16	207 010	397 686
<i>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</i>		25 078 381	26 143 559
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	(8 198 082)	(13 521 233)
Commissions encourues		(235 040)	(176 516)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(5 883)	(10 628)
<i>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</i>		(8 439 005)	(13 708 377)
<i>Produit Net Bancaire</i>		16 639 376	12 435 182
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(4 071 086)	(2 443 372)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(304 779)	(110 000)
Autres produits d'exploitation		-	-
Frais de personnel	19	(3 914 545)	(3 296 497)
Charges générales d'exploitation	20	(1 686 040)	(1 546 749)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations(**)	21	(447 662)	(226 910)
<i>Résultat d'exploitation</i>		6 215 264	4 811 654
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-
Impôts sur les bénéfices(**)	22	(778 140)	(167 432)
<i>Résultat des activités ordinaires</i>		5 437 124	4 644 222
Solde en gain \ perte provenant des Eléments extraordinaires		(504 244)	-
<i>Résultat Net de l'Exercice</i>		4 932 880	4 644 222
Effet des modifications comptables (net d'impôts)(**)		200 370	495 734
<i>Résultats après modifications comptables</i>		5 133 250	5 139 956

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(**) : Données comparatives retraitées suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités d'exploitation			
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges et les autres revenus bancaires(*)		149 350 016	155 420 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(9 084 226)	(14 141 113)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5 000 000)	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-
Titres de placement (*)		(33 529)	9 227
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créiteurs divers		(108 984 843)	(138 297 019)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		102 142	(278 873)
Impôt sur les bénéfices payés		-	(1 853 419)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24	26 349 560	859 072
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 706	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(4 500 000)	(1 400 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(15 312 630)	10 997
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	25	(19 792 924)	(1 389 003)
Activités de financement			
Emission d'actions		-	120 000 000
Emission d'emprunts		-	71 931 483
Remboursement d'emprunts		(65 124 049)	(97 863 611)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	(2 600 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	26	(65 124 049)	91 467 872
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		(58 567 413)	90 937 941
Trésorerie au début de l'exercice (*)		89 448 009	(1 489 932)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	23	30 880 596	89 448 009

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

L'historique de la société se présente ainsi :

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à Cinq millions (**5.000.000**) de Dinars divisé en Cinq cent mille (**500.000**) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2003 a décidé de porter le capital à **7.500.000 DT** par la création de **250.000** actions nouvelles de **10 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de **10 DT** à **5 DT**, et de porter le capital à **10.000.000 DT** par la création de **500.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2008, a décidé de porter le capital à **15.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **1,500 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à **20.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **8 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Août 2015 a décidé, outre les modifications apportées aux statuts ayant adoptés la nouvelle dénomination « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** », d'augmenter le capital de la société de **20.000.000 DT** à **150.000.000 DT** à réaliser dans 3 opérations simultanées se détaillant comme suit :

- Incorporation des réserves à concurrence de 10.000.000 DT à puiser à hauteur de 9.500.000 DT de la prime d'émission et de 500.000 DT des réserves statutaires.
- Souscription en numéraire de 60.000.000 DT avec libération intégrale, et ce par une émission au pair et sans prime d'émission de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.
- Souscription en numéraire, avec suppression des droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires, de 60.000.000 DT et ce par l'émission au pair de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

La société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mars 1999 et les textes subséquents ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de **WIFAK BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et Ressources Spéciales** ».

2-6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

Actif	Retard	Taux minimum à appliquer par classe
<i>A : Actifs courants</i>		-
<i>B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
<i>B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
<i>B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
<i>B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A-Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais, - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur du bien donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFAK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFAKINTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture

- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices TMM_{gi} selon la formule suivante

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N) ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2013-2015 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- v. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_i \times TPM_{gi}$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

A : Ancienneté dans la classe B4 ;

N : Année d'arrêt des états financiers ;

M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes récupérables. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Assujettie partiel à la TVA depuis sa transformation en banque, la Banque détermine annuellement le **prorata de déduction** de la TVA (Chiffre d'affaires soumis à la TVA/Total Chiffre d'affaires de la banque). La TVA récupérable est celle déterminée par l'application du **prorata de déduction. Le reliquat fera partie des charges et /ou des immobilisations. En 2016, le prorata de déduction est égal à 100%**.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A récupérable par l'application du **prorata de déduction** facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 Décembre 2016.

2-13 : Faits saillants de la période :

L'exercice 2016 a été marqué par :

- La poursuite de l'activité de la banque focalisée, sur le produit IJARA jusqu'à l'achèvement de la mise en place de l'infrastructure institutionnelle et la diversification de l'activité.
- L'avancement des travaux d'implémentation du Global Banking entamée depuis mars 2016.
- L'avancement dans la mise en place des politiques d'intervention et des process.
- L'avancement dans l'implémentation du réseau de la banque notamment le choix des sites et l'entame des travaux d'aménagement.
- L'acquisition d'un terrain à Médenine destiné à abriter le siège social de la Banque.
- La conclusion d'un contrat en vue de l'acquisition et de la mise en place d'un DATA CENTER.
- Le renforcement des ressources humaines de la banque par le recrutement d'experts métiers conforté par le lancement d'un programme de formation adéquat en faveur de l'ensemble du personnel.
- L'amorce du processus d'adhésion et d'intégration dans le réseau bancaire.
- L'amélioration de la notation de Wifak Bank par Fitch Rating de BBB- à AA+ avec perspectives stables.
- La tenue de la Assemblée Générale Ordinaire de Wifak Bank qui a approuvé les états financiers au titre de l'exercice 2015 et a institué le Comité charaique tout en désignant ses membres.

2-14 : Changement de méthode de présentation

Les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2015 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Le solde des fonds détenues au niveau des caisses de la banque sont présentés au niveau de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ». Au 31/12/2015, Le solde de la caisse s'élevant à **1 601 DT** est présenté parmi les « Créances sur les établissements bancaires et financiers »
- Les états financiers au 31/12/2016 font apparaître au niveau de la rubrique « Portefeuille d'investissement » les produits courus et non échus qui y sont rattachés. Les états financiers publiés au 31/12/2015 font apparaître ces produits parmi les « Autres actifs » pour un montant de **12 471 DT**.
- La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » telle que présentée au niveau de l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2015 renferme la valeur du portefeuille des effets remis à l'encaissement et le portefeuille titre commercial. Au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2016, cette rubrique est composée du solde de la liquidité détenue chez les établissements bancaires et de la BCT, des encours obtenus de chez eux ainsi que du solde de la caisse.

Le solde des effets à l'encaissement et du portefeuille titre commercial s'élevant au 31/12/2015 respectivement à **32 280 DT** et à **77 198 DT** affectent ainsi, au niveau des données comparatives relatives aux situations arrêtées à cette date, les rubriques « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les intérêts » et « Titres de placement »

Pour le besoin de comparabilité, les données comparatives au niveau du bilan, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatives à l'exercice 2015 ont été retraitées.

2-15 : Correction d'erreurs

Le local de l'agence de Tunis comptabilisé parmi les immobilisations corporelles, au niveau de la rubrique des notes aux états financiers « Construction », pour une valeur brute s'élevant à **795 024 DT** est amorti sur la base de sa valeur totale comprenant le coût du terrain ainsi que celui de la construction.

Conformément à la norme comptable n° 5, le coût d'acquisition de ce local devrait être réparti entre « coût du terrain » et « coût de la construction » sur la base de la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

La répartition du coût d'acquisition ainsi que de l'amortissement cumulé jusqu'au 31/12/2016 sur la base du rapport d'expertise établi à la date d'acquisition dudit local se présente ainsi :

Désignation	Terrain	Construction	Total
Valeur comptable brute			795 024
Juste valeur (selon rapport d'expertise)	636 250	195 000	831 250
Valeur comptable brute ajustée selon rapport d'expertise	608 522	186 502	795 024
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2014	277 836	85 152	362 988
Dotations comptabilisées 2015	30 426	9 325	39 751
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2015	308 262	94 477	402 739
Dotations comptabilisées 2016	30 426	9 325	39 751
Amortissement cumulé comptabilisé au 31/12/2016	338 688	103 802	442 490

Les données comparatives relatives à l'exercice 2015 ont été affectées comme suit :

Rubrique	Signe du solde	Solde 31/12/2015	Ajustement	Solde 31/12/2015 retraité
Valeurs immobilisées	D	3 929 597	308 262	4 237 859
Effet des modifications comptables	C	(315 141)	(180 593)	(495734)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	D	257 336	(30 426)	226 910
Autres passifs	C	(20 962 348)	(107 892)	21 070 240
Charge d'impôt	D	156 783	10 649	167 432
Total			0	

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présente au 31/12/2016 comme suit :

(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs détenus chez la BCT	99 583	-
Caisse(*)	4 080	1 601
Total	103 663	1 601

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Banques (*)	30 790 887	89 461 811
Créances rattachés – Comptes de dépôts	347 705	234 172
Certificats de Leasing	5 000 000	-
Créances rattachées – Certificats de Leasing	23 437	-
Effets remis à l'encaissement (a)	-	32 280
Total	36 162 029	89 728 263
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	(62 477)
Créances nettes	36 099 552	89 665 786

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELELa valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 Décembre 2016, a atteint **211 591 294 DT** contre **249 340 040 DT** au 31 Décembre 2015, enregistrant une diminution de **37 748 746 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Créances IJARA : Encours Financiers	208 369 582	243 652 591
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	904 800	763 107
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 249 397	17 994 960
Effet remis à l'encaissement	141 186	21 821
Marges constatées d'Avance	(1 082 126)	(1 193 394)
S/Total	227 582 839	261 239 085
Marges réservées	(1 296 172)	(817 346)
Provisions – créances sur la clientèle	(14 695 373)	(11 081 699)
Solde	211 591 294	249 340 040

5.1 : Evolution de l'en cours

L'évolution des encours financiers des contrats IJARA au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>
	Montant
Encours au 31/12/2015	243 652 591
Investissements de l'exercice	70 779 010
Encours des contrats conclus suite relocation	3 548 230
Consolidation d'impayés	195 433
Capital facturé	(102 747 367)
Encours des contrats reloués	(3 656 659)
Cessions à la fin du contrat (Valeur résiduelle)	(408)
Cessions anticipées	(276 641)
Rachats anticipés	(3 124 607)
Encours au 31/12/2016	208 369 582

5.2 Analyse de l'encours par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>
	31/12/2016
Paiements minimaux sur contrats actifs	
à recevoir dans moins d'1 an	94 607 045
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	132 893 710
à recevoir dans plus de 5 ans	2 729 477
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	230 230 232
Produits financiers non acquis	
à recevoir dans moins d'1 an	15 939 195
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 908 617
à recevoir dans plus de 5 ans	328 905
Total des produits financiers non acquis	31 176 717
Valeurs résiduelles	44 966
Encours des contrats suspendus	9 271 101
Contrats en attente de mise en force	904 800
Encours financiers des contrats IJARA	209 274 382

5.3 Analyse de l'encours par secteur d'activité

Secteur	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
<i>AGRICULTURE</i>	40 068 695	44 633 837
<i>BTP</i>	36 230 719	38 591 195
<i>INDUSTRIE</i>	40 020 797	46 812 126
<i>TOURISME</i>	5 080 508	10 947 577
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	86 968 863	102 667 856
Total	208 369 582	243 652 591

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	122 554 914	70 938 652	1 743 843	1 095 839	12 036 334	208 369 582
Impayés	47 158	8 006 466	404 396	655 960	6 893 176	16 007 156
Avances et acomptes reçus (a)	(2 953 899)	(1 524)	0	(9 924)	(353 839)	(3 319 186)
Autres créances	210 391	770 430	75 456	111 248	2 074 716	3 242 241
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES	(2 696 350)	8 775 372	479 852	757 284	8 614 053	15 930 211
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES	119 858 564	79 714 024	2 223 695	1 853 123	20 650 387	224 299 793
Produits réservés	15	18 377	58 699	105 663	1 113 418	1 296 172
Provisions suivant circulaire 91-24			63 050	289 711	12 577 689	12 930 450
Provisions additionnelles					60 523	60 523
Provisions collectives	1 704 400					1 704 400
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	1 722 792		121 749	395 374	13 751 630	15 991 545
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>			1%	0,83%	9,21%	
			11%			
<i>Taux des créances classées au 31/12/2015</i>			0,1%	0,15%	5,41%	
			5,65%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>			5,48%	21,34%	66,59%	
			57,7%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2015</i>			5,64%	20,93%	74,76%	
			72%			

(a) : Présenté au passif du bilan sous la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle »

NOTE 6: PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 31 Décembre 2016 à **91 021 DT** contre **77 198 DT** au 31 Décembre 2015.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation (a)	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement (b)	11 290 000	6 790 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000
Créances rattachées à l'emprunt obligataire national (*)	7 005	12 471
Valeur brute	12 620 105	8 125 571
Provision (c)	(603 250)	(310 000)
Valeur Nette	12 016 855	7 815 571

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD SA	100	1	100 000	2003	3,33%
ERRYADA IMMOBILIERE	24 600	5	123 000	2008 - 2009	12,3%
ERRYADA SICAR	180 000	5	900 000	2009 - 2010	97,83%
Institut de l'APBEF	1	100	100	2010	
Total			1 123 100		

(b): Le fonds d'investissement s'analyse au 31 Décembre 2016 comme suit :

SICAR	Montant	Date d'affectation	Nature
SODIS SICAR SA	490 000	2003 – 2004 – 2005	Fond géré
ERRYADA SICAR SA	10 800 000	2009 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 - 2016	Fond géré
Total	11 290 000		

(c) : Les provisions pour dépréciation des participations se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Provisions / Participations directes</i>		
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
Provisions / Participations directes	100 000	100 000
<i>Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR</i>		
Participation SERPSUD	60 000	60 000
Participation MEDFOO	150 000	150 000
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR	210 000	210 000
<i>Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par ERRYADA SICAR</i>		
Participation SOTUMAIL	162 000	-
Participation SOMOCER	131 250	-
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR	293 250	-
Total	603 250	310 000

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées brutes au 31 Décembre 2016 se sont élevées à **23 972 511 DT** contre **5 681 365 DT** au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation nette de **16 509 898 DT**.

Les acquisitions et les cessions de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant en DT
<u>Acquisitions</u>	
Licences	483 410
Terrains (Siège social Médenine)	1 904 184
Matériel de Transport	262 980
Matériel informatique	333 313
Installations techniques, Agencements et aménagements	936
Immobilisations en cours et Avances sur immobilisations	13 921 694
<i>Avances sur Construction Centre d'affaire TUNIS</i>	6 926 600
<i>Immobilisations corporelles en cours – Constructions(*)</i>	921 035
<i>Immobilisations corporelles en cours – Aménagement des constructions</i>	1 055 366
<i>Immobilisations incorporelles en cours - Site Web</i>	3 600
<i>Immobilisations corporelles en cours - DATA CENTER</i>	3 317 717
<i>Immobilisations incorporelles en cours - DATA CENTER</i>	249 951
<i>Immobilisations en cours – Système d'information</i>	1 447 425
TOTAL	16 906 517

(*) : Le conseil d'administration de la société a décidé d'affecter un local récupéré de l'un des clients de la société aux besoins de la société

Le tableau d'amortissement au 31 Décembre 2016 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2016
	au 31/12/2015	Acquisition du	Cession - Reclassements	au 31/12/2016	au 31/12/2015 (**)	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements (**)	au 31/12/2016	
Logiciels	99 325	-	-	99 325	99 325	-	-	99 325	-
Licences	53 520	483 410	-	536 930	46 766	84 365	-	131 131	405 799
Immobilisations incorporelles	152 845	483 410	-	636 255	146 091	84 365	-	230 456	405 799
Terrains(**)	(**) 2 900 290	1 904 184	-	4 804 474	-	-	-	-	4 804 474
Constructions(**)	(**) 979 901	-	-	979 901	(**)192 889	48 995	-	241 884	738 017
Agenc. & Aménag. Des Constructions	142 184	-	-	142 184	91 078	9 380	-	100 458	41 726
Installations générales A.A.I Divers	181 428	936	-	182 364	88 617	16 605	-	105 222	77 142
Matériel de transport	657 400	262 980	-	920 380	564 796	77 646	-	642 442	277 938
Matériel informatique	402 343	333 313	-	735 656	235 410	42 742	-	278 152	457 504
Equipements de bureau	160 694	-	-	160 694	124 165	7 856	-	132 021	28 673
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	460	98	-	558	424
Immobilisations corporelles	5 425 222	2 501 413	-	7 926 635	1 297 415	203 322	-	1 500 737	6 425 898
Immobilisations incorporelles en cours	-	1 700 976	-	1 700 976	-	-	-	-	1 700 976
Immobilisations corporelles en cours	-	5 294 118	-	5 294 118	-	-	-	-	5 294 118
Avances sur immobilisations	103 298	6 926 600	-	7 029 898	-	-	-	-	7 029 898
TOTAUX	5 681 365	16 906 517	-	22 587 882	1 443 506	287 687	-	1 731 193	20 856 689

(**) : La valeur brute et les amortissements cumulés au 31/12/2015 des postes « Terrains » et « Construction » sont retraités suite à la correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Charges à répartir(a)	3 694 544	729 706
Avances aux fournisseurs	45 993	35 954
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	74 810	78 591
Etat, Retenues à la source récupérables	66 902	-
Crédit de TVA à reporter	190 524	46 258
Report d'impôt sur les sociétés	1 103 453	-
Acomptes provisionnels	293 827	1 473 050
TVA à régulariser	597 454	512 235
Personnel avances	21 694	22 834
Compte d'attente	213 345	284 937
Débiteurs divers	47 760	6 958
Dépôt et cautionnement versées	405 343	395 943
Charges constatées d'avance	317 025	215 764
Produits à recevoir(*)	1 325 405	1 275 556
TCL à régulariser	88 159	88 159
Prêts fonds social à (+) d'un an	247 790	299 488
TOTAL VALEUR BRUTE	8 734 028	5 465 433
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	(686 480)	(229 069)
TOTAL NET	8 047 548	5 236 364

(*) : Retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir se présentent comme suit :

Désignation	VB au 01/01/2016	Dépenses 2016	VB au 31/12/2016	Cumul résorptions au 31/12/2015	Résorption 2016 (**)	Cumul résorptions au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	810 040	107 934	917 974	223 420
Dépenses liées à l'augmentation du capital	448 082	2 305 777	2 753 859	54 994	143 514	198 508	2 555 351
Dépenses liées à la mise en place du système d'information	-	51 558	51 558	-	-	-	51 558
Dépenses liées à la communication	-	16 051	16 051	-	-	-	16 051
Location des agences	-	448 325	448 325	-	-	-	448 325
Dépenses liées à l'organisation	-	302 523	302 523	-	-	-	302 523
Dépenses liées au système monétaire	-	6 001	6 001	-	-	-	6 001
Dépenses liées au système SWIFT	-	11 852	11 852	-	-	-	11 852
Dépenses liées au système de télécompensation	-	79 213	79 213	-	-	-	79 213
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	278 201	5 014	283 215	250
Total	1 872 941	3 221 300	5 094 241	1 143 235	256 462	1 399 697	3 694 544

(**) : Les résorptions de l'exercice sont comptabilisés à concurrence de **159 975 DT** parmi les « Dotations aux amortissements des immobilisations propres et aux résorptions des charges à répartir » et de **96 487 DT** parmi les « intérêts encourus et charges assimilées ».

NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Avances et acomptes reçus des clients	3 319 186	2 830 709
Total	<u>3 319 186</u>	<u>2 830 709</u>

La ventilation, au 31/12/2016, des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit : *(En DT)*

Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Comptes à vue	-	-	-	-	-
Compte d'épargne	-	-	-	-	-
Comptes de dépôts participatifs	-	-	-	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	3 319 186	-	-	-	3 319 186
Total	3 319 186	-	-	-	3 319 186

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2016 la somme de **99 573 956 DT** contre **165 626 460 DT** au 31 Décembre 2015. Le détail est comme suit :

		<i>(en DT)</i>	
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	34817 373	60 253 075
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	60 926 754	90 115 101
Billets de trésorerie		2 000 000	12 500 000
Dettes rattachées	(c)	1 829 829	2 758 284
TOTAL		<u>99 573 956</u>	<u>165 626 460</u>

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2016 s'analysent comme suit :

		<i>(en DT)</i>	
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunt Obligataire		4 000 000	8 000 000
Emprunt Amen Bank		7 680 762	11 140 650
Emprunts BH		1 955 761	2 968 585
Emprunts BT		800 000	2 400 000
Emprunts ATB		3 400 000	5 653 948
Emprunts BTE		1 977 233	2 986 808
Emprunts STB		-	3 503 831
Emprunts BTL		1 500 000	2 500 000
Emprunts ABC Bank		2 753 617	4 399 253
Emprunts BNA		3 750 000	6 700 000
Emprunts QNB		7 000 000	10 000 000
TOTAL		<u>34 817 373</u>	<u>60 253 075</u>

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2016 s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	56 926 754	82 115 101
TOTAL	60 926 754	90 115 101

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus à la date de clôture.

La ventilation, au 31/12/2016, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	16 329 770	44 605 930	36 808 426	-	97 744 127
Total	16 329 770	44 605 930	36 808 426	-	97 744 127

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en D.T)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
B.T8	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
B.T9	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
B.T10	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
B.T11	1 500 000	750 000	0	300 000	450 000	300 000	150 000
B.T12	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
B.T13	500 000	250 000	0	100 000	150 000	100 000	50 000
	12 000 000	4 800 000	0	2 400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
BTE 4	5 000 000	3 922 890	0	936 082	2 986 808	1 009 575	1 977 233
	5 000 000	3 922 890	0	936 082	2 986 808	1 009 575	1 977 233
STB 5	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 6	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 7	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
STB 8	3 000 000	952 084	0	648 253	303 831	303 831	0
STB 9	2 000 000	600 000	0	400 000	200 000	200 000	0
STB 10	1 000 000	300 000	0	200 000	100 000	100 000	0
STB 11	1 000 000	400 000	0	200 000	200 000	200 000	0
STB 12	3 000 000	1 200 000	0	600 000	600 000	600 000	0
STB 13	6 000 000	2 400 000	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0
	25 000 000	8 552 084	0	5 048 253	3 503 831	3 503 831	0
BTL 6	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
BTL 7	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	5 000 000	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 000 000	1 500 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000	336 586	0	336 586	0	0	0
ATTIJARI.B 12	1 000 000	168 311	0	168 311	0	0	0
	3 000 000	504 897	0	504 897	0	0	0
BNA 1	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
BNA 2	4 000 000	1 000 000	0	800 000	200 000	200 000	0
BNA 3	3 000 000	750 000	0	600 000	150 000	150 000	0
BNA 4	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BNA 5	1 000 000	350 000	0	200 000	150 000	150 000	0
BNA 6	1 000 000	350 000	0	200 000	150 000	150 000	0
BNA 7	5 000 000	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 000 000	1 750 000
BNA CUN 1	5 000 000	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
	25 000 000	11 700 000	0	5 000 000	6 700 000	2 950 000	3 750 000
BH 09	5 000 000	3 911 746	0	943 161	2 968 585	1 012 824	1 955 761
	5 000 000	3 911 746	0	943 161	2 968 585	1 012 824	1 955 761
ATB9	2 000 000	500 000	0	400 000	100 000	100 000	0
ATB10	1 500 000	375 000	0	300 000	75 000	75 000	0
ATB11	1 500 000	394 736	0	315 789	78 947	78 947	0
ATB12	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB13	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
ATB14	2 000 000	2 000 000	0	400 000	1 600 000	400 000	1 200 000
	15 000 000	8 669 736	0	3 015 789	5 653 947	2 253 947	3 400 000

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
ABC 5	2 000 000	666 667	0	666 667	0	0	0
ABC 6	1 000 000	333 333	0	333 333	0	0	0
ABC 10	7 000 000	5 152 995	0	1 354 587	3 798 408	1 435 692	2 362 716
ABC 11	1 000 000	781 812	0	189 918	591 894	200 993	390 901
ABC 15	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
ABC 16	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	13 000 000	8 934 807	0	4 544 505	4 390 302	1 636 685	2 753 617
AMEN BANK28	1 000 000	113 597	0	113 597	0	0	0
AMEN BANK29	1 000 000	112 821	0	112 821	0	0	0
AMEN BANK30	1 000 000	113 066	0	113 066	0	0	0
AMEN BANK31	1 000 000	273 599	0	217 568	56 031	56 031	0
AMEN BANK32	1 000 000	273 791	0	217 656	56 135	56 135	0
AMEN BANK33	2 000 000	763 331	0	427 147	336 184	336 184	0
AMEN BANK34	1 000 000	382 129	0	213 785	168 344	168 344	0
AMEN BANK35	1 000 000	416 509	0	205 363	211 146	211 146	0
AMEN BANK36	1 000 000	450 000	0	200 000	250 000	200 000	50 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 428 570	0	285 714	1 142 856	285 713	857 143
AMEN BANK38	2 000 000	1 500 000	0	285 714	1 214 286	285 715	928 571
AMEN BANK39	2 000 000	1 571 428	0	285 714	1 285 714	285 714	1 000 000
AMEN BANK40	2 000 000	1 571 430	0	285 715	1 285 715	285 715	1 000 000
AMEN BANK41	2 000 000	1 571 430	0	285 715	1 285 715	285 715	1 000 000
AMEN BANK42	1 500 000	1 441 196	0	263 101	1 178 095	283 326	894 769
AMEN BANK43	1 500 000	1 426 935	0	296 687	1 130 248	319 547	810 701
AMEN BANK44	2 000 000	1 912 184	0	371 999	1 540 185	400 607	1 139 578
	25 000 000	15 322 016	0	4 181 362	11 140 654	3 459 892	7 680 762
QNB 1	4 000 000	3 400 000	0	800 000	2 600 000	800 000	1 800 000
QNB 2	3 000 000	2 550 000	0	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
QNB 3	3 000 000	2 550 000	0	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
QNB 4	3 000 000	2 700 000	0	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
QNB 5	2 000 000	1 800 000	0	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
	15 000 000	13 000 000	0	3 000 000	10 000 000	3 000 000	7 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	26 500 000	0	2 500 000	24 000 000	24 000 000	0
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	0	500 000	500 000	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0
	37 000 000	37 000 000	0	2 500 000	34 500 000	34 500 000	0
ZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	0	8 500 000	0	0	0
ZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
	11 500 000	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
Takafulia 1	2 000 000	1 500 000	0	500 000	1 000 000	1 000 000	0
Takafulia 5	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
	4 000 000	3 500 000	0	2 500 000	1 000 000	1 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	12 000 000	0	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
	40 000 000	16 000 000	0	8 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
Crédit Moudharba 1	250 000	250 000	0	250 000	0	0	0
Crédit Moudharba 2	300 000	300 000	0	300 000	0	0	0
Crédit Moudharba 3	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	1 050 000	1 050 000	0	1 050 000	0	0	0

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2016	Remboursement 2016	Soldes 31/12/2016	Échéance à Moins d'un an au 31/12/2016	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2016
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
BT QNB 2	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
Hifadh 1	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
Hifadh 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
Hifadh 3	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
	12 500 000	12 500 000	0	10 500 000	2 000 000	2 000 000	0
TOTAL	254 050 000	162 868 176	0	65 124 049	97 744 127	62 926 754	34 817 373

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2016 a atteint **14 125 213DT** contre **21 070 240 DT** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	1 752 287	5 180 247
Fournisseurs factures non parvenues	471 398	1 588 417
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	2 724 116	10 800 770
Fournisseurs divers	1 686 009	156 196
Dettes provisionnées pour congés payés	237 374	547 524
Personnel, rémunérations dues	58 836	1 230
Avance sur TFP	70 038	41 940
Etat impôts et taxes	1 278 826	511 340
Etat autres impôts et taxes (Contribution conjoncturelle)	536 638	-
Organismes sociaux	461 348	136 824
Charges à payer	3 054 724	1 373 938
Compte d'attente	271 620	33 108
Autres comptes créditeurs	19 166	-
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	1 037 192	434 357
Provision pour indemnité de départ à la retraite	241 971	88 747
Assurance clients	223 670	175 602
	14 125 213	21 070 240

(*) : Données comparatives Retraité à des fins de comparaison suite correction d'erreur (Cf. Note 2.15)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 Décembre 2016 se sont élevés à **171 774 313 DT** contre **166 831 607 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Capital	150 000 000	150 000 000
Réserve légale	1 599 923	1 351 677
Fonds social	649 464	639 638
Réserves pour réinvestissements exonérés	12 310 000	7 810 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves (*)	1 645 000	1 645 000
Résultats reportés	216 676	25 336
Effet des modifications comptables(**)	200 370	495 734
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	166 841 433	162 187 385
Résultat de la période(**)	4 932 880	4 644 222
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	171 774 313	166 831 607

(**) : *Données comparatives retraitées suite correction d'erreur (Cf. Note 2.15)*

Le résultat par action se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Résultat par action	0,160	0,150

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2014 avant retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	75 212	-	4 161 985	44 280 450
Retraitement 2014 – Effet des modifications comptables(*)	-	-	-	-	-	-	-	155 050	160 091	315 141
Retraitement 2014 – Effet Correction d'erreur(**)								180 593		180 593
Solde au 31 Décembre 2014 après retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	75 212	335 643	4 322 076	44 776 184
Augmentation de Capital Social	130 000 000	(9 500 000)	-	-	-	(500 000)	-	-	-	120 000 000
Reclassement 2015 - Effet des modifications comptables(*)	-	-	-	-	-	-	-	160 091	(160 091)	-
Affectations approuvées par l'AGO su 05/06/2015	-	-	211 860	-	1 400 000	-	(49 875)	-	(1 561 985)	-
Dividendes versés en 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 600 000)	(2 600 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	11 202	-	-	-	-	-	11 202
Résultat au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	4 624 445	4 624 445
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	495 734	4 624 445	166 811 830
Retraitement 2015 – Effet Correction d'erreur(**)	-	-	-	-	-	-	-	-	19 777	19 777
Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	495 734	4 644 222	166 831 607
Affectations approuvées par l'AGO su 29/06/2016	-	-	248 246	-	4 500 000	-	191 340	(315 141)	(4 624 445)	-
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur(**)								19 777	(19 777)	-
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	9 826	-	-	-	-	-	9 826
Résultat au 31 Décembre 2016									4 932 880	4 932 880
Solde au 31 Décembre 2016	150 000 000	-	1 599 923	649 464	12 310 000	1 865 000	216 676	200 370	4 932 880	171 774 313

(*) : Modification comptable comptabilisée en 2015

(**) : Modification comptable suite correction d'erreur (Cf. Note2-15)

NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

Les revenus se sont élevés au 31/12/2016 à **23 966 469 DT** contre **24 670 270 DT** au 31/12/2015 accusant ainsi une diminution de l'ordre de **703 801 DT**, soit de 2,85%.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Revenus d'Ijara	22 652 771	23 636 101
Variation des produits réservés	(478 827)	(153 095)
Autres Produits IJARA	-	927 078
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	1 792 525	260 186
Total	23 966 469	24 670 270

NOTE 15 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2016 est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Frais de rejet	429 742	420 081
Frais de dossiers et de suivi	159 244	246 133
Frais de résiliation, rachat et cession	315 916	409 389
Total	904 902	1 075 603

NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **207 010 DT** au 31/12/2016 contre **397 686 DT** au 31/12/2015 soit une diminution de **190 676 DT**.

NOTE 17 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **8 198 082 DT** au 31/12/2016 contre **13 521 233 DT** au 31/12/2015, soit une variation de (-) **5 323 151 DT**. Il représente principalement des charges encourues sur les ressources financières.

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à **4 071 086 DT** contre **2 443 372 DT** au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	4 639 845	3 036 295
Dotations aux provisions collectives	434 293	200 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	457 413	95 797
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 460 465)	(847 689)
Reprise sur provision sur autres actifs	-	(149 096)
Pertes sur créances	-	108 065
TOTAL	4 071 086	2 443 372

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	4 090 666	2 676 101
Dotations aux provisions pour congés à payer	236 365	55 940
C.N.S.S	813 815	491 853
Accident de travail	24 044	11 708
Assurance groupe	126 750	41 349
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	64 686	19 546
Sous total	5 356 326	3 296 497
Transfert de charges (*)	(1 441 781)	-
Total des charges de personnel	3 914 545	3 296 497

() : il s'agit des charges transférées en « charges à répartir » et « Système d'Information encours ».*

NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31/12/2016 à **1 686 040 DT** contre **1 546 749 DT** au 31/12/2015. Elles sont analysées comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Achat fournitures	173 594	119 142
Carburant	58 585	48 317
Impôts et taxes	241 653	210 990
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	329 997	398 834
Frais postaux et télécommunication	172 355	153 464
Entretien, réparation et maintenance	223 504	181 378
Déplacements, missions et réceptions	93 052	80 753
Dons et subventions	6 325	11 000
Location	100 597	85 446
Jetons de présence	93 125	106 875
Charges BVMT & STICODEVAM	52 562	32 355
Publicité publication et relations publiques	40 769	39 368
Primes d'assurance	37 087	36 550
Etude, recherche	59 755	12 982
Electricité et eau	37 767	29 295
Sous total	1 720 727	1 546 749
Transfert de charges	(34 687)	-
TOTAL	1 686 040	1 546 749

(*) : il s'agit des charges transférées en « charges à répartir » et « Système d'Information encours ».

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une augmentation de **220 752 DT** par rapport au 31 Décembre 2015. Elles se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	84 365	8 239
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles(*)	203 322	195 591
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	159 975	23 080
Total	447 662	226 910

(*) : Colonne comparative rectifiée suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

L'impôt sur les bénéfices au 31/12/2016 comparé à 31/12/2015 se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Impôt sur les bénéfices(*)	778 140	167 432
Impôt sur les bénéfices de la période	778 140	167 432

(*) : Colonne comparative retraitée suite correction d'erreur (Cf. Note 2-15)

NOTE 23 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Caisse	4 080	1 601
Avoirs détenus chez la BCT	99 583	-
Banques	30 790 887	89 461 811
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(13 954)	(15 403)
Total (*)	30 880 596	89 448 009

(*) : Retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent, au 31 Décembre 2016, **26 349 560DT** contre **859 072 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts) (*)	149 350 016	155 420 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(9 084 226)	(14 141 113)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(5 000 000)	-
Titres de placement (*)	(33 529)	9 227
Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créiteurs divers	(108 984 843)	(138 297 019)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	102 142	(278 873)
Impôts sur les bénéfices payés	-	(1 853 419)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	26 349 560	859 072

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2.14)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2016, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent(-) **19 792 924 DT** contre (-) **1 389 003 DT** au 31 Décembre 2015 présentant le détail suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	19 706	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(4 500 000)	(1 400 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(15 312 630)	10 997
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	(19 792 924)	(1 389 003)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2016, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de(-) **65 124 049 DT** contre(+) **91 467 872 DT** au 31 Décembre 2015.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2016	31/12/2015
Emission d'actions	-	120 000 000
Emission d'emprunts	-	71 931 483
Remboursement d'emprunts	(65 124 049)	(97 863 611)
Dividendes versés	-	(2 600 000)
TOTAL	(65 124 049)	91 467 872

NOTE 27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 5 Mai 2017, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne principalement l'évaluation de la situation des clients.

Par ailleurs, aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31 Décembre 2016 un total de **31 176 717 DT** contre **39 969 100 DT** au 31 Décembre 2015. Leur détail se présente ainsi :

	<i>(en DT)</i>	
Intérêts à échoir sur contrats actifs	31/12/2016	31/12/2015
à moins d'1 an	15 939 195	19 707 155
entre 1 et 5 ans	14 908 617	19 900 758
à plus de 5 ans	328 905	361 187
Total	31 176 717	39 969 100

NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

(en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
Garanties réelles reçues des clients	20 665 111	26 945 123
Garanties financières – SOTUGAR	1 862 270	2 765 684
Total	22 527 381	24 517 746

NOTE 30 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	Société siégeant au conseil
▪ Islamic corporation for the development of the private sector	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ Les administrateurs, le Président Directeur Général et les membres proches de leurs familles	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	

Conventions de fonds gérés conclues avec la société ERRYADA SICAR

La société a mis à la disposition de sa filiale « ERRYADA SICAR » la somme de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 34 516 DT**.

Par ailleurs, les sommes placés par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2015 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 27 916 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 20 937 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 29 910 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 14 955 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016 à 7 478 DT**.

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **52** contrats IJARA et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2016	Impayés au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
Société PROSID	10	221 196	26	27 245
Société ELECTRIA	1	1	(1)	267
Société INTERMETAL SA	5	81 745	(5 180)	3 430
Société Nouvelle de Construction SNC	15	249 552	0	31 929
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	12 730	4	3 818
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	1	3	65
Société Sens Inverse	2	19 024	4	2 234
Société METALSHIP	2	45 935	18	925
Société C.C.P.S	1	27 125	(2)	745
Société SAMFI	3	80 317	1	3 710
Société Inter Fer Forger	1	13 540	3	2 601
Société d'étude et de construction métallique	2	101 710	0	7 086
Société INTERCHAUX	3	356 670	1	39 865
Société PROSID SUD	1	69 550	100	8 295
Total	52	1 279 097	(5 022)	132 215

En 2016, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **8** contrats avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes
Société METALSHIP	1	42 584
Société PROSID	1	72 996
Société INTERMETAL SA	1	87 517
Société d'Etude et de Construction Métallique	1	48 450
Société C.C.P.S	1	29 275
Société INTERCHAUX	1	27 635
Société SAMFI	2	68 191
Total	8	376 648

Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. En 2016, les sommes payées à ce titre se sont élevées à **100 000 \$**.

Acquisition d'une villa auprès d'ERRYADA IMMOBILIERE dans le cadre d'un financement IJARA

La société **WIFAK BANK** a acquis auprès de sa filiale **ERRYADA IMMOBILIERE** une villa pour un montant de **300 000 Dinars Hors taxes**. Cette acquisition rentre dans le cadre d'un contrat de financement IJARA.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2016 s'est élevée à un montant net de **87 500 DT** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2015** s'élevant à un montant net de **246 979 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction...
- Le conseil d'administration réuni le 25 Mars 2016 a décidé de supprimer le poste de Directeur Général Adjoint. La rémunération perçue par l'ancien Directeur Général Adjoint en fonction jusqu'à cette date s'est élevé à un montant net de **27 250 DT**, en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2015** pour un montant net de **74 094 DT**. En outre, il bénéficie des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction...
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2016** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité exécutif des crédits et du comité du risque par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2016** s'élèvent à un montant brut de **111 875 DT** dont **85 625DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Rapport général des commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de la société WIFAK Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **WIFAK BANK** arrêtés au **31 Décembre 2016**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société **WIFAK BANK**, arrêtés au **31 Décembre 2016** comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du **1er Janvier** au **31 Décembre 2016** et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **288 806 622 DT**, un résultat net bénéficiaire de **4 932 880 DT** et une diminution de la trésorerie de **58 567 413 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la Société **WIFAK BANK**. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société **WIFAK BANK**, arrêtée au **31 Décembre 2016** ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis le 12 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA
Béchir NEDRI

Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
et aux articles 43 et 62 de la loi 2016-48 – Exercice 2016

Messieurs les actionnaires de la société WIFAK Bank,

En application des dispositions des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2016**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Le conseil d'administration réuni le **25 Mars 2016** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **34 516 DT**.

2- La société a conclu, au courant de l'exercice 2016, huit (8) contrats IJARA avec des sociétés appartenant au Groupe Hedi Ben Ayed, administrateur de la société « **WIFAK BANK** », pour un total de **376 648 DT** en hors taxes. Les produits d'intérêts générés par ces contrats se sont élevés en 2016 à **8 099 DT HT**. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à **675 DT HT**.

3- Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « **The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector** » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. En 2016, les sommes payées à ce titre se sont élevées à **100 000 \$**.

4- La société **WIFAK BANK** a acquis auprès de sa filiale **ERRYADA IMMOBILIERE** une villa pour un montant de **300 000 Dinars Hors taxes**. Cette acquisition rentre dans le cadre d'un contrat de financement IJARA.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

5- Le conseil d'administration réuni le **31 Mars 2015** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **27 916 DT**.

6- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2014** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **20 937 DT**.

7- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **29 910 DT**.

8- Le conseil d'administration de la société réuni le **27 Avril 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **14 955 DT**.

9- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2016** à **7 478 DT**.

10- **WIFAK BANK** a conclu au cours des exercices antérieures des contrats IJARA avec des sociétés appartenant au groupe **HEDIBEN AYED**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2016** des en cours et des impayés ainsi que des produits de location (Marge sur loyers) générés en **2016** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	Solde des en cours au 31/12/2016	Solde des impayés au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
Groupe BEN AYED	1 279 097	(5 022)	132 215

11- Les emprunts et billets de trésorerie accordés à la société par les parties liées s'élèvent au **31/12/2016** à **3 503 831 DT** et se présentent ainsi :

Etablissement	Solde début	Utilisations	Remboursements	Solde fin
Société Tunisienne des banques	8 552 084	0	5 048 253	3 503 831
Total	8 552 084	0	5 048 253	3 503 831

12- En vertu de la convention datant du **21 Mars 2012**, La société **WIFAK INTERNATIONAK BANK** a confié la gestion et la conservation d'une partie de son portefeuille « traites » à la **Société Tunisienne de Banque** moyennant une commission en hors taxes de **1 DT** par valeur. En 2016, La société n'a pas encouru de commissions à ce titre.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

13- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice **2016** est fixée par décisions du conseil d'administration du **1^{er} Avril 2005**, du **11 Août 2006** et du **25 Juin 2010** à un montant net de **87 500 DT** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2015** s'élevant à un montant net de **246 979 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction...
- Le conseil d'administration réuni le **25 Mars 2016** a décidé de supprimer le poste de Directeur Général Adjoint. La rémunération perçue par l'ancien Directeur Général Adjoint en fonction jusqu'à cette date, a été décidé par décisions du conseil d'administration du **27 Mars 2012** et du **28 Mars 2013** et s'est élevé à un montant net de **27 250 DT**, en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2015** pour un montant net de **74 094 DT**. En outre, il bénéficie des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction...
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2016** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité exécutif des crédits et du comité du risque par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2016** s'élèvent à un montant brut de **111 875 DT** dont **85 625 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tunis le 12 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège Social : Centrale laitière –Sidi Bou Ali

La Société ELBENE INDUSTRIE, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Rafik JEMAI (CEGAUDIT).

Etats financiers clos au 31 Décembre 2016

(Exprimés en Dinars)

A C T I F S

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
-			
Immobilisations incorporelles	A1	1 873 299	1 809 934
- Amortissements		-1 605 890	-1 541 943
		267 409	267 991
Immobilisations corporelles	A2	108 848 435	107 934 557
- Amortissements		-71 520 401	-68 620 562
		37 328 035	39 313 995
Immobilisations financières	A3	7 022 224	7 103 910
- Provisions		-2 073 194	-2 073 194
		4 949 030	5 030 716
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		42 544 474	44 612 702
Autres actifs non courants	A4	1 763 814	1 069 999
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		44 308 288	45 682 701
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
-			
Stocks	A5	22 645 979	27 342 548
- Provisions		-1 114 181	-1 020 192
		21 531 797	26 322 356
-			
Clients et comptes rattachés	A6	12 984 728	14 933 369
- Provisions		-5 236 308	-5 243 908
		7 748 421	9 689 462
Autres actifs courants	A7	9 529 275	10 118 433
- Provisions		- 382 623	- 362 832
		9 146 652	9 755 601
Placements et autres actifs financiers		10 800	8 000
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	74 914	590 987
<u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u>		38 512 584	46 366 406
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		82 820 872	92 049 107

Etats financiers clos au 31 Décembre 2016**(Exprimés en Dinars)****PASSIFS**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		40 000 000	40 000 000
Capital souscrit - appelé non versé			
Capital souscrit - appelé versé	P1	40 000 000	40 000 000
Réserves	P2	690 082	659 533
autres capitaux propres	P3	131 369	218 765
resultats reportés	P4	-25 987 171	-22 162 947
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		14 834 280	18 715 350
Résultat net de l'exercice		-6 905 215	-3 824 224
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		7 929 065	14 891 127
-			
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
-			
Emprunts	P5	10 711 498	13 214 500
Provisions pour risque & charges			190 484
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		10 711 498	13 404 984
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
-			
Fournisseurs et comptes rattachés	P6	25 867 944	28 088 722
Autres passifs courants	P7	4 652 131	5 000 229
Concours bancaires et autres passifs financiers	P8	33 660 235	30 664 046
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		64 180 309	63 752 996
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		74 891 807	77 157 980
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		82 820 872	92 049 107

Etats financiers clos au 31 Décembre 2016**(Exprimés en Dinars)****Etat de résultat**

LIBELLES	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Ventes de produits	R1	78 519 816	91 273 112
Autres produits	R2	14 433 764	11 999 938
<u>Total des produits d'exploitation</u>		92 953 580	103 273 051
-		-	-
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
-		-	-
Variations des stocks de produits finis et des encours	R3	5 243 134	-7 125 456
Achats d'approvisionnements consommés	R4	72 789 801	94 739 217
Charges du personnel	R5	6 775 221	6 357 304
Dotations aux amortissements	R6	5 479 337	5 097 569
Dotations aux provisions	R6	106 180	185 959
Autres charges d'exploitation	R7	3 184 024	3 068 376
<u>Total des charges d'exploitation</u>		93 577 696	102 322 970
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		- 624 116	950 081
-			
Charges financières nettes	R8	-6 737 918	-4 732 652
Autres gains ordinaires	R9	1 199 591	145 510
Autres pertes ordinaires	R10	- 617 532	- 49 531
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		-6 779 974	-3 686 593
Impôt sur les sociétés		125 240	137 631
-			
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		-6 905 215	-3 824 224
-			
-			
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		-6 905 215	-3 824 224

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Modèle Autorisé)
(Exprimé en Dinars)

	NOTES	au 31 décembre	
		2016	2015
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<u>Résultat net</u>		-6 905 215	-3 824 224
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	1	3 816 965	4 025 280
* Variation des :			
Stocks	2	4 696 570	-7 540 715
Créances	3	1 948 641	1 990 879
Autres actifs	4	-104 657	875 859
Fournisseurs et autres dettes	5	-2 587 352	-2 901 930
* Plus ou moins values de cession		566 524	-102 977
* Ajustement du compte fonds social	6	30 549	31 377
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		1 462 025	-7 446 451
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisat.corporelles et incorp.	7	-1 761 670	-4 004 667
Encaissements provenant de la cession d'immobilisat.corporelles et incorp.	8	217 902	1 868 688
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-214 200	-292 127
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10	295 886	244 869
Réintégration des amortissemets immobilisations cédées et perdues	11	-1 024 879	0
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissemnt</u>		-2 486 961	-2 183 236
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
- Encaissements suite à l'émission d'actions			
Prêts accordés aux fournisseurs de lait		-18 000	-20 000
Remboursement prêts par les fournisseurs de lait		15 200	90 500
Remboursement d'emprunts	11	-5 582 888	-2 799 302
Encaissements d'emprunts	12	1 033 498	7 750 000
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		-4 552 190	5 021 198
<u>Incidences des variat. taux de change/les liquidités & équivalents liquidit.</u>			
Compte d'attente de conversion			
<u>Variation de trésorerie</u>		-5 577 126	-4 608 489
Trésorerie au début de l'exercice		-11 218 191	-6 609 702
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-16 795 317	-11 218 191

Notes aux états financiers

(les chiffres sont exprimés en dinars)

Présentation de la société :

La Société ELBENE INDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation des produits laitiers.

Les faits saillants vécus par la société durant l'exercice 2016.

- lancement de la gamme des yaourts aux fruits de Mamie Nova dans l'attente du lancement des gammes restantes en 2017.

Les engagements hors bilan :

- Engagements donnés :

* à la STE EL ISTIFA :

- + une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n° 90855 Sousse
- + un nantissement sur fonds de commerce
- + un nantissement sur équipements et matériels

* à la Banque de l'Habitat :

- + une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- + une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996

* à la Société Tunisienne de Banque :

- + des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996
- + un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

* à la Banque Nationale Agricole :

- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments

* des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309 150 DT

* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 1 332 861 DT

* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 194 336 DT

* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 225 457 DT

* Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 250 672 DT

* à la BIAT :

- + un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

- Engagements reçus :

ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leur créances, des hypothèques et des cautions pour la somme de 800 100,756 dinars.

Les effets escomptés non échus au 31/12/2016 s'élèvent à 36 781 471 DT.

Les informations sur les parties liées :

1°) ELBENE INDUSTRIE détient 48,534 % du capital social de la société " TDA".

La TDA assure l'écoulement des produits de ELBENE INDUSTRIE.

Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant l'année 2016 est de : 81 434 224 dinars HT.

La ristourne accordée à la TDA au cours l'année 2016 s'élève à: 6 098 686 dinars HT.

2°) ELEBENE INDUSTRIE détient 50,58% du capital social de la société TLD.

La TLD assure principalement le séchage du lait.

1. Conventions et méthodes comptables

1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers :

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- Ces états sont présentés selon les modèles autorisés.

1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués :

A - Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

B - Valeurs d'exploitations

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de reviens hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix de vente.

2. Notes explicatives :

2.1 Notes sur les actifs :

Note A.1 - Immobilisations incorporelles :

Ces immobilisations totalisent à la date du 31 Décembre 2016 une valeur brute de 1 873 299 dinars et une valeur nette comptable de 267 409 dinars. Leurs détails se présentent comme suit :

Désignations	Valeurs	Amortissement	Valeurs	Valeurs
	brutes		nettes 2016	nettes 2015
Transfert de technologie	849 075	719 448	129 627	165 764
Marques	25 086	18 276	6 811	7 721
Dessins et enseignes	352 564	229 155	123 409	80 773
Logiciels	643 696	639 011	4 685	13 732
Immobilisation incorporelle en cours	2 878		2 878	
total	1 873 299	1 605 890	267 409	267 991

Note A.2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur brute de 108 848 435 dinars et une valeur nette comptable de 37 328 035 dinars. Le détail se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs	Valeurs
			nettes 2016	nettes 2015
Terrain	2 653 099		2 653 099	2 653 099
Constructions	11 906 819	7 163 339	4 743 480	4 901 620
Inst.agencement, aménagement constructions	2 735 353	2 140 098	595 255	667 581
Matériel et outillage	74 716 248	52 690 866	22 025 382	24 675 093
Matériel de transport	3 758 359	3 483 949	274 409	346 612
Matériel restaurant et sécurité	404 714	400 214	4 500	6 765
Inst.agencement, aménagement divers	2 749 170	2 313 337	435 833	570 830
Équipement de bureau	506 445	462 426	44 019	55 647
Équipement informatique	1 072 726	1 005 126	67 600	67 965
Emballage récupérable	2 677 024	1 857 757	819 267	1 015 801
Immobilisations corporelles en cours	5 657 993		5 657 993	4 310 163
I. A .A s/construction d'autrui	3 795	3 289	506	818
Avances & acomptes s/immobilisations en cours	6 690	0	6 690	42 002
TOTAL	108 848 435	71 520 401	37 328 035	39 313 995

Les acquisitions au 31 Décembre 2016 en immobilisations incorporelles, totalisant 63 365 dinars, ont porté

sur :

Rubriques	Montant 2016	Montant 2015
Transfert de technologie		170 710
Dessins & enseignes	60 326	12 933
Logiciels	161	7 616
Immobilisation incorporelle en cours	2 878	
total	63 365	191 259

Les acquisitions au 31 Décembre 2016 en immobilisations corporelles, totalisant 2 761 797 dinars,

ont porté sur :

Rubriques	Montant 2016	Montant 2015
Constructions	0	8 775
Agencement et aménagement des constructions	32 795	27 033
Matériel et outillage	538 552	3 121 280
Matériel de transport	45 879	202 591
Agencements aménagements divers	25 895	58 761
Équipement informatique et bureau	20 797	20 622
Emballage récupérable	320 005	389 283
Immobilisations corporelles en cours	1 777 875	340 998
total	2 761 797	4 169 343

Note A.3 - Immobilisations financières :

Cette rubrique abrite au 31-12-2016 les montants suivants :

Rubriques	Montant 2016	Montant 2015
Les titres de participation à la TDA	1 941 350	1 941 350
Les titres de participation à la TLD	4 350 000	4 350 000
Les titres de participation à la SOVIE	50 000	50 000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50 000	50 000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80 000	80 000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejjich	3 000	3 000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B. Hassen	5 000	5 000
Les titres de participation à la SOCOLAIV JAWDA	50 000	50 000
Obligation	10 000	10 000
Prêts au personnel	410 568	402 655
Les dépôts et cautionnement	72 306	161 906
Total	7 022 224	7 103 910

Les titres TDA sont totalement provisionnés au 31/12/2016.

Note A.4 - Autres Actifs non courants

Cette rubrique comporte au 31/12/2016 les montants suivants:

Rubriques	Montant 2016	Montant 2015
Indemnité de gratification personnel partant 2013		72 867
Frais de publicité 2014		215 487
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2014		166 667
Frais de publicité 2015	254 792	509 584
Complément Insertions publicitaires GMS chez TDA 2014	52 697	105 394
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2015	500 073	
Frais de publicité 2016	956 252	
Total	1 763 814	1 069 999

Note A.5 - Stocks :

Les stocks totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 22 645 979 dinars et se composent de :

Rubriques	Valeur brute 2016	Valeur brute 2015
Matières premières	3 970 472	6 006 424
Autres produits consommables	276 671	309 864
Pièces de rechange	4 749 460	4 755 571
Matières d'emballage	7 953 485	5 379 173
Stock dans les ateliers	616 130	571 251
Stock produits en-cours	44 062	41 432
Produits finis	5 035 699	10 278 833
Total Brut	22 645 979	27 342 548
Provision pour dépréciation	-1 114 181	-1 020 192
Total Net	21 531 797	26 322 356

Note A.6 - Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique est composée des comptes suivants :

Rubriques	Valeur brute 2016	Valeur brute 2015
Clients ordinaires	8 466 197	10 406 599
Clients retenues de garantie	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	108 055	108 055
Clients douteux	1 095 287	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 369
Clients traites impayées	2 267 414	2 268 014
Compte d'attente virements collectivités	24 739	24 739
total	12 984 728	14 933 369

La répartition des provisions se présente comme suit:

Rubriques	Valeur brute	Provisions	Valeur brute	Provisions
	2016	au 31/12/16	2015	au 31/12/15
Clients ordinaires	8 466 197	1 198 534	10 406 599	1 197 895
Clients retenues de garantie	25 667	25 667	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	108 055		108 055	
Clients douteux	1 095 287	1 095 287	1 102 926	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 368	997 369	997 368
Clients traites impayées	2 267 414	1 919 451	2 268 014	1 920 051
Compte d'attente virements collectivités	24 739		24 739	
total	12 984 728	5 236 308	14 933 369	5 243 908

Une reprise de 7 600 dinars a été constatée. Le montant total provisionné au 31-12-2016 est de 5 236 308 dinars.

Note A.7 - Autres actifs courants

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 la somme de 9 529 275 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Fournisseurs avances & acomptes	14 745	78 759
Fournisseurs créances sur emballages	12 619	12 839
Créances envers le personnel	90 842	114 710
Créances envers l'État	1 341 612	1 853 195
Solaico	40 000	40 000
Débiteurs Divers	200 363	198 240
Prime de stockage à recevoir de Givlait	4 103 033	3 764 697
Support marketing Tetra Pak	23 075	774 829
Prime de compensation lait	691 854	854 628
Prime de séchage	1 015 523	775 427
Divers produits à recevoir	901 827	526 876
Compte d'attente R/S clients	1 161	1 161
Charges constatées d'avance	1 092 620	1 123 072
Total Brut	9 529 275	10 118 433
Provisions	-382 623	-362 832
Total	9 146 652	9 755 601

Note A 8 - Liquidés et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs en caisses et en banques.

Les avoirs en banques et en caisses présentent au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 74 914 dinars.

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
BH	66 392	582 641

CCP	299	299
TQB	914	1 009
Caisse	7 310	7 038
Total	74 914	590 987

2.2 Notes sur les capitaux propres et les passifs :

Note P.1 - capitaux propres :

Variation des capitaux propres

Désignations	30/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital social	40 000 000	40 000 000	0
Réserves	690 082	659 533	30 549
Autres capitaux propres	131 369	218 765	-87 396
Résultat reporté	-25 987 171	-22 162 947	-3 824 224
résultat de l'exercice	-6 905 215	-3 824 224	-3 080 991
Total	7 929 065	14 891 127	-6 962 062

Note P.2 - Réserves :

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social totalise au 31 décembre 2016 la somme de 690 082 dinars.

Note P.3 - Autres capitaux propres :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 131 369 dinars représentant le solde du compte subventions d'investissement.

Note P.4- Résultats reportés :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 25 987 171 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Reliquat/Résultat 2005	1 408 669	1 408 669
Reliquat /Résultat 2003	2 933 849	2 933 849
Résultat exercice 2004	3 204 057	3 204 057
Résultat exercice 2005	3 388 071	3 388 071
Effets des modifications comptables 2006	-8 615 881	-8 615 881
résultat de l'exercice 2006	3 588 982	3 588 982
résultat de l'exercice 2007	3 013 890	3 013 890
résultat de l'exercice 2008	3 785 167	3 785 167
résultat de l'exercice 2009	1 870 281	1 870 281
résultat de l'exercice 2010	1 670 034	1 670 034
résultat de l'exercice 2011	3 394 402	3 394 402
résultat de l'exercice 2012	-53 933	-53 933
résultat de l'exercice 2013	-766 911	-766 911
résultat de l'exercice 2014	3 342 270	3 342 270
résultat de l'exercice 2015	3 824 224	
Total	25 987 171	22 162 947

Amortissements réputés différés en période déficitaire au 31/12/2015

Désignation	Montant
- au titre de l'exercice 2003	
- au titre de l'exercice 2004	3 170 359
- au titre de l'exercice 2005	3 388 071
- au titre de l'exercice 2007	2 039 153
- au titre de l'exercice 2008	2 723 933
- au titre de l'exercice 2009	1 344 964
- au titre de l'exercice 2010	1 466 368
- au titre de l'exercice 2011	1 965 321
- au titre de l'exercice 2012	-824 020
- au titre de l'exercice 2013	-1 759 519
- au titre de l'exercice 2014	3 312 588
- au titre de l'exercice 2015	2 295 069
Total	19 122 287

Dont Amortissements différés reconnus par l'administration fiscale au 31/12/2013 : 13 514 630 DT

Note P.5- Emprunts :

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au 31 décembre 2016 la somme de 10 711 498 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Crédit BNA	1 250 000	1 875 000
Crédit BH	406 181	591 226
Crédit consolidation STB	301 500	455 500
Crédit Ste El Istifa	276 170	433 966
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR	172 029	0
Crédit BNA investissement 1100 MD	0	110 000
Emprunt BNA Invest 800 MD	40 000	200 000
Emprunt BIAT 5 000 000 D d'investissement	0	909 091
Emprunt BIAT 508 MD (maitrise d'énergie)	0	92 364
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Espagnole	1 200 082	1 280 087
Emprunt bancaire BNA 2000.000 D	1 500 000	1 900 000
Emprunt BIAT 1100 MD	785 714	995 238
Emprunt STB 1600 MD	1 142 857	1 371 429
Emprunt BIAT 3000 MD	2 727 273	3 000 000
Emprunt BIAT 1000 MD	909 091	
Dépôts et cautionnements reçus	600	600

Total	10 711 498	13 214 500
--------------	-------------------	-------------------

Note P.6 - Fournisseurs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 25 867 944 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Fournisseurs	18 684 249	23 965 667
Fournisseurs effets à payer	6 928 329	4 082 369
Fournisseurs factures non parvenues	255 366	40 685
Total	25 867 944	28 088 722

Note P.7 - Autres passifs courants :

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance. Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 4 652 131 dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Clients dettes / emb consignés	415 491	1 385 485
Clients avances & acomptes recus/command	6 459	18 154
Personnel rémunérations dues	0	5 217
Personnel produits à recevoir	86	86
Personnel provisions pour congés payés	156 268	184 755
Personnel charges à payer	971 357	983 271
Personnel oppositions	8 547	847
Dettes envers État	546 824	498 000
CNSS	386 378	351 602
CNSS régime complémentaire	-1 535	-7 719
CARTE Assurance Groupe	-4 961	300
UGTT	3 662	3 701
Créditeur Divers TDA	1 236 060	684 731
Diverses charges à payer	921 002	858 988
Compte d'attente banque débit	6 492	32 812
Total	4 652 131	5 000 229

Note P.8 - Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 33 660 235 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste El Istifa	157 796	157 796

Échéances à moins d'un an/emprunt STB	154 000	154 000	
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	625 000	625 000	
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	229 548	215 808	
Echéances -1 an Emprunt BNA 1100 MD	110 000	220 000	
Echéance à -1 an crédit BNA Invest 1600MD	0	160 000	
Echéance à -1 an crédit BNA 800 MD	160 000	160 000	
Echéances -1 an/emprunt BIAT 5000 MD	909 091	909 091	
Echéances -1 an/emprunt BIAT 508 MD	92 364	92 364	
Echéances -1 an/emprunt STB 1600 MD	228 571	228 571	
Echéances -1 an/emprunt BIAT 1100.000D	209 524	104 762	
Echéances -1 an/emprunt B N A 2000 MD	400 000	100 000	
Echéances -1 an/emprunt BIAT 3000 MD	272 727		
Echéances -1 an/Emprunt BIAT 1000 MD	90 909		
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR			11 469
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 552500 EUR			80 005
Crédit financement stock BNA	4 900 000	4 900 000	
Crédit financement stock STB	2 570 000	5 720 000	
Crédit financement stock BIAT	4 900 000	4 900 000	
Crédit de découvert immobilisé STB 3000 MD	500 000		
Intérêts courus	189 000	207 475	
Banque BNA	5 400 730	3 987 697	
Banque STB	5 925 602	3 019 449	
Banque BIAT	5 543 899	4 802 032	
Total	33 660 235	30 664 046	

2.3 Notes sur l'état de résultat :

Note R.1 - Revenus :

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués. Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 78 519 816 dinars et se détaille par famille comme suit :

Désignation	Montant 2016	Montant 2015
Ventes lait	49 981 361	64 152 910
Ventes produits dérivés	34 637 141	34 542 448
R.R.R accordés aux clients	-6 098 686	-7 422 246
Total	78 519 816	91 273 112

Note R.2 - Autres produits d'exploitation :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 14 433 764 et intéresse principalement la prime de compensation, la prime de stockage et la prime de séchage.

Note R.3 - Variation des stocks des produits finis :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 5 243 134 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Stock initial de produits finis	10 278 833	3 153 377
Stock final de produits finis	5 035 699	10 278 833
Total	5 243 134	-7 125 456

Note R.4 - Achats d'approvisionnement consommés :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 72 789 801 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 2016	Valeur 2015
Stock de matières au début de l'exercice	17 063 715	16 648 456
Total achat matières premières	50 192 157	65 205 039
Total achat matières consommables	3 000 432	3 021 831
Total achat emballages	16 277 441	19 354 855
Total achat autres fournitures et produits non stockables	3 866 334	7 572 750
Totaux achats	73 336 365	95 154 476
Stock de matières à la fin de l'exercice	-17 610 279	-17 063 715
Total	72 789 801	94 739 217

Note R.5 - Charges de personnel :

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 6 775 221 dinars et se composent comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Salaires & compléments de salaires	5 658 508	5 311 903
Charges sociales	1 147 831	1 072 888
Autres charges sociales	180 914	223 148
Charges de Personnel liées à Moidif comptable	2 146	999
Transfert de charges frais de personnel	-214 178	-251 633
Total	6 775 221	6 357 304

Note R.6 - Dotations aux amortissements

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 5 479 337 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Immobilisations incorporelles	63 947	52 582
Constructions	158 141	248 963
Installations, agencements, aménagements constructions	105 120	102 692
Matériel et outillages	2 984 649	2 832 074
Matériel de transport	118 081	115 608
Matériel de restaurant et de sécurité	2 265	4 579
Installation, agencement et aménagement divers	160 892	158 360
Mobilier de bureau	14 994	15 340
Matériel informatique	17 795	21 751
Emballages récupérables	362 401	368 307
I. A. A. & Mat. Fluide s/Construction d'autrui	379	379

Amortissement des charges à répartir	1 490 673	1 182 567
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles		-5 634
Total	5 479 337	5 097 569

Note R.6-2 - Dotations aux provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 106 180 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Dotation aux provision pour dépréciation des stocks	103 151	
Dot aux Provisions pour dépréciat des créances		230 927
Dotation aux provisions pour risques & charges		190 484
Dotation aux provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	19 790	31 813
Reprises /prov/liées à modif. comptable		-11 714
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks et encours	-9 161	
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-7 600	-254 136
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants		-1 415
Total	106 180	185 959

Note R.7 - Autres charges d'exploitation :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 3 184 024 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Sous traitance générale	784 249	443 155
Loyers et charges locatives	124 082	330 656
Entretien et réparations	394 132	470 504
Primes d'assurance	81 146	83 118
Assistance technique	99 557	101 063
Études, recherches, formation & documentation	67 844	60 979
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	166 074	167 118
Publicité, publications et annonces	5 900	2 794
Subventions et dons	180 327	182 997
Contrib conjonct except budget 2014	1 500	
Autres frais sur vente	34 174	38 668
Voyages, déplacements, missions et réceptions	40 138	42 909
Frais postaux	33 671	32 331
Commissions bancaires	209 210	210 560
Jetons de présence	81 250	81 250
Redevance pour concession de marque	662 408	585 228
TFP	56 823	52 815
Ristourne sur frais de formation	-31 689	-28 926
FOPROLOS	56 823	52 815
TCL	34 408	39 661

Droits d'enregistrement et de timbres	5 597	7 008
Taxes sur les véhicules	30 025	31 086
Autres droits et taxes	2 560	3 148
Autres charges concernant exercices antérieurs	6 651	13 132
Autres charges concernant séchage	60 536	42 174
Autres charges concernant unité base line	0	26 103
Transfert de charges	-3 369	-3 972
Total	3 184 024	3 068 376

Note R.8 - Charges financières nettes :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 6 737 918 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Intérêts des emprunts	966 850	946 357
Intérêts des comptes courants	1 081 126	875 353
Intérêts des effets remis à l'escompte	1 995 311	1 678 371
Intérêts sur crédit de financement de stock	939 738	941 290
Intérêts financement en devise	276 681	144 684
Pertes de change	1 513 649	281 957
Intérêts des autres dettes	2 186	3 035
Intérêts/crédit relais & découvert mobilisé	128 276	0
Intérêts bancaires	-38 270	-18 892
Intérêts /prêts	-308	-1 828
Gains de changes	-127 321	-117 675
Total	6 737 918	4 732 652

Note R.9 Autres gains ordinaires :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 1 199 591 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Produits nets /cession d'immobilisations	30 736	102 977
Autres gains /éléments non récurrents ou exception	8 225	7 936
Produits sur emballages consignés	1 147 790	0
Produits divers ordinaires	12 840	34 597
Total	1 199 591	145 510

Note R.10 - Autres pertes ordinaires :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 617 532 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Charges diverses ordinaires	12 031	12 206
Charges nettes /cessions d'immobilisations	597 260	0
Pénalités et contraventions	8 240	4 964
Charges diverses ordinaires liées à modif comptable		32 361

Notes aux états financiers

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

Présentation de la société:

La Société ELBENEINDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation Des produits laitiers.

Les faits saillants vécus par la société durant l'exercice 2016.

-lancement de la gamme des yaourts aux fruits de Mamie Nova dans l'attente du lancement des gammes restantes en 2017.

Les engagements hors bilan:

- Engagements donnés:

*à la STEELISTIFA:

- +une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n°90855 Sousse
- +un nantissement sur fonds de commerce
- +un nantissement sur équipements et matériels

*à la Banque de l'Habitat:

- +une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- +une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- +un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n°B112071996

*à la Société Tunisienne de Banque:

- +des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- +un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n°B112071996
- +un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

*à la Banque Nationale Agricole:

- +une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
- +une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- +un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments

* Des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309150DT

* Caution solidaire de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 1332861DT

* Caution solidaire de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 194336DT

* Caution solidaire de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 225457DT

* Caution solidaire de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 250672DT

* À la BIAT:

- +un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

- Engagements reçus:

ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leurs créances, des hypothèques et des cautions pour la somme de 800100,756 dinars.

Les effets escomptés non échus au 31/12/2016 s'élèvent à 36781471DT.

Les informations sur les parties liées:

1°) ELBENE INDUSTRIE détient 48,534% du capital social de la société "TDA". La

TDA assure l'écoulement des produits de ELBENE INDUSTRIE.

Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant l'année 2016 est de:81434224 dinars HT .La ristourne accordée à la TDA au cours l'année 2016s'élève à: 6098686 dinars HT.

2°) ELEBENE INDUSTRIE détient 50,58% du capital social de la société TLD. La

TLD assure principalement le séchage du lait.

1. Conventions et méthodes comptables

1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers:

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.

-Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2016

Au 31décembre2016.

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

-Ces états sont présents selon les modèles autorisés.

1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués:

A-Immobilisations

Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du

Pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

B-Valeurs d'exploitations

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de reviens hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix de vente.

2. Notes explicatives:

2.1 Notes sur les actifs :

Note A.1-Immobilisations incorporelles:

Ces immobilisations totalisent à la date du 31 Décembre 2016 une valeur brute de 1873299 dinars et une valeur nette comptable de 267409 dinars. Leurs détails se présentent comme suit:

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes2016	Valeurs nettes2015
Transfert de technologie	849075	719448	129627	165764
Marques	25086	18276	6811	7721
Dessins et enseignes	352564	229155	123409	80773
Logiciels	643696	639011	4685	13732
Immobilisation incorporelle en cours	2878		2878	
total	1873299	1605890	267409	267991

Note A.2-Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur brute de 108848435 dinars et une valeur nette comptable de 37328035 dinars. Le détail se présente comme suit:

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes2016	Valeurs nettes2015
Terrain	2653099		2653099	2653099
Constructions	11906819	7163339	4743480	4901620
Inst. agencement, aménagement constructions	2735353	2140098	595255	667581
Matériel et outillage	74716248	52690866	22025382	24675093
Matériel de transport	3758359	3483949	274409	346612
Matériel restaurant et sécurité	404714	400214	4500	6765
Inst.agencement, aménagement divers	2749170	2313337	435833	570830
Équipement de bureau	506445	462426	44019	55647
Équipement informatique	1072726	1005126	67600	67965
Emballage récupérable	2677024	1857757	819267	1015801
Immobilisations corporelles en cours	5657993		5657993	4310163
I.A.As/construction d'autrui	3795	3289	506	818
Avances & acomptes/immobilisations en cours	6690	0	6690	42002
TOTAL	108848435	71520401	37328035	39313995

Rubriques	Montant2016	Montant2015
Transfert de technologie		170710
Dessins & enseignes	60326	12933
Logiciels	161	7616
Immobilisation incorporelle en cours	2878	
total	63365	191259

Les acquisitions au 31 Décembre 2016 en immobilisations corporelles, totalisant 2761797 dinars, ont porté sur:

Rubriques	Montant2016	Montant2015
Constructions	0	8775
Agencement et aménagement des constructions	32795	27033
Matériel et outillage	538552	3121280
Matériel de transport	45879	202591
Agencements aménagements divers	25895	58761
Équipement informatique et bureau	20797	20622
Emballage récupérable	320005	389283
Immobilisations corporelles en cours	1777875	340998
total	2761797	4169343

Cette rubrique abrite au 31-12-2016 les montants suivants:

Rubriques	Montant2016	Montant2015
Les titres de participation à la TDA	1941350	1941350
Les titres de participation à la TLD	4350000	4350000
Les titres de participation à la SOVIE	50000	50000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50000	50000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80000	80000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejich	3000	3000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B.Hassen	5000	5000
Les titres de participation à la SOCOLAIV JAWDA	50000	50000
Obligation	10000	10000
Prêts au personnel	410568	402655
Les dépôts et cautionnement	72306	161906
Total	7022224	7103910

Les titres TDA sont totalement provisionnés au 31/12/2016.

Note A.4-Autres Actifs non courants

Cette rubrique comporte au 31/12/2016 les montants suivants:

Rubriques	Montant2016	Montant2015
Indemnité de gratification personnel partant 2013		72867
Frais de publicité 2014		215487
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2014		166667
Frais de publicité 2015	254792	509584
Complément Insertions publicitaires GMS chez TDA	52697	105394
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2015	500073	
Frais de publicité 2016	956252	
Total	1763814	1069999

Note A.5-Stocks:

Les stocks totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 22645979 dinars et se composent de:

Rubriques	Valeur brute 2016	Valeur brute 2015
Matières premières	3970472	6006424
Autres produits consommables	276671	309864
Pièces de rechange	4749460	4755571
Matières d'emballage	7953485	5379173
Stock dans les ateliers	616130	571251
Stock produits en-cours	44062	41432
Produits finis	5035699	10278833
Total Brut	22645979	27342548
Provision pour dépréciation	-1114181	-1020192
Total Net	21531797	26322356

Note A.6-Clients et comptes rattachés:

Cette rubrique est composée des comptes suivants:

Rubriques	Valeur brute 2016	Valeur brute 2015
Clients ordinaires	8466197	10406599
Clients retenues de garantie	25667	25667
Clients effets à recevoir	108055	108055
Clients douteux	1095287	1102926
Clients chèques impayés	997369	997369
Clients traites impayées	2267414	2268014
Compte d'attente virements collectivités	24739	24739
total	12984728	14933369

La répartition des provisions se présente comme suit:

Rubriques	Valeur brute 2016	Provisions au 31/12/16	Valeur brute 2015	Provisions au 31/12/15
Clients ordinaires	8466197	1198534	10406599	1197895
Clients retenues de garantie	25667	25667	25667	25667
Clients effets à recevoir	108055		108055	
Clients douteux	1095287	1095287	1102926	1102926
Clients chèques impayés	997369	997368	997369	997368
Clients traites impayées	2267414	1919451	2268014	1920051
Compte d'attente virements collectivités	24739		24739	
total	12984728	5236308	14933369	5243908

Une reprise de 7600 dinars a été constatée. Le montant total provisionné au 31-12-2016 est de 5236308 dinars.

Note A.7-Autres actifs courants

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 la somme de 9529275 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Fournisseurs avances & acomptes	14745	78759
Fournisseurs créances sur emballages	12619	12839
Créances en vers le personnel	90842	114710
Créances en vers l'État	1341612	1853195
Solaico	40000	40000
Débiteurs Divers	200363	198240
Prime de stockage à recevoir de Givlait	4103033	3764697
Support marketing TetraPak	23075	774829
Prime de compensation lait	691854	854628
Prime des échage	1015523	775427
Divers produits à recevoir	901827	526876
Compte d'attente R/Scients	1161	1161
Charges constatées d'avance	1092620	1123072
Total Brut	9529275	10118433
Provisions	-382623	-362832
Total	9146652	9755601

Note A8-Liquidités et équivalents de liquidités:

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs encaisses et en banques. Les avoirs en banques et encaisses présentent au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 74914 dinars.

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 31 décembre 2016 comme suit:

Rubriques	Valeur nette	Valeur nette
BH	66392	582641
CCP	299	299
TQB	914	1009
Caisse	7310	7038
Total	74914	590987

2.2 Notes sur les capitaux propres et les passifs:

Note P.1-capitaux propres:

Variation des capitaux propres

Désignations	30/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital social	40000000	40000000	0
Réserves	690082	659533	30549
Autres capitaux propres	131369	218765	-87396
Résultat reporté	-25987171	-22162947	-3824224
Résultat de l'exercice	-6905215	-3824224	-3080991
Total	7929065	14891127	-6962062

Note P.2-Réserves:

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social totalise au 31 décembre 2016 la somme de 690082 dinars.

Note P.3-Autres capitaux propres:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 131369 dinars représentant le solde du compte subventions d'investissement.

Note P.4-Résultats reportés:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 25987171 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur nette	Valeur nette
Reliquat/Résultat2005	1408669	1408669
Reliquat/Résultat2003	2933849	2933849
Résultatexercice2004	3204057	3204057
Résultatexercice2005	3388071	3388071
Effetsdesmodificationscomptables2006	-8615881	-8615881
résultatdel'exercice2006	3588982	3588982
résultatdel'exercice2007	3013890	3013890
résultatdel'exercice2008	3785167	3785167
résultatdel'exercice2009	1870281	1870281
résultatdel'exercice2010	1670034	1670034
résultatdel'exercice2011	3394402	3394402
résultatdel'exercice2012	-53933	-53933
résultatdel'exercice2013	-766911	-766911
résultatdel'exercice2014	3342270	3342270
résultatdel'exercice2015	3824224	
Total	25987171	22162947

Amortissements réputés différés en période déficitaire au 31/12/2015

Désignation	Montant
-autitredel'exercice2003	
-autitredel'exercice2004	3170359
-autitredel'exercice2005	3388071
-autitredel'exercice2007	2039153
-autitredel'exercice2008	2723933
-autitredel'exercice2009	1344964
-autitredel'exercice2010	1466368
-autitredel'exercice2011	1965321
-autitredel'exercice2012	-824020
-autitredel'exercice2013	-1759519
-autitredel'exercice2014	3312588
-autitredel'exercice2015	2295069
Total	19122287

Dont Amortissements différés reconnus par l'administration fiscale au31/12/2013:13514630DT

Note P.5-Emprunts:

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au31décembre 2016 la somme de 10711498 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
CréditBNA	1250000	1875000
CréditBH	406181	591226
Crédit consolidation STB	301500	455500
Crédit Ste ElIstifa	276170	433966
Emprunt bancaire BIATS/LigneEsp85000EUR	172029	0
CréditBNAinvestissement1100MD	0	110000
EmpruntBNAInvest800MD	40000	200000
EmpruntBIAT5000000Dd'investissement	0	909091
EmpruntBIAT508MD(maitrise d'énergie)	0	92364
Emprunt bancaire BIATS/Ligne Espagnole	1200082	1280087
EmpruntbancaireBNA2000.000D	1500000	1900000
EmpruntBIAT1100MD	785714	995238
EmpruntSTB1600MD	1142857	1371429
EmpruntBIAT3000MD	2727273	3000000
EmpruntBIAT1000MD	909091	
Dépôts et cautionnements reçus	600	600
Total	10711498	13214500

Note P.6-Fournisseurs:

Cetterubriquetotaliseau31décembre2016lasomme25867944dinarsetsedétaillecomme suit:

Rubriques	Valeurnette2016	Valeurnette2015
Fournisseurs	18684249	23965667
Fournisseurs effets à payer	6928329	4082369
Fournisseurs factures non parvenues	255366	40685
Total	25867944	28088722

Note P.7-Autres passifs courants:

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance. Cette rubrique totalise au31décembre2016la somme de 4652131dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant:

Rubriques	Valeur nette2016	Valeur nette2015
Clients dettes/emcon signés	415491	1385485
Clients avance s& acomptes recus/command	6459	18154
Personnel remunerations dues	0	5217
Personnel produits à recevoir	86	86
Personnel provisions pour congés payés	156268	184755
Personnel charges à payer	971357	983271
Personnel oppositions	8547	847
Dettes envers État	546824	498000
CNSS	386378	351602
CNSS régime complémentaire	-1535	-7719
CARTE Assurance Groupe	-4961	300
UGTT	3662	3701
Créditeur Divers TDA	1236060	684731
Diverses charges à payer	921002	858988
Compte d'attente banque débit	6492	32812
Total	4652131	5000229

Note P.8-Concours bancaires et autres passives financiers:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 33660235 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste Ellstifa	157796	157796
Échéances à moins d'un an/emprunt STB	154000	154000
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	625000	625000
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	229548	215808
Echéances-1 an Emprunt BNA 1100MD	110000	220000
Echéance à-1 an crédit BNA Invest 1600MD	0	160000
Echéance à-1 an crédit BNA 800MD	160000	160000
Echéances-1 an/emprunt BIAT 5000MD	909091	909091
Echéances-1 an/emprunt BIAT 508MD	92364	92364
Echéances-1 an/emprunt STB 1600MD	228571	228571
Echéances-1 an/emprunt BIAT 1100.000D	209524	104762
Echéances-1 an/emprunt BNA 2000MD	400000	100000
Echéances-1 an/emprunt BIAT 3000MD	272727	
Echéances-1 an/Emprunt BIAT 1000MD	90909	
Ech-1 an/Emprunt BIATS/Ligne Esp 85000EUR	11469	
Ech-1 an/Emprunt BIATS/Ligne Esp 552500EUR	80005	
Crédit financement stock BNA	4900000	4900000
Crédit financement stock STB	2570000	5720000
Crédit financement stock BIAT	4900000	4900000
Crédit de découvert immobilisé STB 3000MD	500000	
Intérêts courus	189000	207475
Banque BNA	5400730	3987697
Banque STB	5925602	3019449
Banque BIAT	5543899	4802032
Total	33660235	30664046

2.3 Notes sur l'état de résultat:

Note R.1-Revenus:

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués. Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 78519816 dinars et se détaille par famille comme suit:

Désignation	Montant2016	Montant2015
Ventes lait	49981361	64152910
Ventes produits dérivés	34637141	34542448
R.R. Raccordés aux clients	-6098686	-7422246
Total	78519816	91273112

Note R.2-Autres produits d'exploitation:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 14433764 et intéresse principalement la prime de compensation, la prime de stockage et la prime de séchage.

Note R.3-Variation des stocks des produits finis:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 5243134 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeurnette2016	Valeurnette2015
Stock initial de produits finis	10278833	3153377
Stock final de produits finis	5035699	10278833
Total	5243134	-7125456

Note R.4-Achats d'approvisionnement consommés:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 72789801 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur2016	Valeur2015
Stock de matières au début de l'exercice	17063715	16648456
Total achat matières premières	50192157	65205039
Total achat matières consommables	3000432	3021831
Total achat emballages	16277441	19354855
Total achat autres fournitures et produits non stockables	3866334	7572750
Totaux achats	73336365	95154476
Stock de matières à la fin de l'exercice	-17610279	-17063715
Total	72789801	94739217

Note R.5-Charges de personnel:

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 6775221 dinars et se composent comme suit:

Rubriques	2016	2015
Salaires & compléments de salaires	5658508	5311903
Charges sociales	1147831	1072888
Autres charges sociales	180914	223148
Charges de Personnel liées à Moidif comptable	2146	999
Transfert de charges frais de personnel	-214178	-251633
Total	6775221	6357304

Note R.6-Dotations aux amortissements

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 5479337 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Immobilisations incorporelles	63947	52582
Constructions	158141	248963
Installations, agencements, aménagements constructions	105120	102692
Matériel et outillages	2984649	2832074
Matériel de transport	118081	115608
Matériel de restaurant et de sécurité	2265	4579
Installation, agencement et aménagement divers	160892	158360
Mobilier de bureau	14994	15340
Matériel informatique	17795	21751
Emballages récupérables	362401	368307
I.A.A. & Mat. Fluides/Construction d'autrui	379	379
Amortissement des charges à répartir	1490673	1182567
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles		-5634
Total	5479337	5097569

Note R.6-2-Dotations aux provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 106180 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	103151	
Dotations aux Provisions pour dépréciation des créances		230927
Dotations aux provisions pour risques & charges		190484
Dotations aux provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	19790	31813
Reprises/prov. liées à modif. comptable		-11714
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks et en cours	-9161	
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-7600	-254136
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants		-1415
Total	106180	185959

Note R.7-Autres charges d'exploitation:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 3184024 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Sous traitance générale	784249	443155
Loyers et charges locatives	124082	330656
Entretien et réparations	394132	470504
Primes d'assurance	81146	83118
Assistance technique	99557	101063
Études, recherches, formation & documentation	67844	60979
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	166074	167118
Publicité, publications et annonces	5900	2794
Subventions et dons	180327	182997
Contrib conjunct except budget2014	1500	
Autres frais sur vente	34174	38668
Voyages,déplacements,missions et réceptions	40138	42909
Fraispostaux	33671	32331
Commissions bancaires	209210	210560
Jetons de présence	81250	81250
Redevance pour concession de marque	662408	585228
TFP	56823	52815
Ristourne sur frais de formation	-31689	-28926
FOPROLOS	56823	52815
TCL	34408	39661
Droits d'enregistrement et de timbres	5597	7008
Taxes sur les véhicules	30025	31086
Autres droits et taxes	2560	3148
Autres charges concernant exercices antérieurs	6651	13132
Autres charges concernant séchage	60536	42174
Autres charges concernant unite baseline	0	26103
Transfert de charges	-3369	-3972
Total	3184024	3068376

Note R.8-Charges financières nettes:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 6737918 dinars détaillée comme suit:

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Intérêts des emprunts	966850	946357
Intérêts des comptes courants	1081126	875353
Intérêts des effets remis à l'escompte	1995311	1678371
Intérêts sur credit de financement de stock	939738	941290
Intérêts financement en devise	276681	144684
Pertes de change	1513649	281957
Intérêts des autres dettes	2186	3035
Intérêts/créditrelais & découvert mobilisé	128276	0
Intérêts bancaires	-38270	-18892
Intérêts/prêts	-308	-1828
Gains de changes	-127321	-117675
Total	6737918	4732652

Note R.9-Produits des placements

Cette rubrique représente au 31 décembre 2016 un solde nul.

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Produits des placements	-	-
Total	-	-

Note R.10-Autres gains ordinaires:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 1199591 dinars et se détaille comme suit:

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Produits nets/cession d'immobilisations	30736	102977
Autres gains/elements non récurrents ou exception	8225	7936
Produits sur emballages consignés	1147790	0
Produits divers ordinaires	12840	34597
Total	1199591	145510

Note R.10-Autres pertes ordinaires:

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 la somme de 617532 dinars et se détaille comme suit:

Rubriques	Valeurnette2 016	Valeurnette2 015
Charges diverses ordinaires	12031	12206
Charges nettes/cessions d'immobilisations	597260	0
Pénalités et contraventions	8240	4964
Charges diverses ordinaires liées à modif comptable		32361
Total	617532	49531

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Flux de Trésorerie Au 31-12-2016

	2016	2015
Résultat net	-6 905 215	-3 824 224
1 Amortissements & provisions	3 816 965	4 025
280 Amortissement des immobilisations incorporelles	63 947	52 582
Amortissement des immobilisations corporelles	3 924 717	3 868
053 Provisions pour risques et charges		190 484
Provisions/dépréciation des stocks	103 151	0
Provisions/créances douteuses	0	230 927
Provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	19 790	31 813
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-7 600	-254 136
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks & encours	-9 161	0
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants		-1 415
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles		-5 634
Reprises/prov./risques & charges exploit	-190 484	
Quotes-parts des subventions d'investissement	-87 396	-87 396
2 Stocks	4 696 570	-7 540 715
Stocks au début de l'exercice	27 342 548	19 801 833
Stocks à la fin de l'exercice	22 645 979	27 342 548
3 Variation/Solde des Clients	1 948 641	1 990 879
Clients et comptes rattachés au début de l'exercice	14 933 369	16 924 248
Clients et compte rattachés à la fin de l'exercice	12 984 728	14 933 369
4 Autres Actifs	-104 657	875 859
Autres actifs courants au début de l'exercice	10 118 433	10 734 193
Autres actifs non courants au début de l'exercice	1 069 999	1 330 099
moins		
Autres actifs non courants à la fin de l'exercice	1 763 814	1 069 999
Autres actifs courants à la fin de l'exercice	9 529 275	10 118 433
5 Fournisseurs & Autres Dettes	-2 587 352	-2 901 930

	2016	2015
6 Ajustement du compte fondssocial	30 549	31 377
Réserves pour fondssocial à la fin de l'exercice	690 082	659 533
Réserves pour fondssocial au début de l'exercice	659 533	628 156
7 Décaissementsprovenant de l'acquisitiondesimmobilisations	-1 761 670	-4 004 667
Immobilisationsincorporelles	-63 365	-191259
Immobilisationscorporelles	-2 761 797	-4 169 343
Reclassementd'immobilisations	1 063 492	355 935
8 Encaissementsprovenant de la cessiondesimmobilisations	217 902	1 868 688
Immobilisationscorporelles	784 426	1 765 711
Plus ou moins values decession	-566524	102 977
9 Décaissementsprovenant/Immob.financières:	-214200	-292127
Prêtsaccordés au personnel de ELBENEINDUSTRIE	-199800	-187467
Dépôtscautionnementdonnés	-14 400	-104660
10 Encaissementsprovenant/cessionImmob.Financières:	295 886	244 869
Prêtsremboursés parle personnel de ELBENEINDUSTRIE	191 886	196 323
Remboursementdépôtscautionnement	104 000	48 546
11 Remboursementd'emprunts	-5 582 888	-2 799 302
Échéances à -1 ans/empruntBH	-171305	-161051
Échéances à -1 ans/empruntBNA	-625000	-625000
Échéances à -1 ans/emprunt El Istifa	-157796	-157796
Échéances à -1 ans/empruntBNA 1100 MD	-104762	
Échéances à -1 ans/emprunt STB	-154000	-154000
Échéances à -1 ans/empruntBNA 1100 MD	-220000	-220000
Échéances à -1 ans/emprunt STB1600 MD	-228571	
Échéances à -1 ans/empruntBNA 1600 MD	-160000	-320000
Échéances à -1 ans/empruntBIAT5000 MD	-909091	-909091
Échéances à -1 ans/empruntBIAT508 MD	-92 364	-92 364
Échéances à -1 ans/empruntBNA 800 MD	-160000	-160000
Échéances à -1 ans/empruntBNA 2000 MD	-100000	
Crédit de découvert immobiliséSTB	-2 500 000	
12 Encaissementsd'emprunts	1 033 498	7 750 000
Crédit de découvert immobiliséSTB	3 000 000	
Emprunt BIAT	1 000 000	3 000 000
Emprunt BIATligne	183 498	
EspagnoleEmprunt STB		1 600 000
CréditfinancementstockBNA à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
CréditfinancementstockBIAT à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
Créditfinancementstock STBà la fin de l'exercice	2 570 000	5 720 000
moins		
CréditfinancementstockBNA audebut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
CréditfinancementstockBIATAudebut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
Créditfinancementstock STBaudebut de l'exercice	5 720 000	2 570 000

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires,

01- En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société ELBENE INDUSTRIE arrêtés au 31 Décembre 2016 ainsi que les documents annexes. Le total net du bilan est fixé à 82 820 872 dinars et la perte à été de 6 905 215 dinars.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

02- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la Société ELBENE INDUSTRIE ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

03- SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Les pertes cumulées au 31 décembre 2016 se sont élevées à 32 892 386 dinars. Les fonds propres s'élèvent à 7 929 065 dinars pour un capital de 40 000 000 dinars. En conséquence et en vertu de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire doit statuer sur la continuité de la société. Les idées de redressement telles que définies lors des réunions du conseil d'administration du 17 mai et 17 juin 2016 devront être approfondies et se transformer en plan d'action. Notre rapport d'évaluation en système de contrôle interne a détaillé les composantes impératives de ce plan.

04- VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

La société ELBENE INDUSTRIE est sous le contrôle d'exécution du plan de redressement découlant du règlement judiciaire décidé en mai 2005.

05- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 17 Avril 2017

P/CEGAUDIT

Le commissaire aux comptes

RAFIK JEMAI

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes -Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés appartenant au groupe, nous reportons ci-dessous sur les conventions en rapport avec les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;

- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 1 100 000 dinars,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 880 000 dinars avec la STB,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 893 580 dinars avec la société « EL ISTIFA »,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 830 000 dinars avec la BH,
- Une convention de crédit de consolidation de 7 500 000 dinars avec la BNA,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 508 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 5 000 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 800 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 1 100 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 2 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt ligne de crédit espagnole pour 1 280 087 dinars,
- Une convention cadre régissant les relations TDA et ELBENE INDUSTRIE
- Une convention signée avec la TLD pour le séchage de poudre

B- Opérations réalisées relatives à des conventions de l'exercice en cours (autres que les rémunérations des dirigeants)

- Crédit de découvert immobilisé auprès de la STB pour 3 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 1 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT sur la ligne de crédit Espagnole pour 183 498 dinars,

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Rémunération et avantages du Président du conseil

- Le Président du conseil, bénéficie de 500 litre de carburant et d'une voiture de fonction

- Le directeur général, bénéficie de 300 litre de carburant

C-2Rémunérations des administrateurs

- Les jetons de présence décaissés pour rémunération des administrateurs de la Société ELBENE INDUSTRIE sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour un montant de 81 250 dinars.

D- Autres opérations

Aussi nous vous informons des opérations suivantes :

- Des ventes de produits finis à la TDA pour un montant de 81 434 224 dinars HT,
- Une ristourne a été accordée à la TDA pour un montant de 6 098 686 dinars HT,
- Frais de publicité de la TDA pour un montant de 750 109 dinars HT,
- Des achats de lait cru auprès de SOCOLAIV – JAWDA pour un montant de 1 588 760 dinars,
- Créance (mise-à-disposition personnel, part électricité,...) à rembourser par TDA pour 379 414 DT.
- Dette de séchage pour 924 547 DT envers TLD
- Créance de gestion pour compte pour 2 175 553 DT sur TLD

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

Tunis le, 17 Avril 2017

P/CEGAUDIT

Le commissaire aux comptes

RAFIK JEMAI

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 33 531 354 DT, un actif net de 33 387 922 DT pour 6 401 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 216,048 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions et droits rattachés		18 401 236
Obligations et valeurs assimilées		4 171 794
Titres OPCVM		1 608 685
	3.1	24 181 715
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires	3.2	3 939 523
Disponibilités	3.3	5 410 116
		9 349 639
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		33 531 354
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.4	128 577
Autres créditeurs divers	3.5	14 855
TOTAL PASSIF		143 432
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.6	32 554 677
Sommes distribuables	3.7	833 245
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice		833 245
ACTIF NET		33 387 922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 531 354

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		652 903
Dividendes	4.1	450 959
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	201 944
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	660 484
<i>Total des revenus des placements</i>		1 313 387
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<438 075>
Revenu net des placements		875 312
Autres produits		
Autres charges	4.5	<42 067>
Résultat d'exploitation		833 245
Régularisation du résultat d'exploitation		-
Sommes distribuables de l'exercice		833 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		531 997
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		79 842
Frais de négociation de titres		<62 162>
Résultat net de l'exercice		1 382 922

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

		Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 382 922</u>
	Résultat d'exploitation	833 245
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	531 997
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 842
	Frais de négociation de titres	<62 162>
<u>Distributions de dividendes</u>		-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>31 905 000</u>
Souscriptions		31 905 000
	Capital	31 905 000
	Régularisation des sommes non distribuables	-
	Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats		-
	Capital	-
	Régularisation des sommes non distribuables	-
	Régularisation des sommes distribuables	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>33 287 922</u>
<u>Actif net</u>		
	En début de l'exercice	100 000
	En fin de l'exercice	33 387 922
<u>Nombre de part</u>		
	En début de l'exercice	20
	En fin de l'exercice	6 401
<u>Valeur liquidative</u>		<u>5 216,048</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>4,32%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	96 290	760 129	761 558	2,27%
ATTIJARI BANK	81 629	2 286 019	2 205 371	6,58%
ATTIJARI LEASING	7 802	155 079	153 629	0,46%
BH	86 086	1 462 773	1 557 984	4,65%
BIAT	17 101	1 447 740	1 515 337	4,52%
CITY CARS	31 401	478 952	490 170	1,46%
ENNAKL AUTOMOBILES	27 014	382 966	389 002	1,16%
EURO-CYCLES	30 628	1 040 529	1 252 777	3,74%
LAND`OR	41 894	277 551	398 077	1,19%
ONE TECH HOLDING	88 450	654 575	752 709	2,24%
SAH LILAS	148 405	1 762 088	2 012 075	6,00%
SERVICOM	48 359	392 227	477 545	1,42%
SFBT	132 000	2 668 172	2 505 492	7,47%
SOTIPAPIER	32 117	122 535	131 744	0,39%
STAR	4 327	719 407	519 231	1,55%
UIB	98 073	1 766 869	1 794 540	5,35%
UNIMED	146 120	1 500 208	1 483 995	4,43%
Total actions et droits rattachés		17 877 819	18 401 236	54,88%
<u>B- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	9 784	1 600 105	1 608 685	4,80%
		1 600 105	1 608 685	4,80%
<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>				
Obligations des sociétés				
CIL 2016-1 CAT A - TF 7,50%	15 000	1 500 000	1 556 712	4,64%
TL 2016-1 CAT B - TF 7,75%	25 000	2 500 000	2 615 082	7,80%
Total Obligations des sociétés		4 000 000	4 171 794	12,44%
Total		23 477 924	24 181 715	72,12%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	22 073 464
Obligations	4 000 000
Titres OPCVM	1 600 105
	<u>27 673 569</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	4 195 645	-	4 275 487	79 842
TOTAL	<u>4 195 645</u>	<u>-</u>	<u>4 275 487</u>	<u>79 842</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTE au 07/06/2017	2 500 000	2 427 762	2 440 309	7,28%
Total BTE	<u>2 500 000</u>	<u>2 427 762</u>	<u>2 440 309</u>	<u>7,28%</u>
BH au 05/01/2017	1 500 000	1 498 037	1 499 214	4,47%
Total BH	<u>1 500 000</u>	<u>1 498 037</u>	<u>1 499 214</u>	<u>4,47%</u>
Total certificats de dépôts	<u>4 000 000</u>	<u>3 925 799</u>	<u>3 939 523</u>	<u>11,75%</u>
Total placements monétaires	<u>4 000 000</u>	<u>3 925 799</u>	<u>3 939 523</u>	<u>11,75%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	359 005
Compte à terme	5 000 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	63 889
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 12 778 >
	<u>5 410 116</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	124 128
Rémunération du dépositaire à payer	4 449
	<u>128 577</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 373
Redevance CMF	2 815
Retenue à la source à payer	667
	<u>14 855</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 12 novembre 2015 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 12 Novembre 2015

Montant	100 000
Nombre de part	20
Nombre de porteurs de parts	10

Souscriptions réalisées

Montant	31 905 000
Nombre de part	6 381
Nombre de porteurs de parts entrant	3

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 62 162 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	531 997
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	79 842
Régularisations des sommes non distribuables	-

Capital au 31 décembre 2016	32 554 677
Nombre de part	6 401
Nombre de porteurs de parts	13
Taux de rendement	4,32%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	833 245
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Somme distribuables des exercices antérieurs	-
	<u>833 245</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Dividende SFBT	36 722
Dividende EURO-CYCLES	22 400
Dividende ATB	5 200
Dividende STAR	39 808
Dividende BIAT	36 516
Dividende ATTIJARI LEASING	7 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	5 850
Dividende SAH LILAS	32 081
Dividende UNIMED	39 407
Dividende UIB	22 755
Dividende SOTIPAPIER	3 623
Dividende ARTES	49 185
Dividende CITY CARS	20 333
Dividende ATTIJARI BANK	122 444
Dividende TPR	5 045
Dividende LAND`OR	2 590
	<u>450 959</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêt sur obligations et valeur assimilées	201 944
	<u>201 944</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêt sur dépôt à vue	387 022
Intérêts sur certificat de dépôt	273 462
	<u>660 484</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	421 729
Rémunération du dépositaire	16 346
	<u>438 075</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	30 300
Honoraires du commissaire aux comptes	11 373
Autres frais	394
	<u>42 067</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	205,185
Charges de gestion des placements	< 68,439 >
Revenus net des placements	136,746
Autres produits	-
Autres charges	< 6,572 >
Résultat d'exploitation (1)	130,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	130,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83,112
Frais de négociation de titres	< 9,711 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,473
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	85,874
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	216,048
Résultat non distribuable de l'exercice	85,874
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	85,874
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	5216,048
 <u>Ratios de gestion des placements</u>	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	4,98%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en TND)

ACTIFS	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 760 722	2 577 868
Moins (Amortissement)		<1 550 687>	<1 351 532>
Total Immobilisations incorporelles		1 210 035	1 226 336
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	44 226 729	40 376 273
Moins (Amortissement)		<17 001 947>	<15 735 697>
Total Immobilisations Corporelles		27 224 782	24 640 576
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	5 339	18 883
Total Immobilisations Financières		5 339	18 883
Total des Actifs Immobilisés		28 440 156	25 885 795
Autres Actifs Non Courants	3.4	337 388	761 528
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		28 777 544	26 647 323
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	13 505 356	14 098 519
Moins (provisions)		<354 032>	<474 234>
Total des Stocks		13 151 324	13 624 285
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	10 846 146	10 680 074
Moins (provisions)		<2 700 030>	<2 540 726>
Total des Clients et Comptes Rattachés		8 146 116	8 139 348
Autres Actifs Courants	3.7	5 978 401	5 994 576
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	935 555	1 470 245
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		28 211 396	29 228 454
TOTAL DES ACTIFS		56 988 940	55 875 777

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en TND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		4 846 875	4 846 875
Réserves Consolidées		<13 146 703>	<13 841 226>
Autres Capitaux Propres		11 891 126	12 382 152
Ecart de Conversion		<1 660 798>	<226 124>
Résultat de l'Exercice		2 927 071	694 522
Capitaux Propres -Part du Groupe	4.1	4 857 571	3 856 199
Intérêts Minoritaires	4.1	204	198
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		4 857 775	3 856 397
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Emprunts	4.2	10 430 355	10 420 041
Provisions	4.3	690 000	460 000
Total Des Passifs Non Courants		11 120 355	10 880 041
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	16 101 332	10 987 936
Autres Passifs Courants	4.5	5 568 403	4 678 149
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	19 341 075	25 473 254
Total Des Passifs Courants		41 010 810	41 139 339
TOTAL DES PASSIFS		52 131 165	52 019 380
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		56 988 940	55 875 777

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en TND)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	5.1		
Revenus		68 422 970	63 736 764
Autres Produits d'Exploitation		268 648	580 542
Total Des Produits D'exploitation		68 691 618	64 317 306
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de Stocks des Produits Finis		<1 606 706 >	569 468
Achats Consommés	5.2	39 307 454	34 225 463
Autres Achats	5.3	2 312 644	2 705 774
Charges De Personnel	5.4	11 103 149	10 358 115
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	3 547 329	4 483 950
Autres Charges D'exploitation	5.6	8 403 040	7 870 355
Total Des Charges D'exploitation		63 066 910	60 213 125
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 624 708	4 104 181
Charges Financières Nettes	5.7	<1 946 805>	<3 429 666>
Autres Gains Ordinaires	5.8	527 197	604 112
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 205 100	1 278 627
Impôt sur les Bénéfices	5.9	<917 790>	<584 046>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 287 310	694 581
Contribution Conjoncturelle	5.10	<360 233>	-
Résultat Net de l'exercice		2 927 077	694 581
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)		2 927 071	694 522
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)		6	59

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en TND)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc-16	31-déc.-2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 927 077	694 581
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 547 329	4 989 752
- QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<6 338>	<10 866>
- Capitalisation des charges		<226 725>	<1 010 528>
- Plus values de cession		<47 580>	-
Différence de change sur comptes de trésorerie		<196 267>	-
Variations des:			
- Stocks		593 162	<1 285 456>
- Créances clients		<166 073>	<1 554 987>
- Autres actifs		16 175	<909 756>
- Fournisseurs et autres passifs		5 842 215	3 641 783
Flux provenant des activités d'exploitation		12 282 975	4 554 523
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<4 986 251>	<816 916>
Encaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		13 544	6 455
Flux affectés aux activités d'investissement		<4 972 707>	<810 461>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes		<484 688>	-
Remboursement des emprunts et crédits de financement de stock et autres crédit de gestion (net)		<738 077>	<2 571 686>
Flux affectés aux activités de financement		<1 222 765>	<2 571 686>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<1 238 406>	47 043
Variation de Trésorerie		4 849 097	1 219 419
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		< 12 450 678>	<13 670 097>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		< 7 601 581 >	<12 450 678>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2016

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2016 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka, Land'Or Maroc Food & Services (« Land'Or Maroc ») et Land'Or USA Holdings Inc.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_Land'Or Maroc	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1_La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003, constituée par la société Land'Or. L'objet de la société est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de la société est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne. Cette société n'est pas entrés en activité depuis sa constitution.

4_La filiale Land'Or Maroc est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'OrMaroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Le management de Land'Or a adopté (suite la décision du Conseil d'Administration en date du 07/05/2015) un plan de restructuration de la filiale marocaine. Ce plan prévoit un allègement des dettes de Land'Or Maroc notamment par la restructuration d'une partie de la créance commercial détenue par Land'Or Tunisie sur Land'Or Maroc comme suit :

- > Augmentation de capital par conversion d'une partie de la créance détenue pour 7.000 KDT
- > Abandon de créance à hauteur de 3.000 KDT

- > Conversion d'un montant de 3.115 KDT en un en un crédit remboursable sur une période de 7 ans à partir de 2017

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers consolidés.

Sur un autre plan, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, Land'Or a engagé une restructuration opérationnelle de la filiale marocaine visant à améliorer le réseau de distribution au Maroc par la recherche des partenariats avec des distributeurs locaux. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

Le management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2017-2023 sur la base du plan de restructuration envisagé et les perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc. Le management du groupe considère le marché marocain comme un marché stratégique pour les activités futures du groupe.

5_La filiale "Land'Or USA Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine. Cette société est actuellement en veilleuse.

1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus.

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère sur les filiales.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'or Maroc, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NCT 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

Ecart de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« DT ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivants :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques	3
Dépôts de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériels industriels	20
Outillages industriels	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériels de transport des biens	7
Matériels de transport des personnes	7-10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipements de bureau	10
Matériels informatiques	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement des produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

2.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.10 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT (ou dans la monnaie local pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.11 Impôt différé

Les sociétés du groupe Land'Or sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur du pays ou ces sociétés sont implémentées.

Un impôt différé est constaté au titre des retraitements de consolidation ou cas où ces retraitements donnent lieu à une différence temporaire entre la base comptables et la base fiscal d'un actif ou d'un passif.

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Logiciel Informatique	2 665 569	2 486 705
Dépôt de marques	49 264	49 264
Immobilisations en cours	45 889	41 899
Total brut	2 760 722	2 577 868
Amortissement	<1 550 687>	<1 351 532>
Total net	1 210 035	1 226 336

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 031 909	3 941 691
Installations techniques	4 188 452	4 188 452
Matériels industriels	16 046 595	15 653 713
Outillages industriels	1 833 342	1 842 226
Matériels de transport des personnes	497 224	687 625
Matériels de transport acquis en leasing	7 906 976	4 527 334
Equipements de bureau	299 105	313 355
Matériels informatiques	1 324 370	1 292 114
Immobilisations encours	411 275	242 282
Total brut	44 226 729	40 376 273
Amortissements	<17 001 947>	<15 735 697>
Total net	27 224 782	24 640 576

3.3 Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôts et cautionnements	5 339	18 883
Total net	5 339	18 883

3.4 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais préliminaires	12 696 259	12 527 527
Charges à répartir	1 708 989	1 650 996
Total brut	14 405 248	14 178 523
Résorptions	<14 067 860>	<13 416 995>
Total net	337 388	761 528

3.5 Stocks

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Matières premières	3 674 238	5 468 049
Emballages	1 546 308	1 429 919
Stock en transit	2 384 950	1 649 803
Matières consommables	39 618	56 720
Produits finis et en-cours	4 528 533	2 921 827
Marchandises		1 233 763
Stocks divers	1 331 709	1 338 438
Total brut	13 505 356	14 098 519
Provision pour dépréciation de stock	<354 032>	<474 234>
Total net	13 151 324	13 624 285

3.6 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Clients	6 979 255	6 631 952
Effets à recevoir	90 090	807 662
Chèques à encaisser	702 618	805 438
Chèques & Effets impayés	1 316 818	609 035
Clients douteux	1 757 365	1 825 987
Total brut	10 846 146	10 680 074
Provision pour dépréciation des créances	<2 700 030>	<2 540 726>
Total net	8 146 116	8 139 348

3.7 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Personnel	57 424	94 762
Fournisseurs / Avances	32 490	241 402
Etat et collectivité publique	2 621 315	2 223 402
Etat crédit d'impôt	2 615 963	2 591 790
Impôt différé actif	208 102	165 582
Débiteurs divers	16 076	16 076
Compte de régularisation actif	896 793	941 616
Total brut	6 448 163	6 274 630
Provision pour dépréciation	<469 762>	<280 054>
Total net	5 978 401	5 994 576

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Valeurs à l'encaissement	366 842	1 273 190
Banques	1 267 151	897 081
Autres Valeurs	404	404
Caisses	18 181	16 593
Total brut	1 652 578	2 187 268
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	<u><717 023></u>	<u><717 023></u>
Total net	935 555	1 470 245

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Capital Social	4 846 875	4 846 875
Réserves consolidées	<13 146 703>	<13 841 226>
Autres Capitaux Propres	11 891 126	13 382 152
Ecart de conversion	<1 660 798>	<226 124>
Résultat de l'Exercice	2 927 071	694 522
Capitaux propres-part du groupe	4 857 571	3 856 199
Capitaux propres part Minoritaires	204	198
Total Capitaux propres	4 857 775	3 856 397

4.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédits BT	1 102 941	2 055 882
Crédits BH	2 805 761	3 393 722
Crédits ATIJARI	1 073 561	1 382 378
Crédits BTK	1 657 348	2 000 000
Dette de location financière	3 790 744	1 588 059
Total emprunt	10 430 355	10 420 041

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme.

4.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provision diverses	690 000	460 000
Total	690 000	460 000

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	4 288 008	1 598 017
Fournisseurs étrangers	3 658 231	1 709 809
Fournisseurs- retenue de garantie	95 151	79 404
Fournisseurs- factures non parvenues	2 378 892	1 844 856
Effets à payer & Obligations	5 681 050	5 755 850
Total	<u>16 101 332</u>	<u>10 987 936</u>

4.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération due au personnel	1 991 768	1 567 703
Etat et Collectivités publiques	850 585	1 845 331
Créditeurs divers	701 479	312 948
Compte régul. Passif	1 598 554	940 328
Impôt sur les Sociétés	411 564	11 839
Associés Dividendes à payer	14 453	-
Total	<u>5 568 403</u>	<u>4 678 149</u>

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an UBCI	-	150 000
Echéances à moins d'1 an BH	587 961	673 909
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	308 818	286 793
Echéances à moins d'1 an BTK	342 652	-
Dettes de location financière à moins d'un an	616 100	673 899
Concours bancaires	1 986 024	4 358 785
Financement de Stock et Préfinancement export	4 925 000	5 025 000
Préfinancement factures	2 142 000	2 834 734
Financement en devise	7 268 135	10 279 162
Intérêts courus	123 209	149 796
Total	<u>19 341 075</u>	<u>25 473 254</u>

5 COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Chiffres d'affaires	68 422 970	63 736 764
Autres produits d'exploitation	268 648	580 542
Total	68 691 618	64 317 306

5.2 Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achats matières premières	28 732 783	29 334 501
Achats emballages et autres matières consommables	8 148 790	6 389 391
Achats de marchandises	261 849	284 737
Variation de Stocks	2 164 032	<1 783 166>
Total	39 307 454	34 225 463

5.3 Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Autres achats non stockables	1 842 870	2 291 073
Achats stockables	469 774	414 701
Total	2 312 644	2 705 774

5.4 Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Salaires & compléments de salaires	9 485 740	8 801 830
Charges sociales légales	1 617 409	1 556 285
Total	11 103 149	10 358 115

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux amortissements	3 419 064	4 442 895
Dotations aux provisions	630 241	1 072 752
Total	4 049 305	5 515 647
Reprise sur provision	<501 976>	<1 031 697>
Total net	3 547 329	4 483 950

5.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Services extérieurs ACE	1 888 840	2 495 076
Charges diverses ordinaires	135 108	109 785
Impôts et taxes	569 659	435 820
Autres Services extérieurs	5 809 433	4 829 674
Total	8 403 040	7 870 355

5.7 Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur crédits bancaires	914 974	805 675
Autres charges d'intérêts	490 593	278 472
Gain /Perte de change-net	<835 983>	147 275
Autres frais et commissions financières	1 377 221	2 198 244
Total	1 946 805	3 429 666

5.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits divers ordinaires	194 973	127 213
Produits sur cession d'immobilisations	273 723	417 310
Transfert de charges	58 501	59 589
Total	527 197	604 112

5.9 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôt sur les sociétés	917 790	584 045
Total	917 790	584 045

5.10 Contribution conjoncturelle

Il s'agit de la contribution exceptionnelle de 7.5% du résultat imposable instauré par la loi de finances de 2017. Vu son caractère exceptionnelle, elle est présentée en éléments extraordinaires.

6. ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissements financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

7. NOTES COMPLEMENTAIRES.

7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

7.2. Informations sur les parties liées

7.2.1. Transactions et soldes avec les parties liées.

Toutes les transactions et les soldes avec les parties liées sont des transactions et soldes intra-groupe éliminés au niveau des états financiers consolidés.

7.2.2. Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère

Au cours l'exercice 2016, Land'Or a alloué à la Direction Générale une rémunération brute de 819.878 DT.

Annexe (1)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2016

Désignation	Part du groupe						Part des minoritaires				Total capitaux propres Consolidés
	Capital social	Réserve Consolidés	Autres Capitaux Propres	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Ecart de conversion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total	
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 846 875	-11 026 566	12 393 009	-349 285	-2 825 591	3 038 442	40 940	122 248	-163 049	139	3 038 581
Affectation et imputations	-	-2 825 591	-	-	2 825 591	0	-	-163 049	163 049	-	-
Autres variations	-	10 931	-10 857	123 161		123 235	-	-	-	-	123 235
Résultat de l'exercice					694 522	694 522	-	-	59	59	694 581
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	-13 841 226	12 382 152	-226 124	694 522	3 856 199	40 940	-40 801	59	198	3 856 397
Affectation et imputations	-	694 522	-	-	-694 522	0	-	59	-59	-	-
Distribution de Dividendes	-	-	-484 688	-	-	-484 688	-	-	-	-	-484 688
Autres variations	-	1	-6 338	-1 434 674	-	-1 441 011	-	-	-	-	-1 441 011
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	2 927 071	2 927 071	-	-	6	6	2 927 077
					0	0				-	-
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	-13 146 703	11 891 126	-1 660 798	2 927 071	4 857 571	40 940	-40 742	6	204	4 857 775

Annexe (2)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2016

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	338 000					Caution solidaire LFS
Aval	-					
Autres garanties	-					
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	2 336 326	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB				en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	UBCI				en rang utile lot de terrain SELMA II
	3 971 191	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 611 837	ATIJARI BANK				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 446 926	BTK				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	2 336 326	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	-	STB				en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	UBCI				en rang utile Fond de commerce et matériel
	3 971 191	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 611 837	ATIJARI BANK				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 446 926	BTK				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues						
1-d Créances à l'exportation						
1-e Abandon de créances						
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles						
Total						
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
2-c Effets escomptés non échues	1 791 333					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
Total						
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	6 165 215					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avais et Cautions						
Crédit documentaire	924 732					
Refinancement						
Factures visées	-					
Personnel congés à payer	-					
supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total						

2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

POSTES CONCERNES	VALEUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARANTIE	PROVISIONS
Emprunt Obligataire		
Emprunt d'investissement		
Emprunt courant de gestion		
Autres		

Tunis, le 22 mai 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société

Land'Or S.A.

Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société Land'Or SA et de ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 4.857.771 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 2.927.071 DT.

Responsabilité du conseil d'administration pour l'établissement et la préparation des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque,

l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention aux éléments suivants :

- Les comptes de la filiale LANDOR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc ») font apparaître au 31 décembre 2016 un crédit de TVA de l'ordre de 9 millions de MAD, soit l'équivalent à 2 millions de DT. Ce crédit important est expliqué par la baisse des revenus de Land'Or Maroc au cours des deux derniers exercices suite aux difficultés financières et opérationnelles rencontrées par Land'Or Maroc au cours de cette période. Courant 2016, le management a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc en vue de relancer son activité et redresser sa situation financière. Compte tenu des perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc et du plan de restructuration, le management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2017-2023 sur la base duquel il est attendu que le crédit de TVA soit résorbé sur la TVA qui sera collectée sur les ventes prévisionnelles durant les prochains exercices. Le management estime ainsi qu'aucune provision pour dépréciation ne devrait être constatée au titre du crédit de TVA.
- Land'Or Maroc a reçu une notification de vérification en mars 2017, au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) couvrant les exercices 2011 à 2015. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date de présent rapport, l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Groupe

Land'Or et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe Land'Or.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

***les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

***Hassen BOUAITA
Directeur Associé***

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	111 846	64 413
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	33 331	77 960
Créances sur la clientèle	3	2 562 111	2 381 564
Portefeuille-titres commercial	4	39 908	13 595
Portefeuille d'investissement	5	592 888	472 562
Valeurs immobilisées	6	45 121	46 208
Actifs d'impôts différés	7	14 852	14 604
Autres actifs	8	67 758	51 403
TOTAL ACTIFS		3 467 815	3 122 309
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	9	23 011	25 009
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	205 345	188 512
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	2 210 304	1 909 965
Emprunts et Ressources spéciales	12	286 012	272 595
Autres passifs	13	201 267	197 750
TOTAL PASSIFS		2 925 939	2 593 831
Intérêts des minoritaires dans le résultat		16 286	6 961
Intérêts des minoritaires dans les réserves		209 261	208 968
INTERETS MINORITAIRES		225 547	215 929
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		184 704	172 432
Modifications comptables		-	6 232
Résultat consolidé		31 617	33 877
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	316 329	312 549
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 467 815	3 122 309

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	708 650	668 927
Crédits documentaires	16	248 077	252 516
Total des passifs éventuels		956 727	921 443
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	171 286	183 042
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		171 313	183 069
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	1 898 592	1 763 331
Total des engagements reçus		1 898 592	1 763 331

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	21	164 697	161 015
Commissions (en produits)	22	46 528	42 352
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	20 921	13 444
Revenus du portefeuille d'investissement	24	31 682	24 777
Total des produits d'exploitation bancaire		263 828	241 588
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(78 497)	(67 517)
Commissions encourues		(5 995)	(4 372)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(331)	(337)
Total des charges d'exploitation bancaire		(84 823)	(72 226)
PRODUIT NET BANCAIRE		179 005	169 362
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(6 543)	(5 873)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	2 274	(980)
Autres produits d'exploitation		3 207	2 865
Frais de personnel		(79 385)	(73 881)
Charges générales d'exploitation		(31 204)	(29 190)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 243)	(7 846)
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 110	54 457
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		6 680	174
Impôts sur les bénéfices	28	(14 624)	(13 793)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		51 165	40 838
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		(3 262)	-
Intérêts des minoritaires		(16 286)	(6 961)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		31 617	33 877
Effets des modifications comptables		-	1 410
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		31 617	35 287
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	29	1,581	1,694

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		235 576	214 875
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(86 345)	(77 078)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		3 461	2 664
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		113	(118)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(184 730)	(95 409)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		302 258	(69 044)
Acquisition / Cession des titres de placement		4 107	2 497
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(111 574)	(85 182)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(6 462)	4 244
Impôts sur les sociétés		(27 103)	(12 601)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		15 977	13 216
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		145 278	(101 936)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		17 858	11 272
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(141 325)	(110 724)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(6 610)	(8 557)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(130 077)	(108 009)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		(319)	3 184
Augmentation / diminution des ressources spéciales		11 517	162 284
Dividendes versés		(28 816)	(28 575)
Réduction de capital		(2 904)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(20 522)	138 893
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(5 321)	(71 052)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(74 186)	(3 634)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(79 507)	(74 686)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %

3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 619 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2016

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2016, à 12 625 KDT.

2.1.5.3. Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2016 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 867 KTND et d'une reprise sur provisions de 944 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2016, s'élève à 18 183 KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2016 à 10 195 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	21,96%	19,88%	21,96%	19,14%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	1,31%	57,23%	1,31%	52,15%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	46,25%	17,26%	45,76%	16,24%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	0,61%	2,19%	0,01%	1,59%	Intégration globale	Intégration globale

(*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2014.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2016	2015
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
LA NOUVELLE SOTIM	29,96%	0%
JINENE	29,82%	31.81%-
TAZOGHRANE	23,95%	23.95%-
LES PERLES DU DESERT	29,10%	29.10%-

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 111 846 KDT contre 64 413 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Comptes ordinaires BCT	91 851	43 445
	111 846	64 413

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 33 331 KDT contre 77 960 KDT au 31 décembre 2015 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banque Centrale de Tunisie	22 998	-
Banques de dépôt	6 099	4 000
Avoirs chez les correspondants	4 232	70 458
Organismes financiers spécialisés	-	3 461
Créances rattachées sur les établissements financiers	1	41
	33 331	77 960

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à un montant de 2 562 111 KDT contre 2 381 564 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 597 501	2 402 032
<i>dont leasing</i>		143 161	141 685
Comptes débiteurs de la clientèle		133 209	144 352
Total brut		2 730 710	2 546 384
Provisions et Agios réservés		(168 599)	(164 820)
<i>dont Agios réservés</i>		(15 479)	(15 021)
Total net		2 562 111	2 381 564

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédits accordés à la clientèle		2 343 680	2 131 941
<i>dont Leasing</i>		143 161	141 685
Autres crédits à la clientèle		71 211	98 618
Créances douteuses		174 703	165 310
Créances rattachées		7 907	6 163
		2 597 501	2 402 032

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 39 908 KDT contre 13 595 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de transaction	40 482	13 850
Titres de placement	794	794
Provisions / Dépréciation titres de transactions	(1 368)	(1 049)
	<u>39 908</u>	<u>13 595</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2016 à 592 888 KDT contre 472 562 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participation	222 344	202 329
Titres en portage	2 256	3 123
Titres d'investissement	357 259	260 690
Créances rattachées/ Titres d'investissement	17 031	13 288
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(6 002)	(6 868)
Total Net	<u>592 888</u>	<u>472 562</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 45 121 KDT au 31 décembre 2016 contre 46 208KDT au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Immobilisations corporelles	126 000	122 849
Immobilisations incorporelles	46 863	43 637
Valeurs brutes en fin de période	172 863	166 486
Amortissements	(127 742)	(120 278)
Valeurs nettes en fin de période	45 121	46 208

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 14 852 KDT au 31 décembre 2016 contre 14 604 KDT au 31 décembre 2015.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 67 758 KDT au 31 décembre 2016 contre 51 403 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débiteurs divers	59 766	42 170
Comptes de régularisation	6 819	8 087
Comptes de Stock	215	166
Créances prises en charge par l'Etat	1 106	1 218
Charges à répartir	261	224
Provisions /autres actifs	(409)	(462)
	67 758	51 403

2. PASSIFS**Note 9 – Banque Centrale et CCP**

Le solde de ce poste a atteint 23 011 KDT au 31 décembre 2016 contre 25 009 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	23 000	25 000
Dettes rattachées	11	9
	23 011	25 009

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 205 345 KDT au 31 décembre 2016 contre 188 512 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	117 997	96 057
Banques de dépôt	87 000	92 500
Organismes financiers spécialisés	325	212
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	23	(257)
	205 345	188 512

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2 210 304 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 1 909 965 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes à vue	1 202 427	1 026 916
Comptes d'épargne	608 716	572 223
CAT / BC et autres produits financiers	235 103	197 272
DAT/BC échus non remboursés	5 245	4 240
Autres sommes dues à la clientèle	54 714	21 613
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	102 000	86 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 099	1 201
	<hr/> 2 210 304	<hr/> 1 909 965

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 286 012 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 272 595 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts Obligataires	36 048	44 195
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 979	4 853
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	31 340	39 960
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 028	9 600
Ligne BAD BCT	9 000	6 000
Ligne FADES BCT	12 620	-
Fond BNPP	80 982	66 286
Ligne BERD	88 725	88 725
Autres fonds extérieurs	10 836	10 369
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 530	1 683
	<hr/> 286 012	<hr/> 272 595

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 201 267 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 197 750 KDT au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	22 894	21 739
Comptes de régularisation	80 663	66 618
Créditeurs divers	97 710	109 393
	201 267	197 750

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève à 316 329 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2016
UBCI	100 008	176 775			31 249	308 032
UBCI FINANCE		1 333			-519	814
GIS		1456,628			135	1 592
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		603,5759			52	656
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		499,5			-	500
UTP		2 525			309	2 834
SICAV SALAMBO		635,6202			56	692
SICAV HANNIBAL		219,107			74	293
SICAV UNIVERS		640,8259			260	901
SICAV ALYSSA		15,82166			1	17
TOTAL	100 008	184 704	-	-	31 617	316 329

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 708 650 KDT contre un solde de 668 927 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	527 926	491 722
En faveur de la clientèle	180 724	177 205
Cautions fiscales	18 708	22 902
Cautions pour marchés	91 094	90 802
<i>En devises</i>	<i>15 877</i>	<i>14 701</i>
<i>En dinars</i>	<i>75 217</i>	<i>76 101</i>
Cautions douanières	30 741	20 703
Cautions diverses	34 506	37 378
<i>En devises</i>	<i>21 973</i>	<i>26 956</i>
<i>En dinars</i>	<i>12 533</i>	<i>10 422</i>
Obligations cautionnées	5 675	5 420
	708 650	668 927

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 248 077 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 252 516 KDT au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	32 949	15 857
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	215 128	236 659
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>167 252</i>	<i>187 432</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>47 876</i>	<i>49 227</i>
	248 077	252 516

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2016 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 171 286 KDT contre 183 042 KDT au 31 décembre 2015.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	27	27

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	180 961	198 536
Garanties reçues des banques	776 700	657 631
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	776 700	657 631
Nantissement titres	79 849	81 325
Garanties reçues de la clientèle	861 082	825 839
	<hr/>	<hr/>
	1 898 592	1 763 331

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

Achat au comptant	31 080 KDT
Vente au comptant	17 085 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

Achat à terme	243 716 KDT
Vente à terme	59 525 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 164 697 KDT en 2016 contre un solde de 161 015 KDT en 2015. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	794	817
Produits sur opérations de crédit	153 171	148 300
Revenus assimilés	10 732	11 898
	164 697	161 015

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 46 528 KDT en 2016 contre un solde de 42 352 KDT en 2015. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	37 705	34 431
Commissions de tenue de compte	3 045	2 990
Commission sur opération de change manuel	288	290
Autres commissions	5 490	4 641
	46 528	42 352

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 921 KDT en 2016 contre un solde de 13 444 KDT en 2015 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	80 904	35 498
Perte sur portefeuille titres commercial	(59 983)	(22 054)
	20 921	13 444

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2016 un montant de 31 682 KDT contre 24 777 KDT en 2015 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts /titre en portage	3	71
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	29 443	22 375
Dividendes sur portefeuille participation	2 236	2 331
	31 682	24 777

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 78 497 KDT en 2016 contre un solde de 67 517 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	5 898	6 309
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	49 846	46 502

Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	13 014	8 911
Charges assimilées	9 739	5 795
	78 497	67 517

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 543 KDT en 2016 contre un solde de 5 873 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions	12 211	13 932
Reprises de provisions	(7 788)	(9 575)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	23	24
Pertes sur créances irrécouvrables	30	488
Créances radiées	2 107	1 005
Récupération sur créances radiées	(40)	(1)
	6 543	5 873

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (2 274) KDT en 2016 contre un solde de 980 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(1 441)	(999)
Dotations aux provisions	-	2 351
Reprises de provisions	(578)	(409)
Plus ou moins value de cession sur titres de participation	(255)	37
	(2 274)	980

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 624 KDT en 2016 contre un solde de 13 793 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôt exigible	14 873	16 113
Impôt différé	(249)	(2 320)
	14 624	13 793

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	31 617	33 877
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,581	1,694

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de (79 507) KDT contre (74 686) KDT au 31 décembre 2015, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	91 851	43 445
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	4 232	15 552
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	22 998	-
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	6 099	4 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	-	54 906
Banque de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(87 000)	(92 500)
Banques Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme))	(23 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(30 333)	(6 546)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(84 349)	(89 511)
	<hr/> (79 507)	<hr/> (74 686)

Note 31– Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 32 –Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 16 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 30 Mars 2017, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 316.329 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice de 31.617 KDT ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de 79.507 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie

du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

4.1. Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II - Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 25 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Karim DEROUICHE

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 5.1 des états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BNA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5.118 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,45% de l'actif total au 31 mars 2017.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 mars 2017 31 mars 2016 31 décembre 2016

		Notes	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	4 188 037	2 322 016	4 243 530
	- Actions et droits rattachés		3 923 232	2 200 418	3 981 490
	- Titres OPCVM		264 805	121 598	262 040
	Placements monétaires et disponibilités :		1 150 273	579 985	1 042 293
	- Placements à terme	3.2	1 113 140	403 170	1 040 286
	-Disponibilités		37 133	176 815	2 007
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		8	1 590	289
	TOTAL ACTIF		5 338 318	2 903 591	5 286 112
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	18 626	9 979	18 879
	Autres créditeurs divers	3.4	47 773	10 927	12 453
	Total passif		66 399	20 906	31 332
ACTIF NET	Capital		5 228 291	2 883 781	5 191 754
	Capital en nominal :	3.5	5 495 100	2 990 700	5 406 600
	- Capital début de période		5 406 600	2 879 700	2 879 700
	-Émission en nominal		95 600	578 400	3 515 400
	-Rachat en nominal		-7 100	-467 400	-988 500
	Sommes non distribuables	3.6	-266 809	-106 919	-214 846
	Sommes distribuables :		43 628	-1 096	63 026
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-20 431	-17 546	63 025
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		64 018	16 449	-
	-Report à nouveau		41	1	1
	Actif net		5 271 919	2 882 685	5 254 780
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 338 318	2 903 591	5 286 112

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	-	138 754
- Dividendes des actions		-	-	133 693
- Revenus des titres OPCVM		-	-	5 061
Revenus des placements monétaires	4.2	13 400	4 621	41 053
Total des revenus des placements		13 400	4 621	179 807
Charges de gestion des placements	4.3	-18 626	-9 979	-59 824
Revenus nets des placements		-5 226	-5 358	119 983
Autres charges d'exploitation	4.4	-15 052	-12 261	-51 748
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-20 278	-17 619	68 235
Régularisation du résultat d'exploitior		-153	73	-5 210
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-20 431	-17 546	63 025
Régularisation du résultat d'exploitior (annulation)		153	-73	5 210
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-48 016	301 969	171 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-1 174	-3 330	45 771
Frais de négociation de titres		-230	-1 803	-10 405
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-49 420	296 836	206 796
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-69 698	279 217	275 031

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-20 278	-17 619	68 235
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-48 016	301 969	171 430
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-1 174	-3 330	45 771
	Frais de négociation de titres	-230	-1 803	-10 405
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-15838
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	95 600	578 400	3 515 400
	- Régularisation des sommes non distribuables	-2 791	-57 230	-87 096
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-170	3 182	-5 510
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	1 114	-635	-
	Rachats :			
	- Capital	-7 100	-467 400	-988 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	248	43 647	55 626
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	17	-2 571	300
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-82	708	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	17 138	377 318	2 749 413
ACTIF NET	En début de période	5 254 780	2 505 367	2 505 367
	En fin de période	5 271 919	2 882 685	5 254 780
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	54 066	28 797	28 797
	En fin de période	54 951	29 907	54 066
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	97,191	87,000	87,000
	En fin de période	95,938	96,388	97,191
	TAUX DE RENDEMENT	-1,29%	10,79%	12,35%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 MARS 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		3 682 857	3 923 222	240 365	74,417	-
- ADWYA	6 444	50 683	38 103	- 12 580	0,723	0,033
- AL	402	58 193	44 220	- 13 973	0,839	0,008
- ARTES	32 963	269 943	276 889	6 946	5,252	0,076
- ATB	22 605	111 593	97 156	- 14 437	1,843	0,022
- ATL	101 170	312 055	292 381	- 19 674	5,546	0,400
- ATTIJ BANK	16 000	384 933	450 944	66 011	8,554	0,038
- BEST LEASE	11 962	25 120	21 771	- 3 349	0,413	0,100
- BH	5 882	99 371	113 699	14 328	2,157	0,017
- BIAT	1 190	100 198	110 670	10 472	2,099	0,007
- BNA	10 400	125 835	86 122	- 39 713	1,634	0,032
- BT	30 435	258 381	247 132	- 11 249	4,688	0,016
- CITYCARS	16 722	237 957	237 235	- 722	4,500	0,115
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	33 100	9 820	0,628	0,003
- EURO-CYCLE	10 000	261 546	346 890	85 344	6,580	0,108
- ENNAKL	15 022	181 651	214 815	33 164	4,075	0,050
- OFFICEPLAST	32 922	100 111	86 256	- 13 855	1,636	0,421
- ONETECHHOLDING (AA)	7 000	45 500	61 292	15 792	1,163	0,013
- SAH	16 071	150 804	207 300	56 496	3,932	0,033
- SFBT	19 198	265 344	376 453	111 109	7,141	0,015
- SOTIPAPIER (AA)	25 513	99 515	100 164	649	1,900	0,106
- SPDIT	6 000	81 647	49 800	- 31 847	0,945	0,021
- STAR	650	97 500	86 967	- 10 533	1,650	0,028
- TPR	33 568	99 697	95 837	- 3 860	1,818	0,067
- UIB	10 145	178 276	189 935	11 659	3,603	0,031
- UNIMED	5 891	63 724	58 091	- 5 633	1,102	0,031
Titres OPCVM :		258 305	264 805	6 500	5,023	-
- Placement obligataire SICAV	2 500	258 305	264 805	6 500	5,023	0,076
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		3 941 165	4 188 037	246 872	79,440	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
Compte Placement BNA	11100	1 110 000	3 140	1 113140	21,115
Total en Dinars	11 100	1 110 000	3 140	1 113140	21,115

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
Gestionnaire (BNA Capitaux)	18 335	9 686	18 582
Dépositaire (BNA)	291	293	297
Total en Dinars	18 626	9 979	18 879

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
Administrateurs - jetons de présence	16 866	-	-
Commissaire aux comptes	2 209	2 228	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	451	241	445
Contribution conjoncturelle	1 262	-	-
Autres (*)	26 985	8 458	3 048
Total en Dinars	47 773	10 927	12 453

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général et de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
Capital début de période :			
- Montant en nominal	5 406 600	2 879 700	2 879 700
-Nombre de titres	54 066	28 797	28 797
-Nombre d'actionnaires	130	132	132
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	95 600	578 400	3 515 400
-Nombre de titres	956	5 784	35 154
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-7 100	-467 400	-988 500
-Nombre de titres	71	4 674	9 885
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	5 495 100	2 990 700	5 406 600
-Nombre de titres	54 951	29 907	54 066
-Nombre d'actionnaires	132	132	130

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
Sommes non distribuables	-51 963	283 253	175 326
Résultat non distribuable de la période :	-49 420	296 836	206 796
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-48 016	301 969	171 430
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1 174	-3 330	45 771
- Frais de négociation de titres	-230	-1 803	-10 405
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-2 791	-57 230	-87 096
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	248	43 647	55 626
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-214 846	-390 172	-390 172
Total en Dinars	-266 809	-106 919	-214 846

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 décembre 2016
Résultat d'exploitation	-20 278	-17 619	68 235
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-170	-635	-5 510
Régularisation lors des rachats d'actions	17	708	300
Total en Dinars	-20 431	-17 546	63 025

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dividendes des actions	-	-	133 693
Revenus des titres OPCVM	-	-	5 061
Total en Dinars	-	-	138 754

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Revenus du compte placement à terme BNA	13 400	3 014	37 521
Revenus du compte bancaire BNA	-	1 607	3 532
Total en Dinars	13 400	4 621	41 053

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Rémunération du Gestionnaire	18 335	9 686	58 644
Rémunération du Dépositaire	291	293	1 180
Total en Dinars	18 626	9 979	59 824

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Primes et indemnités	4 438	4 475	18 000
Jetons de présence	3 329	3 366	13 537
Redevance CMF	1 310	692	4 189
Honoraires du commissaire aux comptes	2 209	2 228	8 960
Contribution conjoncturelle	1 262	-	-
Autres (frais de publication)	2 504	1 500	7 062
Total en Dinars	15 052	12 261	51 748

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BNA se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 118 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5.2 Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

AL HIFADH SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 32 288 340,072 DT, un actif net de 32 168 903,338 DT et un bénéfice net trimestriel de 314 962,114 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Observations

(i)- Nous attirons l'attention sur les notes 3.1 « Portefeuille titres » et 3.3 « Placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois d'AL HIFADH SICAV dans les placements auprès de la BTE ont atteint, au 31 mars 2017, 10.1% de son actif à cette même date constituant ainsi un léger dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(ii)- Nous attirons l'attention sur la note 4.3 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée durant le premier trimestre 2017 s'élève à 30 663.072 DT

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-17	31-mars-16	31-déc.-16
Portefeuille-titres	3.1	19 226 173,145	21 391 025,633	21 344 608,164
Obligations de sociétés		14 415 351,870	14 865 084,835	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		4 496 253,275	4 422 248,798	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		314 568,000	2 103 692,000	1 141 668,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 053 347,819	24 685 261,288	13 277 019,393
Placements monétaires		11 563 193,077	22 711 708,972	12 254 661,275
Disponibilités		1 490 154,742	1 973 552,316	1 022 358,118
Créances d'exploitation	3.5	8 819,108	13 603,599	8 067,585
Total Actif		32 288 340,072	46 089 890,520	34 629 695,142
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	57 983,080	72 603,658	61 796,138
Autres crédeurs divers	3.7	61 453,654	28 103,807	24 919,824
Total Passif		119 436,734	100 707,465	86 715,962
Actif net		32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
Capital	3.8	30 517 355,182	43 629 104,819	33 075 597,987
Sommes distribuables	3.11	1 651 548,156	2 360 078,236	1 467 381,193
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 353 771,902	1 897 972,810	18,803
Sommes distribuables de la période		297 776,254	462 105,426	1 467 362,390
Actif net		32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 288 340,072	46 089 890,520	34 629 695,142

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	246 066,677	238 009,992	1 098 131,312
Dividendes des titres OPCVM		0,000	0,000	103 070,519
Revenus des obligations		191 592,098	184 479,608	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		54 474,579	53 530,384	217 269,918
Revenus des placements monétaires	3.4	169 909,105	271 471,727	939 221,086
Revenus des billets de trésorerie		108 022,221	112 474,712	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		53 647,495	124 795,513	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	23 667,069	101 929,643
Revenus des comptes à vue		8 239,389	10 534,433	40 468,581
Total des revenus des placements		415 975,782	509 481,719	2 037 352,398
Charges de gestion des placements	3.9	(57 983,079)	(72 603,656)	(275 850,840)
Revenus net des placements		357 992,703	436 878,063	1 761 501,558
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(45 735,928)	(15 952,371)	(65 743,734)
Résultat d'exploitation		312 256,775	420 925,692	1 695 757,824
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 480,521)	41 179,734	(228 395,434)
Sommes distribuables de la période		297 776,254	462 105,426	1 467 362,390
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 480,521	(41 179,734)	228 395,434
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 151,917)	(1 949,061)	(33 630,951)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 857,256	(906,719)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres		0,000	(839,629)	(1 502,511)
Résultat net de la période		314 962,114	417 230,283	1 613 771,042

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Variation de l'actif net résultant	314 962,114	417 230,283	1 613 771,042
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	312 256,775	420 925,692	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 151,917)	(1 949,061)	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 857,256	(906,719)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	0,000	(839,629)	(1 502,511)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(1 541 194,450)
Transaction sur capital	(2 689 037,956)	8 598 936,064	(2 502 614,120)
Souscription	18 861 583,804	35 330 077,222	115 371 416,712
Capital	18 153 100,000	33 954 000,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(172 343,048)	(266 834,362)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	880 826,852	1 642 911,584	2 263 679,602
Rachat	21 550 621,760	26 731 141,158	117 874 030,832
Capital	20 738 600,000	25 688 100,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(196 894,904)	(201 929,792)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	1 008 916,664	1 244 970,950	2 492 073,693
Variation de l'actif net	(2 374 075,842)	9 016 166,347	(2 430 037,528)
Actif net			
En début de période	34 542 979,180	36 973 016,708	36 973 016,708
En fin de période	32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
Nombre d'actions			
En début de période	333 944	357 088	357 088
En fin de période	308 089	439 747	333 944
Valeur liquidative	104,414	104,581	103,439
Taux de rendement de la période	0,94%	1,01%	4,07%

Notes aux états financiers trimestriels **Arrêtés au 31 Mars 2017**

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 mars 2017	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Parts des fonds communs</u>	3 000	312 300,904	314 568,000	0,974%
FCP HELION MONEO	3 000	312 300,904	314 568,000	0,974%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	229 171	14 076 052,789	14 415 351,870	44,646%
AIL 2013-1	15 000	600 000,000	628 080,000	1,945%
AIL 2014-1	1 320	79 191,810	82 274,776	0,255%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	419 949,423	429 957,783	1,332%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	487 328,300	499 522,384	1,547%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	301 617,600	0,934%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	368 400,000	371 356,818	1,150%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	275 219,840	286 936,262	0,889%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	240 000,000	242 038,400	0,750%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	356 279,580	1,103%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	315 319,200	0,977%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	529 404,000	1,640%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	932 040,000	2,887%
BTE 2010-B	15 000	1 050 000,000	1 076 124,000	3,333%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	80 496,000	0,249%
BTE 2010-B	2 000	80 000,000	81 769,600	0,253%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	40 248,000	0,125%
BTK-2009	2 500	133 308,216	133 796,080	0,414%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	218 352,000	0,676%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	201 080,000	0,623%
CIL 2014/1	9 050	543 000,000	565 277,480	1,751%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	675 825,920	2,093%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	100 152,000	0,310%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	241 238,400	0,747%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	359 094,400	1,112%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	400 268,000	1,240%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	600 000,000	627 868,800	1,945%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	510 668,000	1,582%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	157 096,800	0,487%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	40 000,000	41 604,800	0,129%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	800 490,000	2,479%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	122 124,800	0,378%
UIB 2009/1	27 399	1 780 935,000	1 839 612,699	5,697%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	62 730,808	0,194%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	277 285,642	0,859%

UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	523 424,000	1,621%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	303 896,838	0,941%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	4 486	4 547 975,300	4 496 253,275	13,925%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 006 915,749	3,119%
BTA 6.75% JUILLET 2017	842	885 676 ,100	876 960,262	2,716%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 603 695,571	8,064%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 910,000	2 010,894	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	1 483,200	1 544,387	0,005%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	4 917,500	5 126,412	0,016%
TOTAL		18 936 328,993	19 226 173,145	59,545%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 246 066,677 DT pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
<u>Dividendes</u>	0,000	0,000	103 070,519
- des Titres OPCVM	0,000	0,000	103 070,519
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	246 066,677	238 009,992	995 060,793
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>191 592,098</u>	<u>184 479,608</u>	<u>777 790,875</u>
- intérêts	191 592,098	184 479,608	777 790,875
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>54 474,579</u>	<u>53 530,384</u>	<u>217 269,918</u>
- intérêts	54 474,579	53 530,384	217 269,918
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	246 066,677	238 009,992	1 098 131,312

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 13 053 347,819 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		11 464 084,775	11 563 193,077	35,812%
Emetteur STUSID BANK				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	5	2 984 750,587	2 993 920,442	9,272%
CD STUSID 30J 06/03/2017	1	498 327,026	499 776,125	1,548%
CD STUSID 40J 23/02/2017	1	497 675,806	499 824,744	1,548%
CD STUSID 40J 23/03/2017	1	497 662,627	498 186,151	1,543%
CD STUSID 40J 24/03/2017	1	995 325,255	996 255,829	3,085%
CD STUSID 70J 23/01/2017	1	495 759,873	499 877,593	1,548%
Emetteur BTE				
<u>Certificats de dépôt BTE</u>	4	1 971 224,559	1 982 552,926	6,140%
CD BTE 120J 26/01/2017	1	491 198,044	495 917,105	1,536%
CD BTE 160J 15/03/2017	1	487 596,899	488 878,086	1,514%
CD BTE 20J 22/03/2017	1	498 825,680	499 411,977	1,547%
CD BTE 90J 24/01/2017	1	493 603,936	498 345,758	1,543%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	486 763,066	494 859,878	1,533%
AMS 90J 12/01/2017	1	246 198,651	249 527,508	0,773%
AMS 230J 03/12/2016	1	240 564,415	245 332,370	0,760%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	1 817 937,879	1 835 667,138	5,685%
ELECTROSTAR 170J 28/12/2016	1	145 763,382	148 068,272	0,459%
ELECTROSTAR 120J 08/02/2017	1	391 941,511	395 383,141	1,225%
ELECTROSTAR 90J 12/01/2017	1	787 835,684	798 488,026	2,473%
ELECTROSTAR 90J 16/03/2017	1	492 397,302	493 727,699	1,529%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 127 573,324	2 164 618,312	6,704%
STEQ 190J 21/02/2017	1	920 135,433	926 072,531	2,868%
STEQ 280J 04/08/2016	1	764 280,319	794 640,811	2,461%
STEQ 90J 22/03/2017	1	443 157,572	443 904,970	1,375%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 075 835,360	2 091 574,381	6,478%
GIF 100J 31/01/2017	1	983 140,721	993 169,926	3,076%
GIF 20J 15/03/2017	1	797 256,258	799 586,934	2,476%
GIF 90J 24/01/2017	1	295 438,381	298 817,521	0,925%
Disponibilités		1 490 154,742	1 490 154,742	4,615%
Dépôts à vue		1 490 154,742	1 490 154,742	4,615%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		12 954 239,517	13 053 347,819	40,427%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 169 909,105 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	108 022,221	112 474,712	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	53 647,495	124 795,513	345 662,162
Intérêts des dépôt à terme	0,000	23 667,069	101 929,643
Intérêts des comptes courants	8 239,389	10 534,433	40 468,581
TOTAL	169 909,105	271 471,727	939 221,086

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 819,108 DT au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	319,108	2 603,599	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	8 500,000	11 000,000	6 100,000
TOTAL	8 819,108	13 603,599	8 067,585

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 57 983,080 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Rémunération distributeurs	20 708,243	25 929,878	22 070,048
Rémunération gestionnaire	24 849,894	31 115,856	26 484,058
Rémunération dépositaire	12 424,943	15 557,924	13 242,032
TOTAL	57 983,080	72 603,658	61 796,138

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 61 453,654 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs, la contribution conjoncturelle, et les autres impôts et la contribution conjoncturelle et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	2 818,579	3 789,592	2 900,187
Provision jeton de présence	11 219,160	10 717,153	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	16 464,961	13 104,796	12 714,571
TCL	287,882	367,304	296,715
Impôt à payer	0,000	124,962	8,411
Etat. Contribution conjoncturelle à payer	30 663,072	0,000	0,000
TOTAL	61 453,654	28 103,807	24 919,824

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2017</u>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	18 153 100,000
Nombre de titres émis	181 531
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	20 738 600,000
Nombre de titres rachetés	207 386
<u>Capital au 31/03/2017</u>	
Montant (en nominal)	30 808 900,000
Sommes non distribuables	-291 544,818
Montant du capital au 31/03/2017	30 517 355,182
<u>Nombre de titres</u>	308 089
Nombre d'actionnaires	719

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2017 :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	5 702,412	6 007,886	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-7 854,329	-7 956,947	-31 296,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	3 670,088	-893,886	-46 853,647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	1 187,168	-12,833	0,327
Frais négociation de titres	0,000	-839,629	-1 502,511
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2 705,339	-3 695,409	-81 986,782
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-172 343,048	-266 834,362	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	196 894,904	201 929,792	1 065 142,861
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-291 544,818	-345 595,181	-318 802,013

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 57 983,079 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Rémunération distributeurs (STUSID BANK et TSI)	20 708,241	25 929,878	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	24 849,895	31 115,855	118 221,788
Rémunération dépositaire (STUSID BANK)	12 424,943	15 557,924	59 110,897
TOTAL	57 983,079	72 603,656	275 850,840

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 45 735,928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	3 750,390	2 328,702	12 740,619
Redevance CMF	8 283,046	10 371,748	39 406,458
Jetons de présence	2 219,220	2 237,690	9 520,477
Contribution conjoncturelle	30 663,072	0,000	0,000
Autres impôts	820,200	1 014,231	4 076,180
TOTAL	45 735,928	15 952,371	65 743,734

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2017 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	1 353 771,902	0,000	0,000	0,000	1 353 771,902
Exercice 2017	0,000	312 256,775	83 162,646	-97 643,167	297 776,254
Sommes Distribuables					1 651 548,156

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 mars 2017, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Al Hifadh SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : **30 663.072 DT.**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D:224.787.164, un actif net de D224.106.088, et un bénéfice de la période de D: 1.995.417.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 11,17% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 638.460, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 157.429

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>168 131 318</u>	<u>186 753 616</u>	<u>170 402 031</u>
Obligations et valeurs assimilées		161 449 067	178 492 663	161 947 318
Titres OPCVM		6 682 251	8 260 953	8 454 713
Placements monétaires et disponibilités		<u>56 571 676</u>	<u>56 693 070</u>	<u>51 947 631</u>
Placements monétaires	5	49 299 420	45 335 449	49 904 105
Disponibilités		7 272 256	11 357 621	2 043 526
Créances d'exploitation	6	<u>84 170</u>	<u>31 496</u>	<u>472 292</u>
TOTAL ACTIF		<u>224 787 164</u>	<u>243 478 182</u>	<u>222 821 954</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	504 309	532 948	499 567
Autres créditeurs divers	8	176 767	346 603	19 151
TOTAL PASSIF		<u>681 076</u>	<u>879 551</u>	<u>518 718</u>
ACTIF NET				
Capital	9	214 148 541	230 924 485	214 171 364
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		8 127 395	9 560 999	1 302
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 830 152	2 113 147	8 130 570
ACTIF NET		<u>224 106 088</u>	<u>242 598 631</u>	<u>222 303 236</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>224 787 164</u>	<u>243 478 182</u>	<u>222 821 954</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016(*)</i>	<i>Année 2016(*)</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1 977 165	2 220 035	8 874 264
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 977 165	2 220 035	8 617 378
Revenus des titres OPCVM		-	-	256 886
Revenus des placements monétaires(**)	11	623 148	451 325	1 752 977
Revenus des prises en pension(**)	12	16 776	43 765	172 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 617 089	2 715 125	10 800 001
Charges de gestion des placements	13	(504 911)	(533 549)	(2 051 154)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 112 178	2 181 576	8 748 847
Autres charges	14	(57 799)	(60 938)	(236 046)
Contribution conjoncturelle	8	(157 429)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 896 950	2 120 638	8 512 801
Régularisation du résultat d'exploitation		(66 798)	(7 491)	(382 231)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 830 152	2 113 147	8 130 570
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 798	7 491	382 231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		48 379	110 498	86 521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		50 088	(21 311)	39 507
RESULTAT DE LA PERIODE		1 995 417	2 209 825	8 638 829

(*) Retraité pour les besoins de comparaison

(**) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été reclassés dans une rubrique spécifique

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 995 417</u>	<u>2 209 825</u>	<u>8 638 829</u>
Résultat d'exploitation	1 896 950	2 120 638	8 512 801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 379	110 498	86 521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 088	(21 311)	39 507
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(8 199 241)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(192 565)</u>	<u>12 764 389</u>	<u>(5 760 769)</u>
Souscriptions			
- Capital	98 327 906	94 888 071	419 621 267
- Régularisation des sommes non distribuables	18 784	18 170	81 626
- Régularisation des sommes distribuables	4 047 162	4 334 331	13 197 841
Rachats			
- Capital	(98 445 883)	(82 623 990)	(424 145 984)
- Régularisation des sommes non distribuables	(22 097)	(18 339)	(82 959)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 118 437)	(3 833 854)	(14 432 560)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 802 852</u>	<u>14 974 214</u>	<u>(5 321 181)</u>
ACTIF NET			
En début de période	222 303 236	227 624 417	227 624 417
En fin de période	224 106 088	242 598 631	222 303 236
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 113 068	2 157 736	2 157 736
En fin de période	2 111 904	2 278 807	2 113 068
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,116</u>	<u>106,459</u>	<u>105,204</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,87%</u>	<u>0,92%</u>	<u>3,70%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31mars2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 168.131.318 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		157 529 240	161 449 067	72,04%
Obligation de sociétés		89 665 752	91 901 407	41,01%
AB SUB 2008-01 A	20 000	933 220	974 836	0,43%
AB SUB 2008-01 A	15 000	699 915	731 127	0,33%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 200 000	1 257 631	0,56%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	533 160	544 816	0,24%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 199 272	3 265 326	1,46%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	4 799 248	4 914 261	2,19%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	599 906	614 283	0,27%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 250 000	1 281 260	0,57%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 250 000	1 276 960	0,57%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	720 000	739 133	0,33%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	2 280 000	2 334 598	1,04%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 206 384	0,54%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 206 384	0,54%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	600 000	603 192	0,27%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	2 000 000	2 042 496	0,91%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	1 000 000	1 021 248	0,46%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	1 000 000	1 021 248	0,46%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	400 000	416 832	0,19%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	600 000	623 328	0,28%
ATB 2007/1	50 000	3 200 000	3 336 520	1,49%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 312 500	1 361 796	0,61%
ATB SUB 2009 A2	20 000	750 000	776 016	0,35%
ATB SUB 2009 B1	5 000	400 000	415 792	0,19%
ATB SUB 2009 B2	10 000	866 660	902 076	0,40%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	750 000	776 016	0,35%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	600 000	620 436	0,28%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	200 000	202 216	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	201 288	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	201 288	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	84 000	84 541	0,04%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	260 000	270 691	0,12%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	200 000	208 224	0,09%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	800 000	841 016	0,38%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	800 000	841 016	0,38%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	160 000	168 203	0,08%

ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	1 600 000	1 634 592	0,73%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	400 000	408 648	0,18%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	400 000	408 648	0,18%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	200 000	200 480	0,09%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	400 000	400 960	0,18%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	300 000	315 008	0,14%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	300 000	315 008	0,14%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	525 532	0,23%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	525 532	0,23%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	400 000	417 572	0,19%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	402 168	0,18%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	402 168	0,18%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	502 804	0,22%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	502 804	0,22%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	500 000	501 408	0,22%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	250 000	250 704	0,11%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	501 452	0,22%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	250 726	0,11%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	240 000	251 325	0,11%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	366 859	0,16%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	200 000	202 848	0,09%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	150 000	152 368	0,07%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	254 076	0,11%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	160 000	162 592	0,07%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	250 000	260 316	0,12%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	260 658	0,12%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	400 000	416 720	0,19%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	320 000	327 888	0,15%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	114 200	118 915	0,05%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	571 224	594 679	0,27%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	1 500 000	1 580 280	0,71%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	2 000 000	2 007 461	0,90%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	450 000	460 248	0,21%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	400 000	408 848	0,18%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 155 000	1 183 736	0,53%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	450 000	453 144	0,20%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 500 000	1 510 480	0,67%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	375 000	377 620	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	857 200	873 408	0,39%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	64 290	65 506	0,03%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	300 000	305 172	0,14%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	225 000	228 461	0,10%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1%	3 000	112 500	113 681	0,05%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	800 000	807 696	0,36%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	100 000	100 540	0,04%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	116 000	116 626	0,05%

CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	400 000	407 372	0,18%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	203 686	0,09%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	203 686	0,09%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	600 000	624 616	0,28%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	400 000	419 448	0,19%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	320 000	328 157	0,15%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	700 000	736 820	0,33%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	400 000	402 960	0,18%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	300 000	302 220	0,13%
STB 2008/2	40 000	2 000 000	2 011 392	0,90%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	750 000	750 738	0,33%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	571 000	575 880	0,26%
EO STB 2008/1	50 000	3 400 000	3 549 720	1,58%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	400 000	410 896	0,18%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	800 000	838 592	0,37%
HL 2013/1 TF 6.9%	500	19 992	20 959	0,01%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	400 000	402 016	0,18%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 600 000	1 608 256	0,72%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	300 000	307 644	0,14%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	512 992	0,23%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	900 000	922 932	0,41%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 538 976	0,69%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 574	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	50 430	0,02%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	200 000	204 298	0,09%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	255 512	0,11%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 047 312	0,47%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	60 000	62 414	0,03%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	300 000	301 708	0,13%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	2 500	50 000	50 076	0,02%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	1 500	30 000	30 046	0,01%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	201 725	0,09%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	69 000	71 846	0,03%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	480 000	493 728	0,22%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	320 000	329 152	0,15%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	800 000	807 200	0,36%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	600 000	632 000	0,28%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 055 056	0,47%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	400 000	401 708	0,18%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	502 208	0,22%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	250 000	251 290	0,11%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	251 334	0,11%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 125 000	1 158 864	0,52%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	571 027	575 519	0,26%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	57 103	57 552	0,03%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	321 335	324 908	0,14%

UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 000	2 000 000	2 027 568	0,90%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	2 023 000	2 050 885	0,92%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	400 000	410 368	0,18%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	280 000	287 258	0,13%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	80 000	82 074	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	80 000	80 431	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	402 156	0,18%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	402 156	0,18%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	240 000	241 250	0,11%
Emprunts national		1 853 844	1 948 859	0,87%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 039 664	0,46%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	853 844	909 195	0,41%
Bons du trésor assimilables		65 366 144	66 606 180	29,72%
BTA 10 ANS 6.75% 07/2017	4 600	4 998 930	4 796 050	2,14%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 131 291	0,95%
BTA 10 ANS 5.5% 03/2019	18 400	18 696 200	18 506 525	8,26%
BTA 7 ANS 5.5% 02/2020	3 000	2 887 500	2 968 301	1,32%
BTA 6 ANS 5.5% 10/2020	2 500	2 404 450	2 498 855	1,12%
BTA 6 ANS 6% 02/2022	2 000	1 916 600	1 936 283	0,86%
BTA 15 ANS 6.90% 05/2022	5 417	5 943 481	5 915 754	2,64%
BTA 12 ANS 5.6% 08/2022	20 919	19 920 483	21 027 619	9,38%
BTA 10 ANS 6.3% 03/2026	2 000	1 892 200	1 902 834	0,85%
BTA 12 ANS 6.7% 04/2028	5 000	4 649 200	4 922 668	2,20%
Bons du trésor zéro coupon		643 500	992 621	0,44%
BTZC101210	1 200	643 500	992 621	0,44%
Titres OPCVM		6 247 060	6 682 251	2,98%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 060 541	0,92%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	600	600 000	944 463	0,42%
FCP HELION MONEO	4 893	502 022	513 060	0,23%
FINA O SICAV	489	50 051	51 147	0,02%
GO SICAV	2 923	300 087	302 636	0,14%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 061 796	0,47%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	517 566	0,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	144 689	0,06%
SANADET SICAV	1 297	142 315	141 976	0,06%
UGFS BONDS FUNDS	88 916	906 017	944 377	0,42%
TOTAL		163 776 300	168 131 318	75,02%
Pourcentage par rapport au total actifs				74,80%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 49.299.420 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif net
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées</u>			2 031 454	2 061 529	0,92%
<u>ou bénéficiant d'une notation:</u>					
BT AMS	au 02/05/2017 à 8,50%	pour 90 jours	295 006	298 280	0,13%
BT SITS	au 11/05/2017 à 8,2%	pour 120 jours	244 679	248 226	0,11%
BT SITS	au 17/05/2017 à 8,2%	pour 90 jours	98 393	99 179	0,04%
BT SITS	au 10/06/2017 à 8,2%	pour 150 jours	243 392	246 917	0,11%
BT SITS	au 16/06/2017 à 8,2%	pour 120 jours	97 871	98 652	0,04%
BT SITS	au 16/07/2017 à 8,2%	pour 150 jours	292 071	294 397	0,13%
BT AMS	au 03/08/2017 à 8,50%	pour 180 jours	241 847	244 383	0,11%
BT UADH	au 10/10/2017 à 8,50%	pour 330 jours	518 195	531 495	0,24%
<u>Comptes à terme</u>			37 000 000	37 319 517	16,65%
Placement au 11/04/2017 (au taux fixe 7,01%)			5 000 000	5 132 134	2,29%
Placement au 12/04/2017 (au taux fixe 7,06%)			2 500 000	2 566 151	1,15%
Placement au 17/05/2017 (au taux fixe 5,75%)			1 000 000	1 005 545	0,45%
Placement au 25/05/2017 (au taux fixe 5,75%)			1 000 000	1 004 411	0,45%
Placement au 31/05/2017 (au taux fixe 4,8%)			10 000 000	10 063 123	4,49%
Placement au 13/06/2017 (au taux fixe 7,34%)			2 500 000	2 506 837	1,12%
Placement au 01/07/2017 (au taux fixe 4,80%)			9 000 000	9 000 947	4,02%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 020 803	0,46%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)			4 000 000	4 015 926	1,79%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)			1 000 000	1 003 640	0,45%
<u>Certificats de dépôt</u>			9 846 959	9 918 374	4,43%
Certificat de dépôt HL au 09/04/2017 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 997 320	0,89%
Certificat de dépôt HL au 24/04/2017 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 992 319	0,89%
Certificat de dépôt HL au 21/05/2017 (au taux de 7,55%)			985 180	991 698	0,44%
Certificat de dépôt HL au 05/06/2017 (au taux de 7,55%)			985 180	989 241	0,44%
Certificat de dépôt HL au 07/06/2017 (au taux de 7,55%)			983 567	988 915	0,44%
Certificat de dépôt HL au 21/06/2017 (au taux de 7,55%)			1 967 134	1 973 378	0,88%
Certificat de dépôt HL au 28/06/2017 (au taux de 7,55%)			985 180	985 503	0,44%
TOTAL			48 878 413	49 299 420	22,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs					21,93%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 84.170, contre un solde de D : 31.496, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	33 408	-	49 495
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	20 301	25 156	17 256
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	23 343	-	398 294
Autres débiteurs	7 118	6 340	7 247
Total	84 170	31 496	472 292

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 504.309, contre D : 532.948, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	504 309	532 948	499 567
Total	504 309	532 948	499 567

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 176.767, contre D : 346.603 au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	19 338	21 198	19 151
Etat, Contribution conjoncturelle (*)	157 429	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	325 405	-
Total	176 767	346 603	19 151

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 638.460, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 157.429.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	214 171 364
Nombre de titres	2 113 068
Nombre d'actionnaires	3 273

Souscriptions réalisées

Montant	98 327 906
Nombre de titres émis	970 128
Nombre d'actionnaires nouveaux	189

Rachats effectués

Montant	-98 445 883
Nombre de titres rachetés	-971 292
Nombre d'actionnaires sortants	-240

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 379
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 088
Régularisation des sommes non distribuables	-3 313

Capital au 31-03-2017

Montant	214 148 541
Nombre de titres	2 111 904
Nombre d'actionnaires	3 222

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 1.977.165, contre D : 2.220.035, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 200 891</u>	<u>1 226 600</u>	<u>4 828 601</u>
- Intérêts	1 200 891	1 226 600	4 828 601
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>776 274</u>	<u>993 435</u>	<u>3 788 777</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	776 274	993 435	3 788 777
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	<u>256 886</u>
- Dividendes	-	-	256 886
TOTAL	1 977 165	2 220 035	8 874 264

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 623.148, contre D : 451.325 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	37 879	46 663	165 304
Intérêts des comptes à terme	402 696	194 719	854 654
Intérêts des dépôts à vue	24 181	26 401	96 599
Intérêts des certificats de dépôts	157 715	183 026	632 701
Autres	677	516	3 719
TOTAL	623 148	451 325	1 752 977

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2017 à D : 16.776 contre D : 43.765 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 504.911, contre D : 533.549 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	Année 2016
Rémunération de gestionnaire	504 911	533 549	2 051 154
TOTAL	504 911	533 549	2 051 154

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 57.799 contre D : 60.938, pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	Année 2016
Redevance du CMF	57 051	60 288	231 769
Services bancaires et assimilés	748	650	4 277
TOTAL	57 799	60 938	236 046

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.